

**Histoire de la ville de Parthenay, de ses anciens seigneurs et de la Gâtine du Poitou. Par Bélisaire LEDAIN, avocat, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest. Paris, 1858.**

## **Chapitre V**

**« Les sires de Parthenay pendant la guerre de Cent-Ans. »**

### **Sommaire**

*Jean Larchevêque, gouverneur de Saintes. - Son zèle et son courage. - Le sire de Parthenay au siège de Saint-Jean-d'Angély. - Il est fait prisonnier à Maupertuis. - Guillaume VII Larchevêque nommé lieutenant général du roi en Poitou. - Il combat à Navarette, à la Roche-sur-Yon, au pont de Lussac, Limoges. - Camp anglais sous Parthenay. - Le sire de Parthenay, gouverneur du Poitou pour l'Angleterre. - Son opiniâtreté à Thouars assiégé par Duguesclin. - Il se soumet à Charles V. - Résultats de cet acte. - Le sire de Parthenay gardien de la paix en Poitou. - Ses nouveaux combats. - Grandeur de sa maison. - Il combat à Nicopolis. - Roman de Mellusine composé à Parthenay. - Rôle de Jean II Larchevêque dans la querelle des Bourguignons et des Armagnacs. - Siège de Parthenay par le comte de Richemont. - Vente de Parthenay. - Ravages en Gâtine. - Convention d'Angers. - Rédaction des coutumes du Poitou à Parthenay. - Siège de Parthenay par l'armée du Dauphin - Traité de Parthenay-le-Vieux. - Tentative de Jacques d'Harcourt sur Parthenay. - Donation de Parthenay.*

### **JEAN Ier L'ARCHEVÊQUE, seigneur de Parthenay (de 1327 à 1358)**

Depuis que les victoires de saint Louis avaient définitivement soustrait Parthenay et le reste du Poitou à l'influence anglaise (1242), près d'un siècle s'était écoulé. Durant cette longue période, la paix n'avait cessé de régner dans nos contrées, et l'Angleterre semblait ne plus vouloir renouveler les tentatives infructueuses qu'elle avait faites pour ressaisir toutes ses anciennes possessions françaises. Mais la situation changea complètement vers la fin du règne de Charles le Bel. Des difficultés qui survinrent entre les deux couronnes ayant rallumé la guerre en Guienne [Guyenne], le sire de Parthenay, Jean Larchevêque, fut chargé par le roi de concourir à la défense de la Saintonge contre les agressions des Anglais. Au mois d'octobre 1327, il se trouvait à la Rochelle « en cette première émotion de guerre de nouvel faite par les gens d'Espagne contre la ville et pays de la Rochelle. » Pendant qu'il était dans cette ville, le lieutenant de Guichard de Montigny, sénéchal de Saintonge, lui compta trois cents livres tournois à valoir sur ses gages et ceux ces chevaliers et écuyers qu'il commandait (\*) [Dom Fonteneau, t. 38, 2e partie, p. 61.]. Philippe VI de Valois lui conserva les fonctions militaires que son prédécesseur lui avait confiées. En 1330, le sire de Parthenay était gouverneur de Saintes pour ce monarque (\*) [Not. sur les Larch., par Marchegay.]

Jusqu'ici les hostilités avaient été, pour ainsi dire, nulles. Mais des symptômes alarmants annonçaient qu'une lutte longue et opiniâtre allait s'engager entre les deux nations rivales. Édouard III, roi d'Angleterre, qui n'aspirait à rien moins qu'à s'emparer de la couronne de France, en vertu des prétendus droits de sa mère Isabelle, déclara la guerre à Philippe de Valois au mois d'août 1339. Elle devait durer cent ans. La Flandre, le Cambrésis et la Bretagne furent le premier théâtre des hostilités. Bientôt Édouard III, ayant ordonné au comte de Derby, commandant en Guienne, de ravager les provinces françaises du midi, Philippe de Valois, le 8 août 1345, nomma Pierre de Bourbon lieutenant général du Languedoc et de la Gascogne, et l'envoya dans ces contrées à la tête d'une armée pour contenir les Anglais. Pendant ce temps-là, le sire de Parthenay ne restait point oisif en Saintonge où il se trouvait toujours chargé d'une mission militaire spéciale, ainsi que le prouve un paiement de deux cents livres tournois qu'il reçut sur ses gages, du trésor royal, au mois de décembre 1345 (\*). [Dom Fonteneau, t. 38, 2e partie, p. 96.] ||

pourvoyait activement à la défense de cette province, faisait réparer les fortifications des châteaux forts, et y entretenait de fortes garnisons d'hommes d'armes. Le zèle qu'il montrait pour le service du roi et l'activité qu'il déployait pour coopérer efficacement à la défense du royaume, lui valurent une lettre de félicitation de Philippe de Valois au mois de janvier 1346 (\*). [Dom Fonteneau, t. 38, 2e partie, p. 98. - Ou ne connaît que l'analyse de cette lettre.]

Sur ces entrefaites, le duc de Normandie, fils aîné du roi de France, ayant rejoint le duc de Bourbon dans le Languedoc, vint avec des forces considérables mettre le siège devant Angoulême, que les Anglais tenaient en leur possession. Le sire de Parthenay s'empressa de se rendre auprès du prince avec son contingent; il prit une part glorieuse aux combats qui se livrèrent sous les murs de cette ville, et se fit remarquer parmi les plus braves. Pendant les opérations du siège, on apprit que Saint-Jean-d'Angély était tombé au pouvoir des Anglais. Aussitôt une troupe de courageux guerriers, commandée par Guillaume Rolland, sénéchal de Beaucaire, et formant en tout mille lances (\*) [On désignait par lance un petit corps de cinq ou six hommes, le chevalier, un page ou varlet, trois archers et un coutillier ou fantassin.], se détache de l'armée assiégeante pour aller arracher à l'ennemi sa nouvelle conquête. Le sire de Parthenay faisait partie de cette expédition, dans laquelle figuraient les plus braves chevaliers français, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu, son frère, le comte de Tancarville, le dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, le sire de Beaujeu, le sire de Pons, Guichard d'Angle, etc. Lorsque les Français furent arrivés non loin de Saint-Jean-d'Angély, un espion leur indiqua un pré où l'ennemi avait parqué sept cents têtes de gros bétail. Alors le sénéchal de Beaucaire ayant fait cacher dans une vallée tous les guerriers qui l'accompagnaient « Messeigneurs, dit-il, je conseille que vous demeurez en cette vallée couvertement, et je m'en irai à tout soixante compagnons accueillir cette grand'proie et là vous amènerai ci en droit. Et si ces Anglais issent pour rescourre leur proie, ainsi que je pense bien qu'ils feront, je les amènerai tout fuyant jusques à vous ; car je sais bien qu'ils me chasseront follement ; et vous leur irez au devant hardiment si seront tous vos par raison. » Ce qui fut dit fut fait. Les Anglais, apercevant le sénéchal et ses compagnons qui enlevaient leurs bestiaux, sortent de la ville, sous la conduite d'Étienne de Lucy, leur capitaine, poursuivent les Français avec acharnement, et tombent dans l'embuscade où ils sont tous tués ou faits prisonniers. Les vainqueurs se dirigent alors sur Saint-Jean-d'Angély, dont ils s'emparent sans coup férir, et, après y avoir laissé une garnison suffisante, retournent au siège devant Angoulême. Presque aussitôt après leur arrivée, cette ville se rendit au duc de Normandie (\*). [Chroniques de Jean Froissart, dans la collection des chroniques de Buchon, t. 2, éd. 1824.]

À la suite de ce succès important, le duc de Normandie s'avança dans la Guienne et forma le siège d'Aiguillon, que le comte de Derby défendait en personne. On ne sait si le seigneur de Parthenay suivit l'armée du prince dans le midi, ou s'il resta en Poitou ; mais la dernière hypothèse semble la plus probable. Peut-être faisait-il partie de la garnison laissée dans Saint-Jean [d'Angély].

Pendant que la fortune se montrait favorable aux Français dans le midi, le roi d'Angleterre, inopinément débarqué en Normandie vers le milieu de juillet 1346, menaçait sérieusement la capitale à la tête de quarante mille hommes. Philippe de Valois rassemblait des forces considérables pour repousser cette invasion. De toutes parts les troupes féodales et communales accouraient à la défense de l'État ; c'était un armement général. Le sire de Parthenay, dont la présence était nécessaire dans nos contrées, se rendit à Poitiers avec six chevaliers et dix écuyers pour assister à la *Montre* [Sorte de revue lors de laquelle, les personnes assujetties au service du roi en tant que combattant, « montraient » leurs armes et équipements pour la guerre.] qui eut lieu le 18 août 1346 (\*). [Dom Fonteneau, t. 38, 2e partie p. 101.] Il n'alla donc point rejoindre les troupes que Philippe conduisait alors en Picardie à la poursuite d'Édouard III. En effet, le Poitou n'avait pas trop de toutes ses forces pour résister aux Anglais de Guienne, qui pouvaient l'envahir d'un instant à l'autre, et les événements ne tardèrent pas à prouver qu'elles

étaient même insuffisantes.

Le départ du duc de Normandie, qui venait de lever le siège d'Aiguillon (20 août 1346) pour courir dans le nord au secours de son père, permit aux Anglais de reprendre l'offensive en Aquitaine, au moment où l'armée de Philippe de Valois éprouvait le funeste désastre de Crécy (26 août 1346). L'instant était favorable pour le comte de Derby. Il entra en Saintonge le 12 septembre, à la tête de douze cents hommes d'armes, deux mille archers et trois mille piétons, s'empara successivement de Mirambeau, Mortagne-sur-Mer, Taillebourg, Aulnay, Surgères, Benon, Saint-Jean-d'Angély, mais il échoua devant Marans et Niort, que défendit énergiquement le capitaine Guichard d'Angle. En revanche, les Anglais brûlèrent Lusignan, prirent Saint-Maixent, Montreuil-Bonnin, et enfin se rendirent maîtres de Poitiers, le 4 octobre 1346. Pendant douze jours, cette malheureuse ville et tout le pays environnant furent livrés au pillage. La frayeur régnait partout. Les chevaliers du Poitou et de la Saintonge se tenaient renfermés dans leurs châteaux forts prêts à repousser vigoureusement l'ennemi, s'il venait les attaquer, mais ne voulant point risquer une bataille en rase campagne (\*) [[Chroniques de Jean Froissart, t. 2 de l'éd. Buchon.](#)] Il y a tout lieu de croire que la tactique de Jean Larchevêque ne fut pas différente, et qu'il se tint également dans son château de Parthenay jusqu'à ce que Derby, faute de forces suffisantes pour conserver ses conquêtes, eût évacué le Poitou pour retourner à Bordeaux. La guerre lui causa de grands préjudices, tant en raison des ravages exercés par les Anglais que par suite des forces qu'il était obligé de tenir continuellement sur pied. Mais Philippe de Valois lui tint compte de son dévouement. Par lettres données à Vincennes, le 21 août 1348, le roi ordonne à ses trésoriers de payer à *son amé et féal conseiller*, le seigneur de Parthenay, la somme de mille livres tournois pour les pertes et dommages qu'il a éprouvés pour cause des guerres et des grands frais, qu'il a fait en plusieurs de ses châteaux, qu'il tient et a tenu garnis de gens d'armes à ses dépens ès frontières de nos ennemis (\*). » [[Archives de la préfecture à Niort.](#)] Cette somme ne lui fut payée que l'année suivante.

Des lettres closes du roi, en date du 23 août 1350, apportèrent tout à coup à Jean Larchevêque l'ordre de se tenir prêt à entrer en campagne (\*). [[Dom Fonteneau, t. 46, p. 33.](#)] L'armée se rassembla à Poitiers sous les ordres du roi Jean le Bon et personne. Toute la chevalerie du Poitou, de la Saintonge, de l'Anjou, de la Touraine se trouvait réunie sous l'étendard royal. Le sire de Parthenay y courut un des premiers. Le but de l'expédition était la conquête de Saint-Jean-d'Angély que les Anglais tenaient en leur pouvoir depuis l'invasion du comte de Derby. Vivement pressée par les Français, la ville demanda des secours au roi d'Angleterre. Celui-ci envoya immédiatement cinq cents lances quinze cents archers et trois mille piétons, qui, après avoir débarqué à Bordeaux, se dirigèrent aussitôt en Saintonge. Mais les maréchaux de Beaujeu et d'Andrehen, qui dirigeaient les travaux du siège devant Saint-Jean, voulant empêcher toute espèce de renforts de pénétrer dans la place, détachèrent un corps de cinq cents lances avec mission d'intercepter le passage de la Charente aux Anglais. Les plus braves chevaliers, parmi lesquels étaient le sire de Parthenay, Guichard d'Angle, les sires de Pons et de Linières, etc., voulurent faire partie de ce détachement. À peine furent-ils arrivés au pont de Taillebourg, et s'y furent-ils postés, que les Anglais parurent à l'autre extrémité du pont pour franchir le fleuve. Mais leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent le passage parfaitement gardé. Désespérant de le forcer, ils se déterminèrent à battre en retraite. À cette vue, les Français ne peuvent contenir l'ardeur qui les dévore ; le désir de combattre leur fait oublier toutes les règles de la prudence ; et, malgré leur infériorité numérique, ils s'élancent de l'autre côté du pont à la poursuite de l'ennemi. Un combat acharné s'engage ; la victoire reste longtemps indécise ; mais, enfin, le nombre l'emporte sur le courage. Le sire de Parthenay et tous les chevaliers qui n'avaient pas péri sont faits prisonniers. Satisfaits de leur victoire, les Anglais, au lieu d'aller secourir Saint-Jean-d'Angély, reprirent le chemin de Bordeaux. Le roi Jean était à Poitiers lorsqu'il apprit la nouvelle du combat de Taillebourg. Il en fut fort irrité, car les guerriers qu'il venait de perdre étaient des vassaux fidèles et valeureux. Il retourna plein de colère au siège de Saint-Jean, et

jura de ne pas l'abandonner qu'il n'eût triomphé de la résistance des assiégés. La ville se rendit le 7 août 1351. Le roi y séjourna huit jours, nomma le sire d'Argenton capitaine de la place conquise, et retourna à Paris après avoir licencié l'armée. Pendant ce temps-là, les Anglais quittaient Bordeaux et emmenaient en Angleterre leurs prisonniers du pont de Taillebourg (\*). [Chroniques de Froissart, t. 3, éd. Buchon. — Le sire d'Argenton, dont il est ici question, s'appelait Jean ; il était seigneur d'Hérisson et le Leigné en Gâtine, et rendait hommage pour ces fiefs aux seigneurs de Parthenay. (Affiches du Poitou, année 1781.)]

On ignore combien de temps le sire de Parthenay et ses compagnons d'infortune gémissaient dans les prisons ennemies. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en l'année 1356 ils étaient tous de retour dans leur patrie. A peine Jean Larchevêque était-il sorti de captivité qu'il affronta de nouveau les périls des combats dans une circonstance à jamais mémorable, et en même temps à jamais funeste pour la France. Le roi Jean, qui poursuivait le prince Noir depuis plusieurs jours, était enfin parvenu à l'atteindre non loin de Poitiers. Toute la chevalerie française accompagnait le monarque. Le sire de Parthenay déploya lui aussi sa bannière, et conduisit sa chevauchée dans ces champs de Maupertuis qu'il devait arroser de son sang. On connaît les détails de cette bataille où les Français se perdirent par leur précipitation et leur courage trop téméraire. Jean Larchevêque faisait partie de la division commandée par le roi ; il combattait au milieu de tous ces braves qui s'illustrèrent par une résistance désespérée. Plus Heureux que le duc Pierre de Bourbon, le vicomte de Rochechouart, les sires d'Argentons et de Pons, et que tant d'autres chevaliers qui périrent dans cette journée, il échappa à la mort ; mais ce fut pour tomber au pouvoir des Anglais avec le roi et tous ses héroïques défenseurs (19 septembre 1356 ). Le soir de cette funeste journée, le prince de Galles honora sa victoire par les témoignages de profond respect qu'il prodigua à son royal prisonnier. Il refusa de s'asseoir à la table où soupaient le roi de France, son fils Philippe, Jacques de Bourbon, Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Étampes, et le sire de Parthenay qui eut ainsi l'honneur de partager l'infortune de tous ces illustres personnages. Le prince anglais poussa la courtoisie jusqu'à servir lui-même ses prisonniers, disant : « Qu'il n'était mie encore si suffisant qu'il appartint de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme (\*). » [Chroniques de Froissart, t. 3, éd. Buchon – Vies des grands capitaines français au moyen âge, par Alex. Maza, t. 3, p. 139, éd. 1845. – Joseph Aubert.]

Jean Larchevêque, prisonnier des Anglais pour la deuxième fois, dut payer sans doute une rançon considérable pour sortir d'entre leurs mains ; toujours est-il qu'il avait recouvré la liberté au mois de mars 1358 (\*).[Dom Fonteneau, t. 5, p. 235.] [Cette rançon, comme le suppose Bélisaire Ledain, fut tellement considérable que son paiement fut lourd de conséquence pour les détenteurs de la baronnie de Parthenay. C'est Aimery d'Argenton, seigneur de Hérisson, qui s'acquitta de cette rançon. En retour, Guy d'Assay, seigneur de Parthenay pendant la captivité de Jean Larchevêque, lui donna la moitié de tout ce qui se percevait comme droits de vente sur les denrées et les objets commercés à Parthenay (acte du 07/01/1357). Jean Larchevêque confirma ce don par acte du 7/1/1358. Les seigneurs de Hérisson continueront à percevoir la moitié de ces droits jusqu'à la Révolution.] Mais il n'en jouit pas longtemps : deux mois après il avait cessé de vivre. Il laissait de son premier mariage avec Marie de Beaujeu, fille de Guichard de Beaujeu, trois enfants : Guillaume, son successeur; Marie, qui épousa Aymar de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne, et Aliénor, qui devint successivement abbesse de Saint-Jean-de-Bonneval-les-Thouars et de Fontevrault. Il n'eut point d'enfants de sa seconde union avec Jeanne, fille de Guillaume Maingot, seigneur de Surgères.

### **GUILLAUME VII L'ARCHEVÊQUE, seigneur de Parthenay (1358 à 1401)**

Au moment où Guillaume VII recueillait l'héritage de son père, d'affreuses calamités, triste résultat de la journée de Maupertuis et de la captivité du roi, désolaient la France. La faction sanguinaire de Charles le Mauvais triomphait à Paris, les compagnies de mercenaires, faute de

paye, rependaient la terreur et la désolation dans les provinces, la jacquerie ensanglantait les campagnes, et, comme suite nécessaire de ces désastres, la famine se faisait sentir. Au milieu de tous ces maux, le dauphin Charles avait mis courageusement la main à l'œuvre pour y remédier, et déployait déjà cette merveilleuse habileté qui devait lui valoir plus tard le surnom de Sage. D'un caractère peu belliqueux, mais doué d'un jugement remarquable pour le choix de ses officiers, le dauphin reconnut promptement dans la personne du nouveau seigneur de Parthenay un homme capable de concourir utilement au salut général et au bien de l'État.

En effet, Guillaume VII Archevêque n'était pas seulement un vaillant guerrier, ainsi qu'il le prouva toute sa vie ; c'était en même temps un homme éclairé, d'une énergie rare, esclave de sa parole, et rempli d'aptitude pour occuper de hautes fonctions. Il fut, sans contredit, l'homme le plus distingué de sa race depuis Josselin II, et l'un des barons les plus influents du Poitou au XI<sup>e</sup> siècle. Par lettres données à Meaux, le 22 mai 1358, le dauphin, appréciant les éminentes qualités du sire de Parthenay, l'éleva à la dignité de lieutenant général en Poitou, Touraine et Saintonge, conjointement avec Jean le Meigne dit Boucicaut, maréchal de France. Le pouvoir que leur conférait cette charge importante était très étendu. Il leur était spécialement recommandé de visiter les forteresses des pays dont ils avaient l'administration, de les pourvoir de vivres et d'artillerie, et d'y placer de fortes garnisons de gens d'armes et de pied. Quant aux châteaux forts nuisibles ou inutiles, il leur était enjoint de les raser. Pour subvenir à toutes ces dépenses d'utilité publique, les lettres du dauphin autorisaient les deux lieutenants généraux à lever les subsides des trois provinces confiées à leurs soins, et à prendre en outre la moitié du *profit du monnayage de la monnaie de Poitiers* (\*). [Archives de l'hôtel de ville de Poitiers, liasse 6. C. 14 (bibl. de Poitiers.)]

Cependant l'infortuné roi Jean, prisonnier en Angleterre, faisait savoir par ses lettres données à Londres, le 3 juin 1358, qu'il avait fait un traité de paix avec Édouard III, et négocié sa mise en liberté moyennant une grosse somme d'argent qu'il déclarait ne pouvoir payer sans l'aide de ses bons et loyaux sujets. Il mandait donc au sire de Parthenay, au maréchal de Boucicaut et au sénéchal de Poitou, de requérir tous les nobles, ecclésiastiques et bourgeois de la province, d'avoir à payer des aides convenables, chacun selon son état et son pouvoir (\*). [Archives de l'hôtel de ville de Poitiers] On sait que le dauphin et les États refusèrent de ratifier le traité conclu à Londres entre les deux rois, parce que les clauses en étaient trop onéreuses pour la France. Le traité définitif, signé à Brétigny le 8 mai 1360, rendit la liberté au roi Jean, mais céda à l'Angleterre le Poitou et l'Aquitaine tout entière. Les Poitevins éprouvèrent la plus vive répugnance quand il fallut subir la domination étrangère. Ils auraient bien désiré qu'on n'exécutât pas ce funeste traité qui les séparait de leur patrie naturelle. « Nous cédon à la force, disaient-ils aux officiers du nouveau gouvernement, nous vous obéïrons ; mais les cœurs ne s'en mouveront (\*). » [Histoire du Poitou par Thibaudeau] Le sire de Parthenay, revêtu des fonctions de lieutenant général depuis deux ans dut subir aussi lui la loi du vainqueur ; il fut contraint d'abandonner le service des Valois, et, en qualité de baron poitevin, rendit hommage et jura fidélité aux Plantagenêts (1361).

Le roi d'Angleterre nomma Jean Chandos lieutenant général en Aquitaine. Le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers se plaignit auprès de lui de ce que le sire de Parthenay voulait contraindre les habitants de Saint-Hilaire-sur-l'Autize à faire le guet au château de Mervent. Ce droit n'appartenait point à Guillaume, car la terre de Saint-Hilaire-sur-l'Autize dans laquelle le chapitre exerçait la haute, moyenne et basse justice, était du ressort de la châtellenie royale de Fontenay-le-Comte. Jean Chandos, faisant droit à la plainte des chanoines, enjoignit, le 23 avril 1363, au sénéchal de Poitou, Guillaume Felton, de juger promptement le débat. Conformément à cet ordre, le sénéchal ajourna le sire de Parthenay à ses prochaines assises de Fontenay. Nous ignorons le résultat du procès; mais il y a lieu de croire qu'il ne fut pas favorable à Guillaume (\*). [Chartes de Saint-Hilaire de Poitiers.— Le 12 juillet de la même année, Jean Cossin, seigneur de Mauregaine, fut nommé capitaine du château de Parthenay par Guillaume Archevêque. (Diction.

Histor. des familles de l'ancien Poitou, t. 1er.)]

Devenu vassal du roi d'Angleterre, par suite des circonstances malheureuses où se trouvait la France, le sire de Parthenay servit son nouveau suzerain avec le même courage et la même fidélité dont il eût certainement fait preuve s'il fût resté sous la domination des Valois. Ainsi le voulaient les mœurs et les lois féodales du moment qu'un chevalier avait prêté le serment d'obéissance, il était lié irrévocablement et ne pouvait, sans forfaire à l'honneur, abandonner celui qu'il avait juré de servir. Guillaume VII Archevêque conçut une affection particulière pour le prince Noir qui gouvernait la Guienne. Il s'empressa de venir à Bordeaux se ranger sous les étendards du fils d'Édouard III, dès que fut résolue l'expédition d'Espagne qui avait pour but de replacer Pierre le Cruel sur le trône de Castille. Le prince anglais, parti de Bordeaux le 1er février 1368, traversa la Navarre, franchit l'Èbre et prit position à Navarette le 28 mars. Là se livra une furieuse bataille dans laquelle fut vaincu Henri de Transtamare, rival de Pierre le Cruel, et où fut fait prisonnier le célèbre Duguesclin qui était venu défendre les intérêts de Transtamare à la tête des grandes compagnies. Le sire de Parthenay, sous les ordres duquel marchaient deux cents chevaliers, combattait à l'aile droite entièrement composée d'Aquitains et commandée par le comte d'Armagnac. Il se fit remarquer par sa valeur, et contribua au succès de la bataille (3 avril 1368) (\*). [La chronique de Bertrand Duguesclin, t. 1er, p. 377 et 416, vers 10740 et 11883. — Chroniques de Froissart. Marchegay. — Le sire d'Argenton et d'autres barons poitevins assistaient aussi à cette bataille dans l'armée du prince de Galles.]

A son retour d'Espagne, le prince Noir donna à Bordeaux un banquet splendide aux grands vassaux de la Guienne et du Poitou. Le sire de Parthenay y figurait à côté des comtes d'Armagnac et d'Albret, du vicomte de Rochechouart, des sires de Pons, de Mucident, etc. C'est à la suite de ce repas et en présence de tous ses nobles convives que le vainqueur de Poitiers, piqué de ce qu'on disait qu'il ne voulait pas relâcher Bertrand Duguesclin parce qu'il en avait peur, fit amener immédiatement devant lui son illustre prisonnier et le pria de fixer lui-même sa rançon. Je la mets à cent mille francs s'écria le fier Breton; et il fut mis en liberté (\*). [Vies des grands cap., par Mazas, t. II, p. 227.]

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Angleterre en 1369, le prince de Galles fit venir de Montauban le sire de Parthenay, Guichard d'Angle, Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, et le sire de Poyanne, et les envoya à Poitiers avec mission de défendre cette ville et la province contre les attaques des Français (\*). [Thihaudeau, t. 1er, p. 380, éd. 1839.] Il existait alors sur les marches d'Anjou un château fort assez important appelé la Roche-sur-Yon, que les Français avaient fort bien pourvu de vivres et d'artillerie. Les généraux anglais, qui se trouvaient en ce moment à Angoulême auprès du prince de Galles, résolurent d'en aller faire le siège. Aussitôt Chandos, le comte de Cambridge, le comte de Pembroke et leurs gens se mettent en route; ils sont bientôt rejoints par James d'Audley, sénéchal du Poitou, et par beaucoup de feudataires de cette province, le sire de Parthenay, Guichard d'Angle, Geoffroy d'Argenton, Louis d'Harcourt, Maubrun de Linières et Thomas Percy, sénéchal de la Rochelle. L'armée anglo-poitevine formait en tout trois mille lances lorsqu'elle arriva devant la Roche-sur-Yon. Déjà les assiégeants avaient dressé leurs canons et leurs machines, lorsque, contre toute prévision, un traité suspendit les opérations du siège. C'était le résultat des conférences qui avaient eu lieu avec Jean Blondeau, commandant de la place pour le duc d'Anjou. Ce capitaine promit aux Anglais de sortir du château, s'il n'était pas secouru au bout d'un mois, à la condition qu'on lui payât 6,000 livres, valeur des provisions qu'il laisserait. Il instruisit de ce traité le roi de France, le duc d'Anjou et le duc de Berry; mais, n'ayant reçu aucun secours à l'expiration du mois, il remit le château entre les mains des Anglais, reçut les six mille livres et se retira à Angers avec ses soldats. Blondeau aurait pu opposer à l'ennemi une résistance sérieuse sa lâcheté fut sévèrement punie. Sur l'ordre du duc d'Anjou, il fut mis dans un sac et jeté à l'eau. Maîtres de la Roche-sur-Yon, les Anglais y mirent garnison et revinrent à Angoulême (1369) (\*). [Chroniques de Jean Froissart, t. 5, p. 102, éd. Buchon.]

Peu de mois après, le sire de Parthenay accompagna le comte de Pembroke dans l'expédition qu'il entreprit en Anjou pour se venger d'un échec récent que lui avaient fait subir les Français au village de Puirenon en Poitou. Le comte ravagea l'Anjou, mais il échoua devant Saumur défendu par Robert de Sancerre ; en revanche, il s'empara du Pont-de-Cé et de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire où les Anglais se fortifièrent (1369) (\*). [I dem, t. 5, P. 135-138.]

À peine le sire de Parthenay était-il de retour de cette expédition, que Jean Chandos, sénéchal du Poitou depuis la mort de James d'Audley, convoqua secrètement à Poitiers tous les barons et chevaliers de la province. Guillaume VII Archevêque et tous les Poitevins, qui portaient beaucoup d'affection à la personne du sénéchal, s'empressèrent de lui obéir. Chandos voulait tenter un coup de main sur Saint-Savin dont les Français venaient de se rendre maîtres. Quand il se vit à la tête de trois cents lances environ, il sortit de Poitiers, avec le plus grand mystère, dans la soirée du 30 décembre 1369, et arriva à minuit devant Saint-Savin. L'entreprise des Anglais échoua par une circonstance singulière. Ayant entendu retentir subitement le cor de la sentinelle au moment où ils s'apprêtaient à escalader les murailles, ils crurent qu'on s'était aperçu de leur arrivée et rebroussèrent chemin précipitamment jusqu'à Chauvigny. Arrivés là, les barons poitevins, parmi lesquels se trouvait le sire de Parthenay, demandèrent à Chandos la permission de se retirer. Le sénéchal, considérant qu'il n'avait plus besoin de leurs services le moment les congédia. Aussitôt les Poitevins et quelques chevaliers anglais formant en tout un corps de deux cents lances se mirent en route pour Poitiers par le pont de Lussac. Thomas de Percy, sénéchal de la Rochelle, ne tarda pas à les suivre à la tête de trente lances, en sorte que Chandos resta à Chauvigny avec très peu de monde. Vers la pointe du jour, on vint lui annoncer que les Français étaient sortis de Saint-Savin sous la conduite de Louis de Saint-Julien et de Keranlouet le Breton, et qu'ils se dirigeaient sur Poitiers. Chandos, qui n'avait que quarante lances, quitta aussitôt Chauvigny pour arriver au pont de Lussac avant l'ennemi; mais les Français l'avaient devancé. Déjà même ils avaient eu un engagement avec Thomas de Percy, près du pont, sans pouvoir l'empêcher de le franchir et de continuer sa route vers Poitiers. à peine le combat était-il terminé que Chandos arriva à son tour pour franchir le pont. Le voyant occupé par les Français il voulut le forcer, mais durant la lutte il fut blessé mortellement d'un coup d'épée par Jacques de Saint Martin, écuyer français. Les Anglais, en voyant tomber leur capitaine, perdirent courage et mirent bas les armes. Sur ces entrefaites un corps de deux cents lances, bannières déployées, parait dans la plaine c'étaient Guillaume de Parthenay, Guichard d'Angle, Louis d'Harcourt, Geoffroy d'Argenton, et tous les autres chevaliers partis les premiers de Chauvigny. Ils avaient appris en route le départ de Chandos, sa rencontre avec les Français, et revenaient en toute hâte pour le soutenir. Malheureusement il était trop tard. Les Français se voyant en présence de forces bien supérieures usèrent d'un expédient singulier pour sauver leur vie. Ils se rendirent aux Anglais qui venaient eux-mêmes de tomber en leur pouvoir, il n'y avait qu'un instant. De cette manière ils échappèrent au courroux des chevaliers qui accouraient la lance baissée au secours de Chandos. Grande fut l'affliction des Anglais et des Poitevins lorsqu'ils virent l'état désespéré du sénéchal. On le porta au château de Mortemer où il expira le lendemain, 2 janvier 1370. Quant aux Français faits prisonniers, ils furent conduits à Poitiers, et ne tardèrent pas à payer leurs rançons. (\*) [Chroniques de Jean Froissart, t. 5, p. 146-158, éd. Buchon.]

Le prince de Galles avait vu à l'œuvre le sire de Parthenay ; il savait qu'on pouvait compter, non seulement sur son courage dans les combats, mais encore sur son habileté et son dévouement dans l'administration des provinces soumises à l'Angleterre. La preuve la moins équivoque de la confiance qu'il mettait en lui, c'est la haute fonction de gouverneur du Poitou qu'il lui conféra conjointement avec d'autres barons du pays. Ce fait nous est attesté par les lettres du prince Anglais données à Angoulême le 13 mars 1370, dans lesquelles il charge *ses amis et féaux les gouverneurs de Poitou* Guillaume Archevêque, seigneur de Parthenay, Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerauld, et Guichard d'Angle, de faire démolir les maisons et constructions diverses qui se trouvaient près du fort de l'abbaye de Charroux « par tele manere que le dit fort et pays

d'environ en peust être et demorer plus fort et sceur. » Il leur enjoignait également de faire abattre la tour de Saint-Sulpice dans la même ville, de peur qu'elle ne fût occupée par les Français. Les trois barons gouverneurs, retenus en ce moment par d'autres occupations de leur charge, transmirent les ordres du prince au châtelain de Civray et au capitaine de Charroux, en leur mandant de les exécuter (20 mars 1370) (\*). [Dom Fonteneau, t. 4 ,p. 439.]

La guerre ne laissait aucun repos au sire de Parthenay ; elle l'obligeait à se tenir continuellement sous les armes et à s'absenter presque constamment de ses domaines de Gâtine pour prendre part à des expéditions lointaines. C'est ainsi qu'il lui fallut encore une fois revêtir son armure et aller se ranger sous les étendards du prince de Galles à Cognac, où se concentrait une nombreuse armée destinée à reconquérir Limoges que le duc de Berry venait d'enlever aux Anglais. La prise de cette ville est restée tristement célèbre par les horreurs qui l'accompagnèrent. Les vainqueurs furent impitoyables ; ils massacrèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Le prince Noir ternit en un seul jour tout l'éclat de sa gloire (1370) (\*). [Chronique de Froissart, t. 5, p. 208 et suiv.]

Après avoir assisté et peut-être pris part au sac de Limoges le sire de Parthenay revint à Cognac avec le prince de Galles ; puis il le suivit à Bordeaux. Le prince ne séjourna pas longtemps dans cette ville. Consumé par une maladie de langueur dont il avait pris le germe en Espagne, il fut contraint de retourner en Angleterre. Il laissa le gouvernement de l'Aquitaine à son frère le duc de Lancastre. Celui-ci reçut le serment d'obéissance des barons de la Guienne et du Poitou présents à Bordeaux, et, voulant signaler son entrée en fonctions par quelque fait d'armes, il réunit un corps de sept cents lances et cinq cents archers pour aller faire le siège du château de Montpaon, dont les français de la garnison de Périgueux venaient de se rendre maîtres. Le sire de Parthenay et ses compagnons d'armes ordinaires, Louis d'Harcourt, Guichard d'Angle, Geoffroy d'Argenton, Maubrun de Linières, se distinguèrent à l'assaut de Montpaon. Après la prise de la forteresse, le duc de Lancastre congédia son armée, et les chevaliers poitevins revinrent en toute hâte dans leur pays sérieusement menacé par les armées de Charles V (1371) (\*). [Chroniques de Jean Froissart, t. 5, p. 238-245, éd. Buchon.]

En effet, pendant que Guillaume VII Archevêque servait avec tant d'abnégation dans le midi les intérêts de l'Angleterre, le terrible Duguesclin, connétable de France, anéantissait une armée anglaise à Pontvallain (fin de novembre 1370), et arrivait en Poitou comme un torrent chassant devant lui la division de Cressonval. Il atteignit ce capitaine sous les murs de Bressuire, lui fit éprouver une défaite complète, et s'empara de la ville après un assaut des plus meurtriers, où périrent cinq mille Anglais (commencement de 1371). Tous ceux qui survécurent cherchèrent un refuge dans les bocages et dans les places de la Gâtine (\*). [Chronique de Duguesclin, par Cuvelier Trouvère, t. II, vers 18517, dans les Documents inédits sur l'histoire de France.] Au bruit de ces désastres, Robert Knolles, l'un des premiers généraux d'Édouard III, accourut de Bordeaux, recueillit les débris de la division de Cressonval, et forma un camp sous les murs de Parthenay. Cette ville devint ainsi le point de ralliement des divisions anglaises dispersées par l'impétuosité du connétable. [Il est fort possible que le tertre de la « Mulloterie » dont il existe encore quelques vestiges près des établissements Fillon (route de Poitiers) date de cette époque. Autour de cette parcelle, le cadastre ancien garde le souvenir du « pré Langlois », du « champs de la Poterne » (ou de la Potence), « le Petit Baron », « le petit pré des Fosses ». Non loin se trouve aussi des toponymes qui rappellent l'exploitation de la pierre pour la fabrication des pavés pour les routes : « le champs de la Carrière », « le champs du Pavé ». Mais là, c'est une autre histoire.] Mais tous les efforts de Knolles furent inutiles ; le découragement se mit dans les rangs des soldats qu'il parvint à réunir dans le camp de Parthenay. Il n'eut plus d'autre ressource pour les sauver que de les diriger sur les Sables-d'Olonne, afin de les faire embarquer. Mais il eut la douleur de les voir en partie tomber sous les coups d'Olivier de Clisson qui le poursuivait dans son mouvement de retraite, et lui-même n'échappa qu'avec peine au frère d'armes du connétable (\*). [Vies des grands capitaines français du moyen âge, par Mazas, t. 2, p. 299, vie de Duguesclin.]



Lorsque le sire de Parthenay et les autres barons poitevins furent revenus de la Guienne, Thomas de Percy, sénéchal de Poitou, voulant profiter de l'éloignement momentané de Duguesclin résolut de tenter le siège de Moncontour. La garnison de cette forteresse, commandée par deux braves capitaines, Jourdain de Cologne et Pierre de la Grésille, causait des maux infinis aux Anglais et à leurs partisans. Le sire de Parthenay, Louis d'Harcourt, Guichard d'Angle, Geoffroy d'Argenton, Hugues de Vivône, Maubrun de Linières, et beaucoup d'autres chevaliers de la province, se joignirent aux Anglais à Poitiers. Leurs forces pouvaient s'élever à trois mille hommes. Ils investirent Moncontour vers la fin du mois d'août 1371, et, après dix jours de siège, cette place succomba sous leurs efforts au commencement du mois de septembre (\*). [Chronique de Froissart, t. 5, p 248, éd. Buchon.]

Le duc de Lancastre, effrayé des revers essuyés par les armes anglaises depuis quelque temps et craignant de se mesurer avec Duguesclin, s'embarqua pour l'Angleterre à la fin de septembre 1371. Avant de quitter Bordeaux, il laissa le gouvernement du Poitou au sire de Parthenay et à Louis d'Harcourt, ou plutôt il les maintint dans cette charge, car nous avons déjà vu ces deux barons dans l'exercice de leurs fonctions en 1370. Geoffroy d'Argenton et Guillaume de Montendre furent nommés gouverneurs de la Saintonge. Quant à la Guienne, le duc de Lancastre en abandonna la défense à Grailli, captal de Buch (\*). [Chroniques de Froissart, t. 5, p. 268.]

Le connétable Duguesclin avait ouvert la célèbre campagne de 1372 par la prise de Montmorillon, Chauvigny, Lussac et Moncontour. Après ces premiers succès, il rejoignit le duc de Berry en Limousin, et tous deux poussèrent vigoureusement le siège de Saint-Sever. Le captal de Buch se mit en mesure de secourir la place. Il envoya à tous les chevaliers du Poitou et de la Saintonge l'invitation pressante de venir se joindre à lui. Ceux-ci arrivèrent en foule, et parmi les plus ardents on remarquait le sire de Parthenay, Louis d'Harcourt, Geoffroy d'Argenton, Hugues de Vivône. Thomas de Percy vint également les rejoindre avec la garnison de Poitiers. L'armée anglo-poitevine se concentra à Charroux sur les marches du Limousin, on l'évaluait à neuf cents lances et cinq cents archers. Mais elle n'était pas encore ébranlée que Saint-Sever s'était déjà rendu aux Français (\*). [Chroniques de Froissart, t. 5, p. 300.] Bientôt on apprit que Duguesclin s'était porté sur Poitiers par une marche rapide et qu'il avait pénétré dans cette ville avant le retour des Anglais. Cette nouvelle jeta un profond découragement parmi les capitaines anglais ; ils ne savaient quel parti prendre. Les barons poitevins essayèrent de les rassurer : « Certes, seigneurs, s'écrièrent-ils, ce nous déplaît grandement que amender ne pouvons que les choses se portent ainsi en ce pays ; et soyez certains que tant comme nous pourrons durer et qu'il aura maison ni fort en Poitou où nous puissions retraire, nous serons toujours bons et loyaux envers notre naturel seigneur le roi d'Angleterre et envers vous. » A quoi les chevaliers anglais répondirent : « Nous nous y affions bien et aussi jusques au mourir vous nous trouverez compagnons et amis. » Là-dessus, après avoir délibéré sur ce qu'il y avait à faire, on se sépara. Tous les barons poitevins, parmi lesquels le sire de Parthenay, Louis d'Harcourt, vicomte de Châtelleraut, Jean d'Angle et le sire de Thouars tenaient le premier rang, allèrent se renfermer dans Thouars place extrêmement forte, bien décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Quant aux Anglais, ils se dirigèrent vers Niort sous la conduite de Thomas de Percy, Jean d'Evreux, Gauthier Huet et Jean Cressuelle. Cette ville, où ils pensaient trouver un refuge assuré, refusa de leur ouvrir ses portes ; mais animés par le désespoir, ils y entrèrent de force après un furieux assaut et s'y établirent (\*). [Chroniques de Froissart, t. 6, éd. Buchon.]

Duguesclin, de concert avec le vaillant Olivier de Clisson, son frère d'armes, poursuivit rapidement le cours de ses avantages en Poitou, en Aunis et en Saintonge. Saint-Maixent, Melle, Aulnay, la Rochelle et généralement toutes les places fortes de ces provinces furent emportées d'assaut par le connétable, ou se rendirent volontairement à lui. Mais il regardait avec raison la conquête du Poitou comme incomplète tant que Thouars ne serait pas tombé en son pouvoir. Le sire de Parthenay et toute la chevalerie poitevine, ainsi que nous l'avons déjà dit s'étaient jetés dans cette importante forteresse, bien déterminés à opposer une vigoureuse résistance.

Duguesclin investit Thouars et fit amener des canons et des machines, annonçant la ferme résolution de réduire la ville. Effrayés de l'opiniâtreté des Français, les assiégés proposèrent une suspension d'armes au mois de juin 1372. Il fut convenu qu'ils se rendraient et se soumettraient au roi de France, si le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants ne venait pas à leur secours avant le 29 septembre suivant.

Édouard III, instruit du mauvais état de ses affaires sur le continent, se hâta de mettre à la voile avec une armée nombreuse pour aller en personne au secours de Thouars et réparer, s'il était possible, les défaites de ses généraux (août 1372). Mais, durant six semaines, des tempêtes assaillirent sa flotte et en détruisirent la moitié. Obligé de renoncer à son entreprise, il retourna en Angleterre en proférant avec fureur ces paroles célèbres « Il n'y eut oncques mais roi de France qui moins s'armât et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire. » Pendant qu'Édouard luttait en vain contre les flots pour aborder en France, la Guienne, qui restait toujours au pouvoir de l'Angleterre, envoyait des secours en Poitou. Ces nouvelles troupes rejoignirent à Niort les divisions anglaises qui s'y étaient réfugiées récemment. Alors on fit demander aux défenseurs de Thouars s'il fallait marcher à leur secours. Ceux-ci se réunirent immédiatement pour délibérer. « Adonc se mirent les chevaliers du Poitou ensemble et ne furent mie à ce premier jour d'accord ; car le sire de Parthenay, qui était un des grands de la compagnie, voulait qu'ils tinsent leurs journées devant Thouars en représentant le roi d'Angleterre. Et autres disaient que ils avaient scellé que le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants y serait et si ils n'y étaient ou l'un deux, ils devaient être à l'obéissance du roi de France. Si retourna le sire de Parthenay en son hôtel par maltalent ; mais depuis fut-il tant prêché qu'il fut de l'accord des autres. » Ce passage du chroniqueur nous prouve suffisamment que l'opiniâtre sire de Parthenay voulait soutenir la lutte jusqu'au bout, sans tenir compte de la convention du mois de juin qu'il interprétait à sa manière. Ce fut donc, en réalité, contre sort gré qu'on refusa le secours des Anglais, et qu'on résolut d'observer rigoureusement les termes du traité. Le 29 septembre 1372, jour convenu, Duguesclin se présenta devant Thouars à la tête d'une nombreuse armée. Conformément à leur promesse, les seigneurs poitevins capitulèrent. Peu de temps après, le 12 décembre 1372, le sire de Parthenay, imitant l'exemple général, rendit hommage à Charles V et à Jean, duc de Berry, que le roi, son frère, avait fait comte de Poitou (\*). [Chroniques de Froissart, t. 6 - Guerres et traités entre les rois de France et d'Angleterre, par Jean du Tillet, p. 287, éd. 1606.]

La soumission de Guillaume VII Archevêque irrita au dernier point les Anglais, car ils perdaient en lui un partisan dévoué. Aussi s'en vengèrent-ils à leur manière : ils ravagèrent la seigneurie de Parthenay, brûlant et détruisant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter. Puis, après avoir accompli cet exploit digne de brigands, ils concentrèrent leurs forces à Niort et dans les environs (\*). [Chroniques de Froissart, t. 6.] Duguesclin leur porta le dernier coup par la victoire de Chizé (21 mars 1373) et par la prise de Niort. Le sire de Parthenay, désormais enchaîné aux Valois par le serment féodal, contribua lui-même à l'expulsion définitive des Anglais. Il alla les combattre sous les ordres d'Olivier de Clisson au siège de la Roche-sur-Yon, et concourut ainsi à leur enlever la dernière des places qu'ils occupaient dans nos contrées (1373) (\*). [Ibid] Le Poitou était rendu à la France ; il ne devait plus en être séparé.

La trêve de Bruges (1375) permit à Guillaume VII Archevêque de se livrer enfin au repos et de réparer les désastres de la guerre. En 1376, sa fille aînée, Marie de Parthenay, épousa Louis 1er de Châlons, comte de Tonnerre et d'Auxerre, union brillante qui nous atteste que la puissante famille Archevêque jouissait au loin d'une grande considération (\*). [Extrait des Généalogies de Sainte-Marthe, dans dom Fonteneau, t. 86.]

Après la conclusion d'une nouvelle trêve entre la France et l'Angleterre, le 14 septembre 1384, Charles VI ou plutôt son conseil de régence, connaissant la capacité du sire de Parthenay et son influence dans les provinces de l'ouest, lui confia le soin délicat de veiller à l'exécution de la trêve en Poitou, concurremment avec le sire de Thors. Les lettres du roi qui établissent ces deux

chevaliers gardiens et conservateurs de la paix sont du 19 octobre 1384 (\*). [Dom Fonteneau, t. 20, p. 199.] Elles contiennent des instructions très détaillées qu'il est inutile de reproduire ici, d'autant mieux que leur application dut-être bien plus rare en Poitou qu'ailleurs, parce que cette province n'était plus le théâtre de la guerre depuis que Duguesclin l'avait arrachée aux Anglais.

La mission pacifique de Guillaume Larchevêque fût de courte durée, car les hostilités recommencèrent dès les premiers mois de l'année 1385. Les Anglais de la Guienne, prenant pour auxiliaires une foule de brigands, envahirent encore une fois la Saintonge et l'Angoumois, et s'emparèrent de toutes les places fortes. Ils pénétrèrent de nouveau en Poitou sans pouvoir, il est vrai, s'y établir, mais en signalant leur passage par les plus affreux ravages. Le roi de France chargea Louis II de Clermont, duc de Bourbon, son oncle maternel, d'aller chasser l'ennemi des provinces de l'ouest. Les États du Poitou, à l'exemple de l'Auvergne, du Limousin et de la Saintonge, levèrent une contribution de soixante mille livres qu'ils mirent à la disposition du duc de Bourbon pour les frais de la guerre. Non contents de fournir des subsides à cet illustre guerrier, les Poitevins voulurent combattre sous sa bannière. Exaspérés par les ravages des Anglais, ils brûlaient de se venger eux-mêmes. Toute la chevalerie poitevine formant un corps de quinze cents hommes se rendit à Niort, désigné comme point de concentration pour toute l'armée. Le sire de Parthenay figurait au premier rang. Il accompagna le duc de Bourbon dans tout le cours de cette brillante campagne de 1385, à la suite de laquelle les Anglais furent refoulés dans le Bordelais après avoir éprouvé des pertes sensibles, et assista successivement à la prise de Montlieu, de Taillebourg, de Tonnay-Charente, d'Archiac, de la Tourette, du Faon, de Montbron et de Verteuil (\*). [Vies des grands capitaines français, par Mazas, t. IV, p. 85, et s. ; vie de Louis II de Clermont, éd. 1814. — Thibaudeau, Hist. du Poitou, t. 1er, p. 494, éd. 1839.]

La gloire et l'influence que Guillaume VII Larchevêque acquérait chaque jour par son courage et ses capacités, jetaient un nouveau lustre sur l'antique maison des Parthenay. De puissants barons recherchaient son alliance. Déjà nous avons vu le comte de Tonnerre devenir l'époux de Marie, sa fille aînée. Un autre baron, non moins illustre, Guillaume d'Harcourt, vicomte de Melun, comte de Tancarville, seigneur de Montreuil-Bellay et chambellan du roi Charles VI, demanda la main de Jeanne, la plus jeune. Les conventions matrimoniales furent signées par les parties contractantes le 4 septembre 1389 en présence des ducs de Berry et de Bourbon. Une des clauses du contrat portait que Jeanne et Marie de Parthenay seraient héritières universelles de leur père et de leur frère Jean, dans le cas où ceux-ci viendraient à décéder sans enfants mâles. Par ce moyen, le sire de Parthenay, qui voyait avec inquiétude son fils aîné Jean privé de postérité, quoiqu'il fut marié depuis dix ans croyait assurer à ses filles et à leurs descendants la possession des nombreux domaines de sa famille, et empêcher ainsi son successeur d'en disposer en faveur d'un étranger. Nous verrons plus tard combien il s'abusait. Le mariage de Jeanne avec le vicomte de Melun fut célébré le 21 janvier 1390 (\*). [Dom Fonteneau, t. 38, p. 223. — Extrait des Généalogies de Sainte-Marthe, dans dom Fonteneau, t. 86.]

Au mois de novembre de la même année, une aide de dix mille livres ayant été octroyée par la province à Jean de Berry, comte de Poitou, les commissaires répartiteurs taxèrent la ville, châtellenie et ressort de Parthenay à la somme de sept cent soixante-dix livres, et les villes, châtellenies et ressorts de Vouvent et Mervent à la somme de sept cent trente livres. Mais quand le receveur arriva à Parthenay, au mois de mai 1391, pour percevoir le nouvel impôt, Guillaume Larchevêque ne voulut point lui permettre d'en opérer le recouvrement. Pour lui, cette contribution était inutile et vexatoire il s'y opposa, de toutes ses forces ; ce fut seulement après s'être assuré que le vicomte de Thouars avait donné son assentiment à la mesure qu'il consentit également à laisser agir le receveur dans ses domaines (\*). [Compte de Guillaume de Bis, imp. à Fontenay en 1848, d'après un man. de la bibl. nat., par les soins de M. B. Fillon.]

Malgré son âge avancé et les fatigues qu'il avait éprouvées à la guerre, le sire de Parthenay ne craignit pas d'affronter les dangers de cette expédition lointaine que la chevalerie de toutes les nations chrétiennes entreprit sur les bords du Danube, en 1396, pour arrêter les progrès

menaçants du farouche Bajazet (\*). [Dom Fonteneau, t. 17, p. 677. — Un chevalier nommé Jean Boislève l'accompagnait.] Il fut assez heureux pour échapper au désastre de Nicopolis, et eut la consolation de terminer ses jours dans son château de Parthenay au milieu de sa famille.

Guillaume VII Larchevêque joignait à la bravoure et à la loyauté un goût prononcé pour la poésie. Il entoura de sa protection un troubadour nommé Couldrette auquel il confia le soin de mettre en vers l'histoire de la célèbre Mellusine. Ce sujet, qui avait déjà fait le thème d'un roman composé par Jean d'Arras, intéressait au plus haut degré le sire de Parthenay; car il se flattait d'être un descendant de cette prétendue fée (\*). [Nous avons vu en effet, plus haut, que Hugues II Larchevêque avait épousé la petite-fille de Mélusine, qui n'est autre que Eustache Chabot.] Le poète nous raconte lui-même dans son prologue comment Guillaume lui ordonna de se mettre à l'œuvre

« Faites, dist-il tout à loisir,  
Car vostre est toute la journée.  
Le chastel fu fait d'une faée,  
Si comme il est partout retrait,  
De laquele je suis extrait,  
Et moy et toute ma lignie.  
De Parthenay, n'en doutez mie,  
Mell usigne fu appellée  
La fée que vous ay nommée,  
De quoy les armes nous portons,  
En quoy souvent nous deportons.  
Et afin qu'il on soit mémoire,  
Vous mettrez en rime l'histoire ;  
Je vueil qu'elle soit rimoye :  
Elle en sera plus tost oye. »

Lors dy « Monseigneur, je l'ottroie,  
Tousjours vostre plaisir feroie (\*). [Mellusine, poème relatif à cette fée Poitevine, composé dans le XI<sup>e</sup> siècle, par Couldrette publié pour la première fois par Francisque Michel, 1854.]

L'œuvre de Couldrette intitulée le Livre de Lusignan contient plus de six mille vers. On y trouve réunis et mis en ordre tous les faits merveilleux que les traditions populaires attribuaient à cette puissante Mellusine qui construisit, dit le poète du quatorzième siècle :

Le bourc et le chasteau de Melle,  
Après fist Vauvent et Mervant  
Et puis la tour de Saint-Maxant ;  
Le bourc fist, commença l'abbaye  
Où Nostre-Dame est bien servie,  
Puis la ville de Parthenay  
Et le chastel jolis et gay.

Nous savons à quoi nous en tenir sur tous ces récits ; ce sont autant de fables que notre naïf troubadour raconte avec une bonhomie et une crédulité vraiment charmantes :

Dieu scet bien se j'en mentiray,  
Nennil, je ne l'ay pas aprins :  
Honte est d'estre à mençonge prins.

Néanmoins, il ne faut pas s'y méprendre, il y a dans le roman composé par Couldrette un fond de vérité et même certaines particularités qu'on ne saurait mettre en doute. Ainsi le récit des

violences commises dans le monastère de Maillezais par le féroce Geoffroy à la Grand'Dent, fils de Méllusine, n'est point une invention ; c'est un fait tout historique. Du reste, le poète n'a été que l'écho des traditions populaires qui avaient cours au quatorzième siècle. Il nous a représenté Mellusine, telle qu'on la lui avait dépeinte, prenant tous les samedis la forme d'un monstre, moitié femme, moitié serpent, et s'échappant un beau jour par une fenêtre de son château, après s'être transformée en dragon volant. On a beaucoup disserté pour savoir quel fut en réalité ce personnage mystérieux dont le peuple poitevin conserve encore le souvenir. On a pensé avec assez de fondement que c'était Eustache Chabot, fille unique de Thibault II Chabot, seigneur de Vouvent, qui épousa Geoffroy de Lusignan, et mourut en 1229. Elle fut mère de Geoffroy à la Grand'Dent, seigneur de Vouvent, dont la fille Valence de Lusignan épousa Hugues II Larchevêque seigneur de Parthenay : telle est l'opinion la mieux établie à cet égard. Mais tout en l'acceptant comme véritable, il nous semble qu'on devrait surtout voir dans Mellusine une personnification poétique des antiques maisons de Lusignan et de Parthenay. En effet, si l'on en croyait les légendes et en particulier le roman de Coudrette, tous les châteaux forts, toutes les villes, toutes les églises, tous les monastères de nos contrées seraient l'œuvre de cette fée bienfaisante. Si l'on consulte au contraire l'histoire, on trouve que tous ces monuments doivent leur existence les uns aux Lusignan, les autres aux Parthenay-Larchevêque. C'est donc le génie civilisateur et les hauts faits de ces anciens barons que le peuple dans ses récits merveilleux, et, après lui, les poètes dans leurs romans ont voulu célébrer sous le nom de Mellusine. Ce personnage, sans doute, n'est point tout à fait imaginaire ; il a eu, selon toute probabilité, une existence réelle ; mais, à coup sûr, il n'a jamais été tel que les légendaires nous l'ont dépeint. [Au sujet de Mélusine, se référer à une note du chapitre précédent qui fait état de légendes très anciennes concernant ce personnage mythique. N'oublions pas qu'à partir d'un fond légendaire très ancien, le poète et l'écrivain peuvent aisément broder pour satisfaire ou flatter le moins orgueilleux des hommes.]

Guillaume VII Larchevêque mourut le 17 mai 1401. Il avait épousé, en 1349, Jeanne de Mathefelon, fille et héritière de Thibault, seigneur de Mathefelon et de Durtal en Anjou. Il laissa trois enfants Jean, son successeur, et deux filles, Marie et Jeanne, dont nous avons déjà parlé. Guillaume fut enseveli dans le chœur de l'église collégiale de Sainte-Croix fondée par ses ancêtres (\*). [Extrait des Généalogies de Sainte-Marthe, dans dom Fonteneau, t. 86.] Son tombeau vient d'être récemment découvert près de l'autel sous une arcade pratiquée dans le mur de l'abside. La statue qui le recouvre représente le vieux seigneur de Parthenay en costume de chevalier ; il est revêtu de la cotte d'armes et de la cotte de mailles ; son bouclier est suspendu à son bras gauche, sa tête est nue, ses mains sont jointes et ses pieds reposent sur un chien. De l'autre côté de l'autel se trouve un autre tombeau que nous supposons être celui de Jeanne de Mathefelon. L'épouse de Guillaume VII est revêtue d'une longue robe bleue et d'un ample manteau de pourpre. Une aumônière est suspendue à sa ceinture ; son attitude est digne et sévère (\*). [Personne ne connaissait l'existence de ces deux tombeaux lorsqu'en 1853 la démolition du retable grec, qui masquait complètement le fond de l'abside, vint les rendre tout à coup à la lumière. Ils étaient mutilés, et les cendres qu'ils recouvraient avaient disparu : on retrouva seulement quelques ossements dispersés. Ces profanations ne peuvent avoir été commises que par les protestants pendant les guerres du seizième siècle ; car le retable qu'on vient de détruire fut construit au dix-septième par les soins du duc de Mazarin : ce retable était posé de telle sorte et masquait tellement les deux tombeaux, qu'il était impossible de les voir. Aussi, grâce à cette circonstance, ils ont échappé à une seconde mutilation pendant nos tempêtes révolutionnaires. Ce fut donc indubitablement avant le placement du retable, c'est à dire pendant les guerres de religion que durent avoir lieu les actes de vandalisme dont ils portent la trace. Il est probable que primitivement des inscriptions étaient placées sur ces tombeaux, mais elles ont aussi disparu. C'est le passage de Sainte-Marthe indiqué dans la note précédente qui nous a appris que là était la sépulture de Guillaume VII.]

## **JEAN II LARCHEVÊQUE, seigneur, de Parthenay (1401-1427).**

Le nouveau seigneur de Parthenay n'héritait point des grandes qualités de son père. La bonté naturelle de son caractère était ce qu'il y avait en lui de plus saillant ; mais cette bonté dégénérait le plus souvent en faiblesse et le rendait tour à tour accessible à toutes les influences. Ce défaut d'énergie lui causa mille embarras et devint fatal à sa famille. Pour comble de malheurs, Jean Larchevêque n'avait point d'enfants : par conséquent ses immenses domaines devaient appartenir après sa mort à ses deux sœurs Marie et Jeanne, en vertu du contrat de mariage de cette dernière. Le duc de Berry, comte de Poitou et membre du conseil de régence, qui connaissait les dispositions de ce contrat et qui, d'un autre côté, convoitait la possession de Parthenay, résolut d'en faire l'acquisition autant dans son intérêt que dans celui de la couronne. Il agit avec tant de persévérance auprès du faible Jean qu'il le détermina à lui vendre, le 13 novembre 1405, ses nombreuses baronies, pour la somme de deux cent mille écus d'or (\*). [Not. sur les Larch., par Marchegay.] Mais il fut stipulé que l'usufruit resterait au sire de Parthenay. En apprenant que leur frère avait signé un acte qui les dépouillait de la magnifique succession qui semblait leur être assurée, Marie et Jeanne s'empressèrent d'attaquer la vente. Elles invoquaient en leur faveur la clause insérée dans le contrat de mariage de 1389. Le procès qu'elles entamèrent fut interrompu par la guerre civile qui éclata entre les princes du sang, et d'ailleurs la vente de Parthenay ne reçut point d'exécution pour le moment.

Depuis l'assassinat du duc d'Orléans (1407), le duc de Bourgogne, son meurtrier, régnait en tyran dans Paris, gouvernant à sa volonté l'infortuné roi Charles VI plongé dans la démence, et le dauphin tout occupé de ses plaisirs. Les ducs de Berry, de Bourbon, d'Alençon, les enfants du duc d'Orléans, les comtes d'Armagnac et d'Albret se liguèrent à Gien le 15 avril 1410, et s'armèrent pour venger la mort de leur parent et ravir le pouvoir au duc de Bourgogne. Le sire de Parthenay, que le duc de Berry venait d'élever à la dignité de sénéchal du Poitou, suivit le parti des princes ligués. Le duc de Bourgogne, apprenant que ses ennemis rassemblaient des troupes nombreuses pour marcher sur Paris, fit décider par le conseil royal qu'on enverrait une députation en Poitou, afin de déterminer, s'il était possible, le duc de Berry à changer de résolution et à licencier ses hommes d'armes. L'évêque d'Auxerre, le comte de la Marche, le grand prieur de Rhodes, Guillaume de Tignonville et Gauthier Col, secrétaire du roi, composaient la députation. Le duc de Berry reçut les envoyés dans son château de Poitiers, le 18 août 1410. Les comtes d'Armagnac, d'Alençon d'Eu, de Clermont, les archevêques de Rouen et de Bourges, les évêques de Poitiers, de Maillezais, de Luçon, de Chartres étaient présents à cette audience solennelle. Le sire de Parthenay y figurait également en qualité de sénéchal de Poitou et de partisan du duc de Berry. Tignonville porta la parole au nom de l'ambassade royale. Il supplia le duc de Berry de renvoyer ses gens de guerre et de faire cesser la guerre civile. Le duc, qui avait des projets tout différents, répondit d'une manière équivoque ; puis après le départ de la députation, il lança un manifeste dans lequel il exposait que le but des princes confédérés était de se rendre à Paris pour faire des remontrances au roi et réformer les abus. Alors il quitta le Poitou à la tête de son armée, et, de concert avec ses alliés, se dirigea sur Paris. Le sire de Parthenay l'accompagna dans cette expédition. Arrivé à Chartres, le duc de Berry l'envoya en ambassade auprès du roi avec l'archevêque de Bourges, son chancelier, et d'autres personnages de distinction. Il voulait rassurer le roi sur ses véritables intentions et protester de son dévouement à sa personne et au bien public. Mais le roi, dominé par le duc de Bourgogne, ne voulait recevoir le duc de Berry qu'autant qu'il déposerait préalablement les armes. La députation, dont faisait partie le sire de Parthenay, fut donc congédiée avec cette réponse. Cependant les soldats des deux partis commettaient des dévastations épouvantables autour de Paris. Le duc de Berry, se rapprochant chaque jour davantage de la capitale, vint s'établir avec ses gens de guerre dans son château de

Bicêtre. Là, grâce à l'intervention de plusieurs hommes de bien, un traité de paix fut signé entre les deux partis le 8 novembre 1410 (\*). [Chronique du religieux de Saint-Denis, t. 4, p. 343, 357, dans les Documents inédits sur l'Histoire de l'Histoire de France.]

La paix de Bicêtre n'était qu'une trêve. Bientôt la guerre civile recommença plus terrible que jamais. Le parti bourguignon, qui avait l'avantage d'agir avec l'assentiment du roi, fut victorieux sur tous les points (1412), et pendant que Charles VI se préparait à aller dans le Berry porter le dernier coup aux princes confédérés, le sire de Helly, chevalier picard, dévoué au duc de Bourgogne, reçut ordre d'aller enlever le Poitou au duc de Berry. Le Sire de Helly n'éprouva aucune résistance à Poitiers. Casin, à qui le duc de Berry avait confié le commandement de cette ville, se soumit à la première sommation du général bourguignon (commencement de 1413). Dans ces conjonctures, le sire de Parthenay, vivement sollicité par les agents de Jean Sans-Peur, et regardant sans doute la cause des Armagnacs comme perdue, abandonna leur drapeau pour se jeter dans le parti contraire. En effet, la soumission inattendue de Poitiers avait profondément découragé les chevaliers qui tenaient encore pour les princes d'Orléans en Poitou. Mais le découragement fit bientôt place à la colère. Renfermés dans plusieurs places fortifiées de la province, les Orléanais opéraient de fréquentes sorties, tombaient à l'improviste sur les campagnes voisines et mettaient tout à feu et à sang. Les garnisons de Chizé et de Niort se montraient les plus acharnées. Pour faire cesser cet état de choses intolérable, le sire de Helly résolut d'en avoir raison par la force. Le sire de Parthenay et d'autres chevaliers, touchés des plaintes des populations, lui prêtèrent leur concours. On somma au nom du roi la garnison de Chizé de se rendre à discrétion sur son refus, la place fut investie et l'on se mit en devoir de l'emporter de vive force. Désespérant d'opposer une longue résistance, les assiégés demandèrent une suspension d'armes jusqu'au jeudi saint. On la leur accorda à condition qu'à l'expiration de cette trêve, ils se soumettraient ou sortiraient de la forteresse pour présenter la bataille. Aussitôt le sire de Helly demanda des renforts afin de se trouver en mesure de combattre avec avantage ; mais la garnison de Chizé n'attendit pas leur arrivée pour capituler. Elle obtint la liberté d'évacuer la place « vie et bagues sauvées. » Les garnisons de Niort et des autres forteresses occupées par les Orléanais suivirent cet exemple et obtinrent les mêmes conditions. Le parti armagnac était vaincu en Poitou (1413) (\*). [Chronique du religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 611, dans les Documents inédits sur l'histoire de France.]

Le sire de Parthenay ne tarda pas à se repentir amèrement d'avoir porté les armes contre les Armagnacs. Ceux-ci étant parvenus à reconquérir la faveur royale, et à ressaisir la prépondérance, firent cruellement sentir à leurs ennemis le poids de leur colère (1414). Non-seulement la charge de sénéchal du Poitou fut enlevée à Jean Larchevêque (\*) [En 1415, C'était André de Vivône qui était sénéchal de Poitou (Thibaudeau, Hist. du Poitou, t. III, dans les notes, éd. 1839.)], mais, ce qui était beaucoup plus grave pour lui, toutes ses baronies de Parthenay, Secondigny, Coudray-Salbart, Vouvent, Mervent, Châtelailon, etc. , furent confisquées et données au dauphin Louis de Guienne le 14 mai 1415. Puis ce prince étant venu à mourir presque aussitôt, le roi les donna à Arthur de Bretagne, comte de Richemont (\*). [Extrait des Généalogies de Sainte—Marthe, dans dom Fonteneau, t. 86. — Hist. Généalogique de la maison de Franco, par le P. Anselme t. Ier, p. 459. — Marchegay.] Restait à exécuter l'arrêt de confiscation. On confia cette mission difficile au jeune comte de Richemont, dont les talents et le courage inspiraient déjà la plus grande confiance, quoiqu'il ne fut qu'à son début dans la carrière militaire. Ce choix était d'autant plus heureux que Richemont avait un intérêt direct et évident à châtier rigoureusement le sire du Parthenay et à lui enlever ses nombreux domaines.

Mais Jean Larchevêque s'était préparé de longue main à la résistance. Il savait très-bien que les princes orléanais, alors tout puissants, ne lui pardonneraient pas sa défection; d'un autre côté, il n'était pas disposé à se laisser dépouiller de ses biens. Doublement menacé dans sa personne et dans sa fortune, il se rattacha plus que jamais au parti Bourguignon. Par ses soins, les fortifications de la ville et du château de Parthenay furent réparées ; on y ajouta même de

nouveaux travaux. [On ignore d'où Bélisaire Ledain tient ces informations. S'il est probable que le château de Parthenay a fait l'objet de travaux, il est possible que ces derniers puissent remonter à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle.] Toutes les forteresses de la Gâtine furent également mises en état de défense. Enfin, outre les forces dont il pouvait disposer dans ses domaines, le sire de Parthenay prit encore à son service des bandes soldées composées en grande partie de Picards. Le comte de Richemont s'empara successivement et sans trop d'efforts de quatre places fortes, Châtelailon, Vouvent, Mervent et Secondigny ; mais, arrivé devant les remparts de Parthenay, il se vit arrêté par des obstacles beaucoup plus sérieux. Il fut obligé d'investir la ville et de commencer un siège en règle. Peut-être ses efforts auraient-ils été couronnés de succès, si un ordre pressant du roi ne l'avait contraint de lever le siège pour aller rejoindre en toute hâte l'armée qu'on dirigeait contre le roi d'Angleterre, Henri V, qui venait d'envahir la Normandie (\*). [Mémoires de Guillaume Gruel sur le connétable de Richemont, collection Petitot, t. 8, 1<sup>re</sup> série, p. 416. — Histoire généal. de la maison de France, par le P. Anselme, t. 1<sup>er</sup> p. 459. — Revue anglo-française, t. 1<sup>er</sup>, p. 213 et suiv.] Richemont assista à la désastreuse Bataille d'Azincourt ; il y fit preuve du plus grand courage, et tomba couvert de blessures au pouvoir des Anglais (25 octobre 1415).

Cet événement si funeste à la France procura à Jean II Larchevêque un repos momentané. Cependant le danger sérieux auquel il venait d'échapper n'avait pas entièrement cessé. La plus importante de ses places fortes, Parthenay, sa résidence, était, il est vrai, demeurée en son pouvoir ; c'était là qu'il avait concentré tous ses moyens de défense, et il pouvait, jusqu'à un certain point, s'y croire en sûreté. Mais ses autres forteresses, Secondigny, Vouvent et Mervent, avaient été prises par Richemont, lequel, en habile capitaine, avait eu la précaution d'y laisser de bonnes garnisons bretonnes sous la conduite du jeune Richard, son frère. Si la catastrophe inattendue arrivée à Richemont dans les champs d'Azincourt, l'empêcha de revenir en Gâtine pour en achever la soumission, du moins les garnisons dévouées qu'il y laissa résolurent de lui conserver la possession des places nouvellement conquises : elles étaient au surplus devenues sa propriété légitime par suite de la confiscation prononcée contre le seigneur de Parthenay et de la donation qui l'accompagna. Les hostilités continuèrent donc entre les gens du comte de Richemont et les gens du sire de Parthenay. Il en résulta de grands maux pour le pays, car les deux partis ne gardaient aucun ménagement, et répandaient partout le pillage et la désolation.

Le dauphin Charles, comte de Poitou, voyant que les circonstances critiques où se trouvait la France ne lui permettaient pas de songer pour le moment à réprimer sérieusement le sire de Parthenay, résolut d'entrer en négociations avec lui. Il chargea quatre commissaires, le vicomte de Thouars, le sire de Bussac, maîtres Guillaume Toreau et Guillaume de Luche, de réunir à Thouars les États du Poitou pour traiter avec Jean II Larchevêque, et aviser au moyen de pacifier la province (1416) (\*). [Archives de l'hôtel de ville de Poitiers, liasse 29, J. 546.] Le sire de Parthenay fut réintégré dans ses biens, et la confiscation prononcée contre lui considérée comme non avenue (\*). [Extrait des Généalogies de Sainte-Marthe, dans dom Fonteneau, t. 86. En revanche, il dut consentir au roi et au dauphin, comte de Poitou, une deuxième vente de tous ses domaines, moyennant la somme de sept vingt et un mille écus d'or, avec réserve de l'usufruit comme dans la vente de 1405. On s'engagea par le même acte à lui faire rendre les forteresses qui lui avaient été enlevées de force en 1415, et que les gens de guerre de Richemont occupaient toujours. La non exécution de cette dernière clause devait entraîner la nullité du contrat tout entier (12 août 1416) (\*). [Archives impériales, carton 183, n) 135.]

Ces arrangements ne produisirent pas les bons résultats qu'on en attendait. Arthur de Richemont, invoquant en sa faveur la donation royale de 1415, voulut se maintenir en possession de Secondigny, Vouvent, Mervent et Coudray-Salbart. De son côté, le sire de Parthenay, furieux de ne pouvoir recouvrer ces forteresses, ainsi qu'on le lui avait promis, persista dans sa ligne de conduite. Il continua à se montrer zélé bourguignon, et fit tous ses efforts pour expulser de ses domaines les gens de Richemont qui ne voulaient plus en sortir. La guerre recommença donc entre



les deux partis ou plutôt elle n'avait subi aucune interruption. Les bandes picardes en garnison à Parthenay, et celles bretonnes occupant Vouvent, Mervent et les autres places de la Gâtine, commettaient les plus grands désordres dans toutes les contrées environnantes. Un jour les gens de la garnison de Parthenay, dans une de leurs courses dévastatrices, saccagèrent et brûlèrent le château de la Rochefaton qui appartenait alors à la famille Chasteigner (\*). [Histoire de la maison des Chasteigners, par André Duchêne p. 148, éd. 1634.] Les députés que la ville de Poitiers envoya aux États du Poitou convoqués à Saumur par le dauphin, au mois de juin 1417, furent chargés d'exposer au prince les maux infinis que ces « pilleries et roberies » causaient aux populations, et de le supplier d'y porter un remède prompt et efficace (\*). [Archives de l'hôtel de ville de Poitiers, liasse 29, l. 554.]

Le dauphin s'empessa de faire droit aux réclamations si légitimes des Poitevins. Il commença par transiger avec le comte de Richemont qui, se trouvant encore prisonnier des Anglais, avait chargé le duc de Bretagne, son frère, de traiter en son nom cette affaire. Une convention fut conclue à Angers, le 2 juillet 1417, entre Jean V, duc de Bretagne, et le dauphin Charles. Elle avait surtout en vue de mettre immédiatement un terme aux malheurs sans nombre que faisait éprouver au pays de Gâtine la lutte qui durait depuis deux ans entre le comte de Richemont et le sire de Parthenay. Le duc de Bretagne, agissant au nom de son frère, s'engagea à remettre entre les mains du sire de Pouzauges, chargé de l'exécution du traité, les places de Vouvent, Secondigny et autres forteresses circonvoisines occupées par les partisans de Richemont, excepté Mervent et Coudray-Salbart, à l'égard desquelles le *statu quo* fut maintenu. Le sire de Pouzauges devait remettre ensuite les susdites forteresses au roi ou au dauphin. De son côté, le dauphin céda en toute propriété la seigneurie de Châtelailon au comte de Richemont. Moyennant cet avantage, celui-ci dut renoncer aux droits qu'il pouvait avoir sur les terres de Parthenay. Une amnistie pleine et entière fut accordée tant aux partisans de Richemont et de Richard, son frère qu'à ceux qui leur avaient été hostiles en Poitou, notamment le sire de Bressuire. Quant au sire de Parthenay, il ne fut point compris dans l'amnistie. Le dauphin se réserva formellement, le droit de châtier sa rébellion. Enfin, pour mieux assurer la paix, le sire de Pouzauges reçut ordre de faire démanteler toutes les petites forteresses qui auraient pu nuire à la tranquillité du pays (\*). [Dom Fonteneau, t. 26, p. 339.]

Malgré les troubles et les agitations auxquels le pays était en proie, une oeuvre éminemment utile pour le Poitou fut accomplie à cette époque dans la ville de Parthenay, grâce sans doute à l'initiative intelligente de Jean Larchevêque. Nous voulons parler de la rédaction des coutumes du Poitou (1417). Les légistes, au travail desquels on doit cet important monument juridique, étaient tous originaires de Gâtine, officiers du sire de Parthenay ou attachés à son service. C'étaient Me Jean de l'Aubertière, bailli de Gâtine, Jean de la Chaussée, plus tard bailli, Loys Moysen, Pierre Roygne, Robert Tutan, Jacques Boulin, « tous jurés et advocats. » Ce recueil des coutumes de notre province, dont il existe un exemplaire manuscrit à la bibliothèque impériale, est le plus ancien que l'on connaisse (\*). [Bull. de la Soc. d'Agr., Belles-Lett. Sciences et Arts de Poitiers, 1840. — D'un exemplaire de la très ancienne coutume de Poitou, par Mi. Nicias Gaillard, p. 27, 28 ; Paris, 1855.]

Le traité d'Angers semblait devoir mettre un terme aux complications malheureuses qu'avait fait naître le comte de Richemont par ses prétentions à la possession des terres de Parthenay. Mais tout n'était pas terminé, et cette question devait soulever bien d'autres difficultés. Le traité d'Angers blessa profondément le sire de Parthenay. Il dut éprouver un vif mécontentement en voyant le dauphin et le mandataire de Richemont disposer souverainement de ses domaines sans tenir aucun compte de ses droits, et agir en véritables maîtres comme s'il n'existait déjà plus. Aussi Jean Larchevêque s'en montra fort irrité et persista plus que jamais dans son attachement au parti bourguignon.

Le dauphin, justement effrayé de l'attitude de plus en plus inquiétante du sire de Parthenay, jugea le moment opportun pour frapper un coup décisif. Il ordonna à Philippe d'Orléans, comte de

Vertus, prince du sang, et à Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, d'aller mettre le siège devant Parthenay. Ces deux généraux avaient sous leurs ordres des capitaines expérimentés, entr'autres un nommé Jean Arragon, commandant d'une compagnie d'arbalétriers (\*) [Lettre du comte de Vertus aux archives de Niort.] et Jean Rouault, seigneur de Boisménard (\*). [Moréri, Dict. hist.] L'armée royale investit la capitale de la Gâtine au mois de mai 1419; mais elle rencontra une résistance opiniâtre qui faisait présager que le siège serait long et difficile. Jean Larchevêque, depuis l'année 1415, s'était tenu constamment sur le pied de guerre ; il lui, avait donc été possible d'augmenter à loisir ses moyens de défense, grâce à l'anarchie qui désolait la France ; La ville de Parthenay, que sa position rendait déjà naturellement forte, était entourée de trois murailles. Les immenses approvisionnements de grains qu'on y avait faits permettaient à la garnison de braver pendant longtemps les horreurs de la famine. De vaillants guerriers, presque tous du pays et vassaux du sire de Parthenay, s'étaient jetés dans la place sous le commandement de deux chevaliers, Guichard et Gilles d'Appellevoisin. On remarquait parmi eux Guillaume de la Court, seigneur de Tennesue et de la Bertonnière; Guillaume Perceval, Louis Chahot, Jean Sauvestre, Guillaume Jousseume, Michau Baudoin, Jean de Nuchèze, Jean Chauvineau, maître Jean de la Chaussée, bailli de Gâtine ; Jacques de Saint-Gelais, Jean Bazilleau, Pierre Roygne, Louis Moysen, etc. (\*). [Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, p. 456 ; Paris, Pacard, 1614.]

Le comte de Vertus se mit résolument à l'œuvre et poussa vigoureusement les opérations du siège mais les défenseurs de Parthenay repoussaient ses attaques avec avantage. Chaque jour messire Gille d'Appellevoisin sortait de la place à cheval et revêtu de son armure, provoquait les chevaliers de l'armée royale en combat singulier et demandant à rompre une lance avec l'un d'eux. Presque toujours il trouvait un adversaire disposé à lui tenir tête ; mais il sortait continuellement vainqueur de ces rencontres et, après avoir abattu son ennemi, au lieu de le faire prisonnier, il se contentait de lui prendre son cheval et d'exiger un marc d'argent (\*) [Juvénal des Ursins, *idem*]. Ce n'étaient pas seulement ceux de la ville que les assiégeants avaient à combattre. Un capitaine de brigands, nommé Lévesque, leur faisait une guerre de surprises fort incommode. Retiré dans les forêts impénétrables qui couvraient le pays, il en sortait à l'improviste, tantôt pour assaillir les parties du camp les plus mal gardées, tantôt pour intercepter les convois de vivres, dont la conduite avait été confiée pendant quelque temps à Pierre des Vignes, écuyer du comte de Vertus (\*). [Archives de la préfecture de Niort.] Les soldats de l'armée royale, furieux des maux que leur faisaient éprouver ces attaques inopinées, n'accordaient aucun quartier aux bandits de Lévesque. Tous ceux d'entre eux qui tombaient entre leurs mains étaient pendus aux arbres sans miséricorde (\*). [Juvénal des Ursins, *histoire de Chartes VI* ; Paris, Pacard, 1614.]

Non loin de Parthenay se trouvait un château fort appelé Tennesue, appartenant à Guillaume de la Court. La petite garnison qui l'occupait gênait probablement par ses sorties les opérations du siège, car le comte de Vertus, impatienté, résolut de la faire attaquer, pensant bien qu'on en viendrait à bout assez facilement. Le 9 juin, il ordonna à un de ses officiers, Pierre Eportal, de parcourir les villes et bourgades du Poitou, d'y réunir au nom du roi un nombre suffisant de pionniers, de maçons, de charpentiers, munis de leurs outils, et de les amener le plus promptement possible devant Tennesue (\*). [Archives de la préfecture de Niort. - *Le château de Tennesue subsiste encore à deux lieues de Parthenay*.] Son intention était de faire démolir cette petite forteresse dès qu'il s'en serait emparé. Mais, contre toute attente, elle résista aussi longtemps que Parthenay. Le comte de Vertus commençait à concevoir de vives inquiétudes sur l'issue de la guerre. C'est alors qu'il eut la pensée d'employer un moyen qui semblait devoir amener infailliblement la capitulation de la ville. La plupart des défenseurs de Parthenay, nous l'avons déjà dit, étaient des gentilshommes de Gâtine. Le comte de Vertus leur fit savoir que, s'ils ne se rendaient pas, on allait confisquer leurs domaines et abattre leurs habitations, « dont il y en avait de moult belles, » dit le chroniqueur. Cette menace fut mise à exécution, et plusieurs résidences seigneuriales furent détruites de fond en comble. La mesure était sévère elle fut

très sensible aux assiégés sans pouvoir les amener néanmoins à une capitulation (\*). [Juvénal des Ursins, *Histoire de Chartes VI.*] Un personnage marquant dans la ville, Jean de l'Aubertière, bailli de Gâtine, n'avait pas attendu ce moment pour se soumettre. Dès le commencement du siège, il avait sollicité et obtenu du comte de Vertus un sauf-conduit pour se retirer à Bressuire avec sa famille, car il voulait, disait-il, demeurer « bon sujet du roi et du régent (\*). » [Archives de la préfecture de Niort.]

Sur ces entrefaites, un rapprochement momentané eut lieu entre le dauphin et le duc de Bourgogne Jean Sans-Peur. Le traité qu'ils signèrent à Pouilly-le-Fort, le 11 juillet 1419, fut ratifié huit jours après par lettres du roi Charles VI. Il y était dit que les deux partis déposaient les armes pour réunir leurs forces contre les Anglais : en conséquence les sièges de villes entrepris, soit par les troupes Bourguignonnes, soit par celles du dauphin, devaient être levés immédiatement. En ce qui concerne Parthenay, il fut convenu que la garde de cette place serait confiée à un capitaine choisi par le duc de Bourgogne et agréé par le dauphin. On stipula expressément que ce capitaine prêterait serment de remettre au dauphin la ville et le château de Parthenay après la mort de Jean Larchevêque, ainsi que le voulait le contrat de vente passé entre eux en 1416. Moyennant cette condition, le siège serait levé par l'armée royale, et, de son côté, la garnison évacuerait la ville. Le dauphin, comme on voit, prenait ses précautions pour prévenir le retour de nouvelles hostilités de la part de Jean Larchevêque, et le mettre dans l'impossibilité de braver son autorité à l'avenir (\*). [Ordonnances des rois de France, t. XII, p. 263.]

En exécution du traité de Pouilly, le duc de Bourgogne désigna messire Régnier Pot, seigneur de la Périgné, pour remplir les fonctions de capitaine gardien de Parthenay. Le dauphin, ayant approuvé ce choix, envoya immédiatement au camp du comte de Vertus maître Guillaume Cousinot, chancelier d'Orléans, avec la mission de faire connaître au commandant en chef la conclusion de la paix, et surtout d'en faire accepter les conditions à Jean II Larchevêque. Arrivée sous les murs de Parthenay, Guillaume Cousinot et Régnier Pot ne tardèrent pas à se mettre en rapport avec Jean Larchevêque. Celui-ci les reçut fort bien et se montra disposé à exécuter les clauses du traité de Pouilly qui le concernaient. Bref, après plusieurs conférences, l'acte définitif qui mettait un terme au siège de Parthenay fut signé le 31 août 1419 à Parthenay-le-Vieux par le comte de Vertus, agissant en sa qualité de lieutenant et capitaine général du roi et du dauphin, régent du royaume, en Poitou et en Guienne. Les prescriptions qu'il contenait furent scrupuleusement accomplies de part et d'autre. Messire Régnier Pot ayant été installé dans ses nouvelles fonctions, le sire de Parthenay prêta entre ses mains, en présence de Guillaume Cousinot, le serment d'observer fidèlement les conditions de la paix, d'obéir au dauphin comme à son seigneur naturel, et de n'introduire qu'un nombre limité d'hommes de guerre dans sa forteresse. Les chevaliers et officiers du sire de Parthenay et les habitants de la ville jurèrent également d'être vrais et loyaux sujets du dauphin ; de ne pas souffrir que leur seigneur lui fit dorénavant la guerre, et surtout d'empêcher qu'à la mort de Jean Larchevêque la ville de Parthenay passât en d'autres mains qu'en celles du roi et du dauphin, suivant la teneur du contrat de 1416. De son côté, Régnier Pot jura de défendre les intérêts de Jean Larchevêque et de ses sujets tant qu'il resterait chargé de garder son château, et de lui obéir en tout, sauf dans le cas où il voudrait l'expulser de son poste. Enfin, les chevaliers de l'armée du comte de Vertus jurèrent à leur tour d'observer fidèlement la paix et de ne commettre envers le sire de Parthenay ou ses vassaux aucun acte qui pût leur porter préjudice. Le traité du 31 août accorda aux vaillants défenseurs de Parthenay le droit de rentrer immédiatement en possession de leurs domaines que l'on avait confisqué pendant le siège. Après l'accomplissement de ces formalités, la paix fut solennellement proclamée dans la ville et dans le camp; la garnison évacua la place et l'armée royale leva le siège. Il avait duré quatre mois (\*). [Copie vidimée du traité de Parthenay-le-vieil, en date du 4 septembre 1419, qui m'a été communiquée à Poitiers par M. Charles Calmeil. - Il existe une autre copie de ce traité aux archives de la Soc. des Ant. de l'Oues.]

A peine la tranquillité était-elle rétablie en Gâtine que le dauphin en profita pour obtenir de

Jean Larchevêque une nouvelle vente de ses domaines. En effet, les contrats précédents de 1405 et de 1416 n'avaient jamais reçu d'exécution ; il était donc prudent de les faire renouveler ou confirmer. C'est ce qui ne tarda pas à avoir lieu, ainsi qu'on pouvait le prévoir d'après certains passages du traité de Parthenay-le-Vieux. Un troisième acte de vente fut passé à Bourges le 19 novembre 1419 Jean Larchevêque se réserva, comme il l'avait fait antérieurement, l'usufruit de toutes ses baronies ; plusieurs terres, notamment le Fontenioux, ne furent point comprises dans la vente et demeurèrent la propriété du sire de Parthenay. Le prix ne fut point changé ; il resta fixé à sept vingt et un mille écus d'or que le dauphin s'engagea à verser en plusieurs termes (\*). [Archives impériales, carton J. 183, n° 135.]

Cependant Marie et Jeanne de Parthenay n'avaient vu sans dépit leur frère aliéner au profit de la couronne les immenses domaines de la famille Larchevêque. Elles protestèrent de nouveau contre cet acte et demandèrent sa nullité. Leurs prétentions étaient principalement fondées sur le contrat de mariage de Jeanne qui assurait la succession du sire de Parthenay à ses sœurs dans le cas où celui-ci n'aurait pas d'enfants. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Celle qui se montra la plus exaspérée fut Jeanne. Nous avons dit plus haut qu'elle avait épousé le vicomte de Melun ; elle en eut une fille nommée Marguerite, qui épousa Jacques d'Harcourt. Ce baron partagea sans peine les regrets mortels que faisait éprouver à sa nouvelle famille la perte de la baronie de Parthenay, et c'est peut-être à l'instigation de sa belle-mère qu'il essaya, en 1423, de s'emparer par ruse du château de Jean II Larchevêque. Monstrelet, Pierre de Fenin et d'autres annalistes ont raconté cette tentative insensée qui coûta la vie à son auteur ; mais le récit le plus curieux est celui que M. Marchegay a inséré dans sa notice.

Jacques d'Harcourt, qui revenait du Crotoy assiégé par les Anglais, se trouvait à Poitiers à la cour de Charles VII, lorsqu'il conçut l'idée d'aller voir son oncle à Parthenay, « lequel (le sire de Parthenay) lui fit grande chère et le recçut honorablement. Le dit de Harcourt regarda fort icelle place, qui semblait belle et forte, et convoita fort de l'avoir, s'imaginant et considérant que son oncle n'était pas bien sage, comme l'on disait; puis s'en retourna pensant qu'il retournerait une autrefois et qu'il aurait la place, s'il pouvait ; car si luy et ses gens pouvaient entrer au chasteau ils seraient les plus forts ; ce qui luy semblait facile à exécuter, veu qu'au dit chasteau il y avait une issue qui s'en allait aux champs, laquelle il ouvrirait à force et mettrait gens par là, puis ferait lever le pont levis du costé de la ville, tellement qu'on ne pourrait secourir ceux du dedans. Or, pour mettre son imagination à exécution il s'en vint à Parthenay et fit mettre une embuscade assés près du pont levis ou de l'entrée qui sortait du chasteau aux champs. Entré qu'il fut au chasteau on luy fist bonne chère et il y disna, et ne se donnait on de garde de ce qu'il voulait faire. Après le disner, il vint au seigneur de Parthenay, son oncle, et luy dit pleinement qu'il avait sa part au dit chasteau et qu'il fallait qu'il le gardast à son tour ; et que s'il y avait homme qui l'en voulust empêcher qu'il le tuerait et ferait mourir. Et dit-on que luy et ses gens tirèrent leurs épées. Le seigneur et ses gens furent bien esbahis desquels aucuns se retirèrent en la tour du pont levis devers la ville lequel estait levé. Si tinrent la dite tour et commencèrent d'en haut à crier l'alarme, pourquoy le peuple de la ville s'esmeut tout à coup et apportèrent eschelles, si gagnèrent et abattirent le pont levis et entrèrent dedans la place à l'ayde de ceux de dedans la tour, puis tuèrent tous les gens du dit de Harcourt, lequel se retira en une tour en bas où il y avait de petites arbalestes et fenestres qui étaient bien estroites. Toutefois on luy perça les deux cuisses d'une lance par une des lucarnes, et pour abrèger il fut tué et ses gens furent jettez tous morts en la rivière et il fut enterré en un cimetièrre (\*). » [Not. sur les Larch., par Marchegay.] Parmi les gens de Jacques d'Harcourt qui périrent avec lui dans sa folle entreprise citons Jean de Herselannes, Jean de Fronssières et Philippe de Neuville (\*). [Enguerrand de Monstrelet, vol. II, p. 9, éd. 1572.] [La tour, dont il est question, est située à l'angle Nord-Ouest du château. Elle porte encore le nom de tour d'Harcourt. En ce qui concerne la tour qui commandait le pont-levis, il est difficile de savoir de quel ouvrage il est question. Il peut s'agir de l'entrée est, comme il peut être question de l'entrée sud. Cette dernière a

profondément été modifiée par Arthur de Richemont puis les descendants de Dunois, c'est à dire après les événements relatés ici. Les traces du pont-levis qui sont visibles aujourd'hui, contre la bastille de Richemont, concernent un système mis en place lors de la construction de la Bastille par Richemont.]

La conduite déloyale de Jacques d'Harcourt et la terrible catastrophe qu'il s'était attirée causèrent une vive et fâcheuse impression sur l'esprit du sire de Parthenay. Ce faible vieillard, sur le point de descendre dans la tombe, avait la douleur de voir ses parents l'accabler de leurs obsessions pour s'assurer son riche héritage. Mais il ne pouvait changer la situation des choses. La vente qu'il avait consentie au roi en 1419 l'avait définitivement dépouillé de ses domaines; il n'était plus maître chez lui. Toutes ses baronies appartenaient maintenant à la couronne, et il n'en était plus que simple usufruitier. Néanmoins il paraît que Jean Larchevêque, cédant sans doute aux sollicitations de ses sœurs, chercha à faire annuler le contrat de 1419 (\*). [Extrait des *Généalogies de Sainte-Marthe*, dans *dom Fonteneau*, t. 86.] Mais Charles VII, loin d'y consentir, ne songea qu'à user souverainement de ses droits de propriété sur Parthenay. Par lettres patentes du 24 octobre 1425, il donna à Arthur de Richemont, qu'il venait de nommer connétable, toutes les seigneuries de Parthenay, Vouvent, Mervent, Secondigny, Coudray-Salbart, Béceleuf et Châtelailon (\*). [Collection Dupuy 634 (bibl. imp.). — Extrait de Robert du Dorat, dans *dom Fonteneau*, t. 79. — Thibaudeau, t. 2, p. 49. — Ces lettres de 1425 données à Poitiers furent enregistrées à la chambre des comptes le 12 août 1426. Elles furent renouvelées à Tours le 9 avril 1434.] Jean Larchevêque, dans son impuissance, se soumit humblement, et souscrivit même l'acte de donation. Il ne faut point s'en étonner : la faiblesse habituelle de son caractère ne fut pas la seule cause de ce nouveau changement dans sa volonté. La tentative de Jacques d'Harcourt l'avait singulièrement irrité contre sa famille. Depuis ce fatal événement, il se laissa exclusivement dominer par l'influence royale. Aussi, non content d'avoir donné son consentement à la donation de 1425, il alla jusqu'à reconnaître formellement pour son héritier le connétable de Richemont, naguère encore son ennemi. Il convoqua tous ses vassaux de Gâtine, tous les capitaines de ses places et leur fit prêter serment d'être bons et loyaux sujets du connétable, leur futur seigneur (\*). [Mémoires de Guillaume Gruel sur le connét. de Richemont, coll. Petitot 1ere série, t. 8. — M. Mazas, dans sa belle et savante biographie de Richemont, commet une inexactitude. Il donne le non de Jean de Villiers au seigneur de Parthenay qui légua sa baronie au connétable : son nom véritable est Jean II Larchevêque.] Aussitôt tous les vassaux de Parthenay, voulant faire preuve, de dévouement et de fidélité envers celui que leur vieux maître avait désigné pour son successeur, s'empressèrent d'aller rejoindre Richemont qui se rendait alors à Bourges auprès du roi, accompagné d'une multitude de barons de la Bretagne, du Poitou, du Berry et de l'Auvergne (1425) (\*). [Mémoires de Guillaume Cruel.]

Jean II Larchevêque mourut au commencement de l'année 1427 dans un âge fort avancé.(\*). [Extrait des *Généal. de Sainte-Marthe*, dans *dom Fonteneau*, t. 86. — Gruel.] Il ne laissait aucun enfant de son mariage avec Brunissende de Périgord. C'était un seigneur doux, pieux, charitable et chéri de ses vassaux. Une rente de deux setiers de seigle qu'il constitua sur la Bertrandière (paroisse de la Payrate), le 24 juin 1404, en faveur de *la charité du Trézain de Saint-Jean*, nous fournit l'occasion de dire un mot de cette institution de bienfaisance, qui d'ailleurs n'était pas la seule dans notre ville. On appelait Trézain de Saint-Jean une aumône publique que l'on distribuait annuellement le jour de l'invention de la Sainte-Croix, devant l'église Saint-Jean de Parthenay, dans le cimetière de cette paroisse. Cette aumône se faisait depuis un temps immémorial. L'origine de sa fondation est inconnue. Les biens, dont elle se composait, consistaient la plupart en rentes, provenant des libéralités des seigneurs et des personnes riches de la ville. L'administration et la distribution du Trézain étaient confiées primitivement aux membres de la fabrique de Saint-Jean de Parthenay. Plus tard, au seizième siècle, ce fut un administrateur particulier qui en fut chargé. Dans la suite, les distributions se firent sous les halles de la ville. Enfin, vers l'année 1681, le Trézain de Saint-Jean fut réuni à l'hôpital, dont il alla grossir les

revenus (\*). [Archives de l'hôpital de Parthenay.]

Jean II Larchevêque créa, le 27 mars 1412, dans l'église Sainte-Croix, les trois dignités de chapier, diacre et sous-diacre, pour la dotation desquelles il donna trois métairies, les Bazillières, la Bertrandière et l'Ingremaillière (\*). [Inventaire manusc. des titres de Sainte-Croix de Parthenay.] On sait qu'il existait déjà dans cette église un chapitre fondé au XII<sup>e</sup> siècle par les seigneurs de Parthenay. [La fondation de ce chapitre remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Un acte de l'année 1090 fait en effet mention de Guy, chanoine de Sainte-Croix] Il se composait d'un écolâtre, d'un chantre, de quatre chanoines et du curé de la paroisse, qui était en même temps chanoine. Trois vicaires perpétuels, un maître de psalette, quatre enfants de chœur et un sacristain, leur avaient été adjoints. Les seigneurs de Parthenay avaient la collation de tous ces bénéfices. Dans les processions publiques et autres cérémonies ecclésiastiques, le chapitre de Sainte-Croix jouissait du droit de préséance sur tout le clergé de la ville, tant régulier que séculier (\*). [Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux ; Paris, Al liot, 1648. — Inventaire des titres de Sainte-Croix.] [Bélisaire Ledain juge durement Jean II Larchevêque, notamment au début de ce chapitre qu'il consacre au dernier des Parthenay-Larchevêque. Il convint de nuancer ses propos, en remplaçant l'histoire locale dans un contexte général particulièrement complexe. Même Arthur de Richemont qui va pourtant jouer un rôle bénéfique dans le développement de la ville de Parthenay, n'est pas exempt de reproche dans sa conduite vis-à-vis de Jean Larchevêque. Ce début du quinzième siècle marque une profonde évolution dans la structure féodale de la France. Le roi et son administration sont déjà en passe de prendre le contrôle de toutes les justices, et la notion d'État français et de nation sont en pleine émergence. La lutte de Jean Larchevêque contre la toute puissance royale est un combat d'arrière garde.]

## Chapitre VI

### **« RICHEMONT ET LES LONGUEVILLE, SEIGNEURS DE PARTHENAY, JUSQU'AUX GUERRES DE RELIGION. »**

#### **Sommaire**

*Fréquents séjours de Richemont à Parthenay.- La vicomtesse de Thouars se réfugie dans cette ville et demande protection à Richemont. - On bat monnaie à Parthenay. - Expédition du sire de Parthenay contre Mervent. - Assemblée de barons à Parthenay. - Épidémie. - Transaction entre le sire de Parthenay et la Maison-Dieu.- Aspect de Parthenay au moyen âge. - Le comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay. - Confiscation de Parthenay. - Prévôté de Saint-Laurent. - Bailliage de Gâtine. - Siège de Parthenay par Charles VIII. - Tendance des seigneurs à abandonner leurs terres. - Garnisons à Parthenay. - Jacques du Fouilloux. - Anciennes institutions municipales de Parthenay. - Procès entre la ville et la Maison-Dieu; sécularisation de l'hôpital.*

### **ARTHUR DE BRETAGNE, comte de Richemont, connétable de France, seigneur de Parthenay (1427-1458).**

La branche aînée des Parthenay-Larchevêque venait de s'éteindre dans la personne de Jean II. Pendant les cinq siècles que ces barons régnèrent en Gâtine, ils n'avaient cessé de travailler au bien des populations et de jouir d'une grande influence en Poitou. Après eux, la ville de Parthenay perd considérablement de son importance politique. C'est le résultat nécessaire de l'affaiblissement de la féodalité et de la prépondérance toujours croissante de l'autorité royale ;

les petites souverainetés locales disparaissent ou s'affaiblissent : l'unité nationale s'établit progressivement. [Contrairement à ce qu'écrit Bélisaire Ledain, la ville de Parthenay ne va s'affaiblir qu'après la mort d'Arthur de Richemont. Ce dernier aura, bien au contraire, donné une vigueur économique rarement atteinte par la cité de Parthenay. La structuration de la ville ancienne telle que nous la connaissons, s'est figée à cette époque ; nombres de bâtiments conservent des vestiges qui remontent à cette époque...]

Arthur de Bretagne, comte de Richemont, que le dernier seigneur avait institué son héritier, était digne, à tous égards, de remplacer l'illustre famille Larchevêque à Parthenay. Tout le monde connaît les services immenses que cet homme éminent, l'un des plus grands capitaines du quinzième siècle, rendit à la France durant le cours de sa glorieuse existence. Les vassaux de Gâtine, tout en regrettant la perte de leurs anciens maîtres, durent être fiers néanmoins de marcher sous la bannière d'un guerrier qui contribua si puissamment à délivrer la nation du joug anglais. Richemont sut conquérir l'amour de ses nouveaux sujets. Il se plaisait au milieu d'eux. Parthenay était son séjour de prédilection, et il ne manquait jamais d'y venir goûter le repos et le bonheur de la famille, toutes les fois que les graves occupations de sa charge de connétable lui en laissaient le loisir.

Comme tous les hommes supérieurs, Arthur de Richemont fut en butte aux traits de l'envie et injustement persécuté. Georges de la Trémouille, son ennemi irréconciliable, profita de la faveur dont il jouissait auprès de Charles VII pour le perdre dans l'esprit de ce monarque. Il n'y réussit que trop bien. Au moment où le comte de Richemont prenait possession de sa baronnie de Parthenay, il apprit sa disgrâce (1427). Mais il trouva des défenseurs et des partisans parmi tous ceux que l'arrogance du favori avait indignés. Le duc de Bourbon et le comte de la Marche notamment s'entendirent avec lui pour renverser la Trémouille. Il en résulta une guerre civile d'autant plus malheureuse qu'elle était profitable aux Anglais dont elle favorisait les progrès. Madame de Guienne, veuve du Dauphin Louis et maintenant épouse du nouveau seigneur de Parthenay, habitait alors Chinon, ville que le roi avait donnée naguère à son mari. Ce fut précisément contre cette place que Charles VII se dirigea d'abord en compagnie de la Trémouille. Madame de Guienne fut fort effrayée quand elle apprit que le roi était entré dans Chinon, grâce à la connivence du capitaine Pierre de Saint-Belin (12 mars). Le roi lui permit de se retirer où elle voudrait, à condition qu'elle n'aurait aucunes relations avec le connétable; mais elle refusa énergiquement de se séparer de son mari. Enfin, après bien des instances, on lui accorda la liberté d'aller où bon lui semblerait. Madame de Guienne partit aussitôt pour Parthenay où elle trouva le connétable qui éprouva un sensible plaisir en la revoyant et lui fit une joyeuse réception (\*). [Mémoires de Guillaume Gruel sur le connét. de Richemont, collection Petitot, 1<sup>o</sup> série, t. 8.]

Pendant que le roi se rendait maître de Chinon, le duc de Bourbon et le comte de la Marche, princes de sang, s'emparaient de Bourges. Voulant poursuivre les hostilités, ils envoyèrent dire au comte de Richemont, qui se tenait toujours à Parthenay depuis sa disgrâce, de venir les rejoindre en toute hâte avec des gens de guerre. Celui-ci se mit immédiatement en marche pour réunir ses forces à celles de ses alliés; mais le roi le devança à Bourges et parvint à s'arranger avec les princes. Arthur de Richemont seul, à l'instigation de la Trémouille, ne fut pas compris dans le traité: il n'eut pas plutôt appris cet événement qu'il rebroussa chemin pour revenir à Parthenay. Ses ennemis ne l'y laissèrent pas en repos, et l'obligèrent par leurs attaques à avoir continuellement les armes à la main pour sa propre défense. L'un d'eux nommé Jean de la Roche, homme dévoué à la Trémouille, se montrait le plus acharné. Lui et ses gens couraient continuellement le pays en commettant partout des actes de brigandage intolérables. Pendant l'hiver de 1428, Richemont, pour réprimer ces déplorables excès, tenta la prise du château de Sainte-Néomaye, près Saint-Maixent, qui appartenait à Jean de la Roche. Les forces qu'il dirigea contre cette petite place furent mises sous le commandement de son lieutenant messire Jean Sauvestre, chevalier de Gâtine (\*) [La famille Sauvestre possédait la terre de Clisson en Boismé. La dernière héritière épousa plus tard un Lescure, dont le dernier descendant s'est immortalisé

pendant les guerres de la Vendée.], et de plusieurs autres capitaines, notamment le bâtard Chapelle. Quant à lui, il demeura à Parthenay, car il méprisait trop ces misérables querelles pour daigner y prendre part personnellement, à moins que la nécessité ne l'y obligeât. Dès qu'il fut instruit du danger qui menaçait Sainte-Néomaye, Jean de la Roche accourut à son secours, et, comme il amenait des forces supérieures, les troupes du seigneur de Parthenay furent obligées de se tenir sur la défensive dans leur camp retranché. Puis elle opérèrent leur retraite en bon ordre sur les places fortes de la Gâtine (\*). [Mémoires de Guillaume Gruel.]

Il y avait deux ans que le connétable languissait dans l'inaction à Parthenay. Les succès des Anglais le remplissaient de douleur, et, malgré les injustes persécutions dirigées contre lui, il brûlait du désir de mettre son épée et ses talents au service de sa patrie et de son roi. Soudain, il apprend qu'une jeune fille inspirée, l'héroïque Jeanne d'Arc, s'est mise à la tête des Français découragés et marche au secours d'Orléans assiégé par les Anglais. Aussitôt le comte de Richemont sollicite instamment la faveur de prendre part à ce grand mouvement national ; ses offres de service sont rejetées avec hauteur. Alors n'écoutant que son patriotisme, il réunit, avec la plus grande célérité, huit cents archers et deux mille féodaux tirés de ses domaines de la Bretagne et du Poitou, quitte Parthenay et se dirige à marches forcées vers Orléans. Arrivé à Loudun, il rencontra le sire de la Jaille qui venait de la part du roi, ou plutôt de celle de la Trémouille, lui ordonner de ne pas avancer plus loin. Mais il n'en continua pas moins sa route, passa la Vienne à gué le 1er mai 1429, traversa la Loire à Amboise et rejoignit l'armée royale devant Beaugency. Là, ayant enfin obtenu, non sans peine, la permission d'exercer sa charge de connétable, le comte de Richemont reprit le commandement suprême. Il se signala bientôt d'une manière brillante à la bataille de Patay, au succès de laquelle il contribua si puissamment (18 mai 1429). Mais la haine de la Trémouille vint encore lui susciter de nouveaux embarras et l'abreuver de cruelles humiliations. Charles VII, qui n'agissait jamais que d'après les conseils de cet odieux favori, ordonna au connétable de retourner dans ses domaines, déclarant qu'il n'avait plus besoin de ses services. A cette nouvelle accablante, le comte de Richemont envoya auprès du roi les sires de Beaumanoir et de Rostremen pour essayer de le fléchir. Il fit également les plus vives instances auprès de la Trémouille, lui demandant pour toute faveur de pouvoir servir le roi et travailler au bien de l'État. Tout fut inutile, et Richemont se vit obligé de regagner son château de Parthenay sous le poids de cette injuste disgrâce. Pour tout dédommagement, on lui confia la mission assez insignifiante de surveiller les mouvements des Anglais dans le Maine et la Normandie, pendant que le roi irait se faire sacrer à Reims. Au fond, on n'avait en vue qu'une chose, l'empêcher d'assister à cette importante cérémonie (\*) [Mémoires de Gruel. — Vies des grands capitaines français, par Mazas, t. 5, vie de Richemont, passim].

La jalousie et la haine de la Trémouille étaient si grandes qu'il conçut le honteux projet de faire assassiner le connétable. Celui-ci revenait alors du Maine où il était allé tenter un coup de main contre le château de Fresnay-le-Vicomte, occupé par les Anglais, et il se rendait à Parthenay, sa retraite habituelle (hiver de 1429). Or, un jour qu'il chevauchait tranquillement au milieu de ses chevaliers, on aperçut tout à coup parmi les gens de l'escorte un cavalier inconnu qu'on n'avait pas encore remarqué. Cet homme, qui se disait Picard, cherchait à se rapprocher du connétable ; ses allures étaient suspectes. Le comte de Richemont ayant questionné un de ses officiers, Gilles de Saint-Simon, pour savoir quel était cet homme, il n'en put rien apprendre. Alors s'adressant à l'inconnu lui-même, il lui demanda ce qu'il était venu faire ici. Celui-ci, déconcerté par le ton résolu du connétable, répondit qu'il allait avouer franchement son dessein, à condition qu'on voulût bien lui pardonner d'avance. Ayant reçu l'assurance de sa grâce, le Picard apprit à Richemont que la Trémouille l'avait chargé de l'assassiner moyennant une grosse somme d'argent. Richemont, sans manifester la moindre indignation, donna un marc d'argent à ce méprisable sicaire, et le congédia en lui recommandant de ne plus se charger de pareilles commissions (\*). [Mémoires de Gruel.]

De retour à Parthenay, le connétable se montrait plus disposé que jamais à y vivre à l'écart,



lorsqu'il apprit avec étonnement que le roi et son ministre lui faisaient des ouvertures pacifiques, et lui proposaient une entrevue dans un lieu qu'ils indiquaient entre Parthenay et Poitiers (1430). Ce changement subit de la part de la Trémouille pourrait paraître surprenant, si l'on ne savait qu'un intérêt tout personnel le poussait en ce moment à se rapprocher de son plus grand ennemi. En effet, la Trémouille cherchait depuis longtemps à obtenir pour son fils aîné la main de Françoise, fille de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, mais toutes ses démarches avaient échoué. Le vicomte refusait absolument son consentement. Le favori, sachant que le connétable entretenait de très bonnes relations avec le vicomte de Thouars, et qu'il avait une grande influence sur ses déterminations, voulut essayer de le mettre dans ses intérêts. Tel fut le motif de l'entrevue proposée à Richemont. Celui-ci, qui concevait de justes défiances, refusa de se trouver au rendez-vous. Le vicomte de Thouars, plus confiant, s'y rendit avec le sire de Lezay et Antoine de Vivône. L'infâme la Trémouille, furieux de n'avoir pu réaliser ses projets ambitieux, les fit traîtreusement arrêter au milieu d'une partie de chasse. Le sire de Lezay et Antoine de Vivône furent mis à mort. Quant au vicomte de Thouars, on se contenta de le faire emprisonner au château de Poitiers en attendant son procès (\*). [Mémoires de Gruel.—Thibaud., Hist. du Poitou, t. II, p. 117.] La vicomtesse de Thouars elle-même, Marguerite de Rieux, menacée jusque dans son château par des partisans que la Trémouille avait su se gagner, s'enfuit à Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), d'où elle implora la protection du comte de Richemont. Celui-ci s'empressa de la faire venir à Parthenay où il lui offrit un refuge assuré. Bientôt les sires de Châteauneuf, de Beaumanoir, de Rostremen, et beaucoup d'autres chevaliers ou écuyers, vinrent l'y trouver pour se mettre généreusement à son service. Le connétable profita de la présence de la vicomtesse à Parthenay pour négocier le mariage de sa fille, Françoise d'Amboise, celle-là même que la Trémouille n'avait pu obtenir pour son fils, avec son neveu, Pierre de Bretagne. Françoise, qui avait accompagné sa mère à Parthenay, fut envoyée bientôt à la cour du duc de Bretagne ; Richemont ne tarda pas à la rejoindre et revint ensuite à Parthenay avec Pierre, son neveu (1430) (\*). [Mémoires de Gruel.]

Cependant la Trémouille ne gardant plus de mesure poursuivait son oeuvre de vengeance contre le malheureux Louis d'Amboise qu'il retenait toujours dans les fers. Un arrêt du parlement, siégeant alors à Poitiers, en date du 8 mai 1431, confisqua les immenses domaines du vicomte de Thouars, et le spoliateur ne rougit point d'en prendre possession au nom de la couronne (2). [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. II, p. 117, 148.] Cette conduite odieuse souleva l'indignation générale. Le comte de Richemont prit hardiment la défense de la famille de Thouars dépouillée par une inique sentence, et ne craignit point de se mettre en quelque sorte en opposition avec l'autorité royale, car le faible Charles VII, entièrement dominé par son favori, approuvait tous ses actes par son silence. La guerre civile éclata donc de nouveau en Poitou. La Trémouille, d'un côté, cherchait à se maintenir en possession de la vicomté de Thouars : d'un autre côté, le seigneur de Parthenay et ceux qui avaient embrassé la même cause faisaient tous leurs efforts pour lui arracher ce riche héritage et le rendre à ses maîtres légitimes. Les sires de Beaumanoir et de Rostremen, qui étaient venus à Parthenay offrir le secours de leur épée à la vicomtesse de Thouars, ouvrirent les hostilités par la prise de Marans, Benon et l'île de Ré, où ils rétablirent l'autorité de la famille d'Amboise. Mais la Trémouille ayant envoyé contre eux le sire d'Albret, lieutenant du roi, avec des troupes composées en grande partie de Gascons, Marans et Benon retombèrent bientôt en son pouvoir: Beaumanoir et Rostremen, contraints de reculer, se réfugièrent à Fontenay. A la suite de ces premiers succès, le sire d'Albret occupa Châtelaiillon qui appartenait, comme on sait, au sire de Parthenay. La perte de cette place fut d'autant plus sensible au comte de Richemont, que le capitaine, auquel il en avait confié la défense, s'était rendu sans opposer la moindre résistance. Aussi se montra-t-il d'une extrême sévérité à son égard : il lui fit trancher la tête. La prise de Gençay sur la Trémouille dédommagea Richemont. Il était temps qu'un traité vint mettre un terme à cette lutte déplorable. Il fut conclu aux conditions suivantes: le seigneur de Parthenay rentra en possession de Châtelaiillon ; la

Trémouille, de son côté, recouvra Gençay ; enfin, la garde de Mauléon, qui dépendait de la vicomté de Thouars, fut confiée à Prégent de Coétivy (1431) (\*). [Mémoires de Gruel.]

Une convention d'un autre genre intervint en même temps entre Charles VII et le comte de Richemont. On stipula que ce dernier ne ferait plus battre monnaie à Parthenay ; mais, à titre de compensation, le roi lui accorda le droit de s'approprier les aides qui viendraient à être mises sur sa baronnie de Parthenay. Ce n'était pas seulement depuis Richemont que l'on battait monnaie dans cette ville. Il ne paraît pas douteux qu'anciennement les Archevêques se soient attribués ce droit souverain, à l'exemple de presque tous les autres barons. L'ordonnance royale de 1346 en avait interdit, il est vrai, l'exercice à la féodalité ; mais au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Parthenay usèrent de nouveau, on ne sait trop comment, de cette prérogative. Ils firent fabriquer de la monnaie depuis l'an 1418 jusqu'en 1431, époque à laquelle cet usage cessa définitivement, comme nous venons de le voir (\*). [Hist. de Niort, par Briquet, t. 1<sup>er</sup>, pièces just, p. 434, 435. — Dissertation de M. Lecointre-Dupont sur les monnaies du Poitou. - Notes manuscrites de M. Allard-la-Reynière.] [En fait, les Archevêques ne battirent jamais monnaie. Aucun texte ni aucune découverte archéologique ne permettent de suivre l'hypothèse de Bélisaire Ledain. Richemont fit frapper monnaie de décembre 1426 à mars 1431. Il s'agissait de la *Florette*. Certains numismates pensent qu'une *demi-florette* fut également frappée à Parthenay mais aucune pièce de ce type n'a été trouvée à ce jour.]

Vers le milieu de l'année 1432, le connétable, qui résidait toujours à Parthenay, apprit tout à coup qu'un capitaine, Pierre Regnault, frère de la Hire, s'était emparé par surprise de Mervent le jour de la Pentecôte. Cette agression inattendue, que rien ne justifiait et à laquelle la Trémouille n'était peut-être pas étranger, irrita profondément Richemont. Sur-le-champ, il rassemble ses arbalétriers, convoque tous ses vassaux de Gâtine, met en réquisition les gens de sa maison et les dirige sur Vouvent sous la conduite de son lieutenant Prégent de Coétivy et de deux capitaines, le bâtard Chapelle et Pennemare. Huit jours après, Mervent assiégé capitulait et rentrait sous la domination du sire de Parthenay (\*). [Mémoires de Gruel.]

Le comte de Richemont, se rendit à Vannes, à la fin du mois de septembre 1432, pour assister aux obsèques de la duchesse de Bretagne, sa belle-sœur (\*). [Jeanne de France, fille de Charles VI, avait épousé Jean V, duc de Bretagne, en 1404.] Un grand nombre de princes, de chevaliers et d'écuyers se trouvaient réunis à cette cérémonie. Tous détestaient la Trémouille et désiraient ardemment sa perte. Ils résolurent, d'un commun accord, de soustraire Charles VII à l'obsession d'un favori qui s'était fait le détracteur du connétable, de Jeanne d'Arc, et des plus fidèles serviteurs du roi. En conséquence, dans le mois qui suivit les funérailles de la duchesse de Bretagne, ils s'abouchèrent une seconde fois au château de Parthenay, chez le comte de Richemont. Cette assemblée, composée de soixante barons, dont quatre princes du sang, convint que le bien du royaume exigeait le renvoi du conseiller suprême : « on organisa une vaste conspiration, dans laquelle figuraient tous les gens de la maison de Charles VII et même des valets (\*). [Vies des grands capitaines français, par Mazas, t. 5, p. 436, vie de Richemont.] » Le sire de Parthenay était l'âme du complot, mais la mise à exécution en fut confiée à Prégent de Coétivy, aux sires du Breuil, de Chaumont, de la Varenne et de Rasnyviven. Introduits dans Chinon pendant la nuit, les conjurés surprirent la Trémouille dans son lit, s'emparèrent de sa personne et l'emprisonnèrent à Montrésor. Le roi, réveillé par le tumulte de cette scène, éprouva d'abord beaucoup de frayeur ; mais averti de ce qui se passait, il parut satisfait de se voir enfin délivré d'un favori qui le dominait complètement. Il demanda si le comte de Richemont avait pris part à l'arrestation de la Trémouille on lui répondit qu'il n'avait pas quitté Parthenay. Bientôt il approuva hautement la conduite audacieuse des conspirateurs, et fit donner l'ordre au favori déchu de ne plus reparaitre en sa présence (1433) (\*). [Mémoires de Gruel. — Vie de Richemont, par Mazas.]

C'est à la suite de ce coup d'état, et grâce aux instances du comte du Maine, frère de la reine, près de Charles VII, que le comte de Richemont rentra enfin en grâce et reprit les fonctions de connétable. Son premier soin fut de quitter ses domaines de Gâtine pour reprendre la direction

de la guerre contre les Anglais. Nous n'avons point à le suivre sur le théâtre de ses exploits. Qu'il nous suffise de savoir que sa réapparition à la tête des troupes françaises fut signalée par des avantages notables. Il revint à Parthenay pendant le carême de l'année 1435 pour voir madame de Guienne, son épouse. Mais son séjour y fut de courte durée, car le jour de Pâques il se trouvait à Tours auprès du roi auquel il rendait hommage pour sa baronnie de Parthenay, devoir féodal que les dissensions intestines, survenues entre lui et la Trémouille, l'avaient empêché jusque-là d'accomplir (\*). [Mémoires de Gruel.] Après le célèbre traité d'Arras (21 septembre 1435), à la négociation duquel il prit une part si active, le connétable retourna de nouveau à Parthenay prendre quelque repos. Il n'en sortit que pour commencer cette magnifique campagne de 1436, qu'il termina par la conquête de Paris sur les Anglais (14 avril). Il y revint encore au mois de novembre de la même année pour chercher sa femme qu'il emmena dans la capitale (\*). [Idem. — En 1436, Etienne Cossin était châtelain de Parthenay et capitaine du pays de Gâtine pour le comte de Richemont (Diction. historique des familles de l'ancien Poitou).]

Le connétable, affligé des désordres épouvantables commis par les gens de guerre, avait résolu de les réprimer, et surtout de faire prendre au roi des mesures énergiques capables d'en prévenir le retour. Vainement il avait infligé de terribles châtiments à quelques capitaines indisciplinés ; tous ses efforts étaient restés impuissants. De toutes parts, les populations adressaient au roi les plaintes les plus vives. Le Poitou, désolé comme les autres provinces par les brigandages des compagnies, envoya au roi une députation dont faisaient partie le bailli de Parthenay, Jean de la Chaussée, et le sire de la Châtaigneraye. Charles VII promit aux députés poitevins de prendre leurs plaintes en considération, et leur accorda la diminution de la taille (\*). [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 57.] Bientôt, de concert avec Richemont, il rendit l'ordonnance de 1439 qui introduisit des réformes salutaires, et donna aux compagnies une organisation inconnue jusqu'alors. Ces mesures provoquèrent de graves mécontentements parmi les capitaines qui ne voulaient point se plier au joug de la discipline. Le duc d'Alençon, gouverneur de Niort, le sire de la Roche, sénéchal de Poitou, la Trémouille, ancien ennemi de Richemont, Dunois lui-même, et beaucoup d'autres mécontents, attirèrent dans leur parti le jeune dauphin, et le mirent à leur tête. Cette révolte, connue dans l'histoire sous le nom de Praguerie, éclata d'abord en Poitou. Le comte de Richemont y courut avec le roi et inaugura, par la prise de Saint-Maixent, dont les rebelles venaient de se rendre maîtres, une longue série de succès, à la suite desquels l'autorité royale se releva plus forte qu'auparavant (1440) (\*). [Hist. de Niort, par Briquet, t. 1er, p. 111, 112.]

Charles VII voulut récompenser la fidélité des habitants de Saint-Maixent qui s'étaient opposés vigoureusement aux entreprises des rebelles et avaient même contribué au succès des troupes royales. Il leur octroya d'importants privilèges, et, par ses lettres du 27 janvier 1441, rétablit dans leur ville le siège royal qu'il avait récemment supprimé. Le siège de Saint-Maixent, dans le ressort duquel se trouvaient les terres de Parthenay, Vouvent, Mervent et en général tout le bailliage de Gâtine, existait depuis fort longtemps. Le sénéchal du Poitou y venait toujours, suivant la coutume, tenir ses assises quatre fois l'année. Cet état de choses était fort avantageux pour les habitants de la Gâtine, qui, se trouvant beaucoup plus rapprochés de Saint-Maixent que de Poitiers, n'avaient pas besoin de se rendre dans cette dernière ville lorsqu'ils voulaient plaider devant le sénéchal. Charles VII, cédant aux sollicitations importunes de la ville de Poitiers, ordonna que le sénéchal ne tiendrait plus dorénavant ses assises ailleurs que dans la capitale de la province; mais, sur les justes réclamations des habitants de Saint-Maixent et du procureur du seigneur de Parthenay, il n'hésita pas à rendre les lettres patentes du 27 janvier 1441 qui remirent les choses en leur premier état (\*). [Dom Fonteneau, t. 16, p. 321.]

Le comte de Richemont vint passer quelques temps à Parthenay, dans les premiers jours de l'année 1442, pour aller de là en Bretagne auprès du duc Jean V, son frère. Il s'y trouvait encore lorsqu'il perdit Madame de Guienne, son épouse. Elle mourut, le 2 février 1442, à Paris, où elle habitait depuis cinq ans. On ne lui annonça cette triste nouvelle qu'après son retour à Parthenay.

Le connétable en éprouva la plus vive affliction et fit célébrer dans l'église collégiale de Sainte-Croix un service solennel pour le repos de l'âme de la défunte. Il fallut un ordre du roi qui lui mandait de l'accompagner dans son expédition de Guienne pour lui faire quitter Parthenay, où il semblait vouloir rester indéfiniment plongé dans la douleur (\*). [Mémoires de Gruel.] Cependant il ne tarda pas à contracter un second mariage avec Jeanne d'Albret, le 29 août 1442 (2). [Hist. généalogique, etc., par le P. Anselme, t 1er, p. 461.] La mort de son frère, qui arriva presque au même instant, le rappela en Bretagne. Richemont quitta donc le Languedoc, conduisit sa nouvelle épouse à Parthenay, et partit pour Rennes où il assista au couronnement de son neveu, François 1er, nouveau duc (10 décembre 1442). Après un mois de séjour en Bretagne, il reprit le chemin de ses domaines : mais il ne se rendit pas immédiatement à Parthenay, car une épidémie grave sévissait alors dans cette ville, et la comtesse de Richemont, fuyant le fléau, s'était retirée à Fontenay-le-Comte. C'est là que le connétable alla la rejoindre. Ils ne revinrent à Parthenay qu'après la cessation de la contagion et y passèrent ensemble la fin de l'hiver (\*). [Mémoires de Gruel.] Une mort prématurée, qui frappa subitement Jeanne d'Albret à Parthenay à la fin du mois de septembre 1444, vint mettre cruellement un terme au bonheur des deux époux. Le comte de Richemont, retenu loin du Poitou par les occupations continues de sa haute dignité militaire, n'eut pas la consolation d'assister à ses derniers moments. Jeanne d'Albret avait expiré depuis deux jours lorsqu'il arriva à Parthenay (\*). [Hist. généalog. de la maison de France, par le P. Anselme, t. 1er, p. 464. — Vie de Richemont, par Mazas, t. 5 de son His. des grands cap. français, p. 219.]

Le connétable, nous l'avons dit, avait une prédilection marquée pour cette ville : jamais il ne manquait d'y venir passer les courts instants de loisir que lui laissait la guerre. Ainsi, dans le courant des années 1447, 1448 et 1449, il y fit encore plusieurs séjours que l'utilité de sa présence sur d'autres points lui empêcha toujours de prolonger aussi longtemps qu'il l'aurait désiré (\*). [Mémoires de Gruel.]

Précédemment nous avons eu occasion de parler de plusieurs traités conclus par les seigneurs de Parthenay avec quelques établissements religieux dans le but de régler leurs droits respectifs et de prévenir toute espèce de conflits. Un autre acte de la même nature intervint à cette époque entre le comte de Richemont et le prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay. Le point en litige portait sur un droit fiscal appelé soubmaille perçu au profit du seigneur sur les denrées et marchandises vendues dans la ville. Les religieux de la Maison-Dieu avaient à Parthenay « plusieurs hommes couchants et levants sous eux (\*) [Le mot homme est synonyme de vassal et non de serf. C'est ce qu'a fort bien établi M. Léopold Delisle dans ses savantes Études sur la Normandie, p. 22, 23.] » qui étaient exempts de ce droit de vente depuis un temps immémorial. Or, il arriva qu'un jour le procureur du seigneur de Parthenay, contestant le privilège des vassaux de la Maison-Dieu, en fit assigner quelques-uns devant les grandes assises du bailli de Gâtine pour les contraindre à payer le susdit droit. Les religieux prirent naturellement la défense de leurs hommes : de là le procès. Mais les parties parvinrent à se concilier. Une transaction fut conclue le 11 février 1450 entre Jean Hamelin, prieur de la Maison-Dieu, Pierre Durand, sous-prieur, Jean des Prés, sacristain, Nicolas Desvaux, aumônier et prieur de Château-Bourdin, Méry Boucault, Jean Lombard et Jean Deschamps, religieux, d'une part, et Nicolas Girault, procureur général du connétable, seigneur de Parthenay, d'autre part. Cet acte énumère avec beaucoup de soin les maisons et « teneurs d'icelles » que les religieux « pourront tenir francs et quittes » du droit de soubmaille. Les détails topographiques dans lesquels il entre à ce sujet sont fort curieux, car c'est par eux seuls que nous connaissons d'une manière assez exacte l'ancien aspect de Parthenay au moyen âge (\*). [Cette précieuse transaction de 1450, que j'ai découverte par hasard à Parthenay dans des papiers de famille, se trouve en ma possession. - En voici en deux mots la substance : le seigneur de Parthenay abandonne aux hommes de la Maison-Dieu désignés dans l'acte l'exemption du droit de soubmaille dont ils jouissaient déjà; mais cette exemption sera suspendue lorsqu'ils viendront vendre leurs marchandises sur le marché et sous les halles de

Parthenay, et ils seront tenus d'y venir les jours de foires annuelles.]

Reportons-nous par la pensée au XVe siècle et franchissons l'enceinte de notre ville par la porte Saint-Jacques. Tout d'abord se présente à nous une rue longue, étroite et sinueuse appelée rue de la Vaux-Saint-Jacques. C'était là qu'habitaient comme aujourd'hui les fabricants d'étoffes de laine et de droguets. Laissons à droite la rue Feu-Simon appelée depuis rue du Château et une autre rue qui mène à la poterne du château. Laissons encore sur notre gauche la rue de Gaudineau et deux venelles sans noms qui conduisent à Saint-Jean. Nous traverserons ainsi toute la basse ville et nous arriverons au Vauvert. Là se tenait alors le marché aux bestiaux qui, plus tard au XVI<sup>e</sup> siècle, sera transporté près du donjon où il se trouve encore [Actuelle place du 8 Mai.]. Montons maintenant dans la haute ville et traversons seulement la place pour faire une excursion jusqu'au château en passant sous la haute porte de la citadelle aux flancs de laquelle se sont déjà adossées plusieurs maisons. Nous rencontrerons sur notre route deux églises, Sainte-Croix et Notre-Dame-de-la-Couldre dont nous admirerons le riche portail. Au lieu de pénétrer dans le château que nous connaissons (voir chap. 1er), revenons à la place par la même rue dite de la Citadelle, ou si nous préférons, par une petite venelle qui lui est parallèle (\*) [C'est celle qu'on appelle aujourd'hui rue des Gourmands.] [Actuelle rue Georges-Turpin, autrefois petite rue de la Citadelle.] ; à partir de leur point de jonction, non loin de Sainte-Croix, jusqu'à la porte de la citadelle, la rue portait alors le nom de la Fromagerie qu'elle a perdu depuis. La place où nous voici de retour est le point central de la ville : six rues viennent y aboutir. C'est là que se trouvait placé comme de nos jours l'hôtel de ville. (\*) [L'ancien hôtel de ville, dont plusieurs personnes se rappellent l'architecture gothique, doit remonter au moins à cette époque. Il fut brûlé, dit-on, pendant les guerres de la Vendée, et il était presque tout en ruine lorsqu'il fut reconstruit tel qu'il est, vers 1822, sous la mairie de M. d'Auzay.] Cette maison fut en fait achetée au XVI<sup>e</sup> siècle pour servir au logement des officiers. C'est l'actuelle médiathèque.] Prenons la Grand'Rue en laissant à droite la rue Morin ; elle nous conduira à une autre petite place appelée les Grands-Bancs, parce que les bouchers y débitaient la viande (\*). [La boucherie est restée là jusque vers 1820, époque à laquelle la ville en fit construire une nouvelle dans la rue Morin.] [Emplacement du Marché-Couvert] A droite s'ouvrent une rue conduisant à la porte du Sépulcre [Portion de la rue Jean-Jaurès] et une venelle rejoignant la rue Morin. Mais prenons une autre direction ; tournons à gauche par la rue des Grands-Bancs [Portion de la rue Jean-Jaurès], et sans nous engager dans la rue de la Petite-Saulnerie [Rue Béranger] qui se dirige à gauche vers la place, arrivons au carrefour du Poids-des-Farines [Emplacement du parc de stationnement au centre de la rue Jean-Jaurès]. Là viennent aboutir la rue de la Grande-Saulnerie [Rue de la Saunerie], la rue conduisant à l'église Saint-Jean, dans laquelle débouche la rue Ferrole ou Bombarde [Deux rues qui se prolongent l'une l'autre, aujourd'hui.], et la rue qui gagne le carrefour des Forges. De ce point partent trois autres rues, l'une qui conduit au couvent des Cordeliers [Rue Saint-François.], l'autre qui aboutit à la porte du Bourg-Belay [Portion de la rue Jean-Jaurès], et la dernière connue alors sous le nom de la Beugelère qui passe derrière l'église Saint-Laurent pour atteindre ensuite la porte du Marchiou (\*). [C'est probablement la même que celle que l'on nomme aujourd'hui rue Tête-de-Cheval.] [Peut-être l'actuelle rue de la Poste, mais ce n'est pas certain.] Constatons maintenant, sans sortir de ville, l'existence de deux nouveaux faubourgs, ceux du Bourg-Belay et du Marchiou que nous ne connaissions pas encore. Quant aux trois autres, le Sépulcre, Saint-Paul et Saint-Jacques, nous savons qu'ils existaient dès le XI<sup>e</sup> siècle (voir chap. 1er). Telle était la ville de Parthenay en 1450, et il y avait longtemps, sans nul doute, qu'elle présentait le même aspect. Aujourd'hui encore les bourgeois du XVe siècle, nos ancêtres, s'ils revoient notre ville, pourraient la parcourir sans crainte de s'égarer. Bien des changements, il est vrai, s'y sont opérés comme partout ; mais ce sont toujours les mêmes rues étroites et tortueuses ; dans plusieurs endroits, surtout dans la basse ville, de vieilles maisons en bois sont encore debout. En un mot, Parthenay n'a point subi ces grandes transformations qui ont changé complètement l'aspect de plusieurs autres cités.

En 1451, le connétable de Richemont fut nommé gouverneur de la Basse-Normandie qu'il venait de conquérir sur les Anglais. Ce nouvel emploi le contraignit de quitter Parthenay, où il avait passé les premiers mois de l'année. Malgré ses occupations multipliées, il ne manqua jamais jusqu'en 1456 d'y revenir chaque année goûter quelques instants de bonheur et de tranquillité auprès de son épouse, car Richemont avait contracté un troisième mariage avec Catherine de Luxembourg, fille du comte de Saint-Paul. Étant devenu duc de Bretagne en 1456, par suite de la mort de Pierre II, son neveu, il dut abandonner définitivement sa chère Gâtine (\*). [Mémoires de Gruel.]

Deux ans après, en 1458, considérant qu'il était désormais condamné à mourir sans postérité, il consentit à laisser le roi disposer par anticipation de la seigneurie de Parthenay. En effet, il avait été stipulé dans la donation de 1425 que tous les anciens domaines des Larchevêque retourneraient à la couronne si le comte de Richemont mourait sans enfants mâles et légitimes. Conformément à cette clause, Charles VII, par ses lettres datées de Vendôme le 22 octobre 1458, lettres contenant d'ailleurs l'adhésion formelle de Richemont, donna les seigneuries de Parthenay, Secondigny, Vouvent, Mervent, Coudray-Salbart, Châtelailon et Mathefelon à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, « pour en joir, dit-il, et user après le décès de nostre dit cousin de Bretagne on cas que au temps de son dit décès il ne laisseroit aucuns hoirs mâles (\*). [Collection Dupuy 634 (bibl. imp. .)] » Cette condition ne tarda pas à se réaliser. Le comte de Richemont, duc de Bretagne, connétable de France, seigneur de Parthenay, mourut à Nantes, le 26 décembre 1458, sans enfants légitime. Il laissait une fille naturelle, Jacqueline, mariée, depuis 1438, à un écuyer nommé Artus Brécart, et à laquelle il avait donné en dot la seigneurie de Bréhat. Artus Brécart fut successivement nommé capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier en Bretagne, de Mervent et du Coudray-Salbart en Gâtine par son beau-père qui lui assura en outre une pension de cent vingt écus (1457) (\*). [Hist. généal. de la maison de France, par le P. Anselme, t. 1er, p. 461.]

Le comte de Richemont et ses deux dernières femmes ont fait plusieurs donations au chapitre de Sainte-Croix. Il existait encore dans cette église, en 1693, des chapes et autres ornements donnés par eux (\*). [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay, 1693. — Richemont avait fait sculpter ses armes au sommet du pignon de l'église de Saint-Laurent (v. Aubert). Peut-être serait-ce à l'occasion de la construction du collatéral de gauche dont l'architecture rappelle le XVe siècle.]

### **JEAN, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay (1458-1468).**

Tout le monde connaît les immenses services que Dunois rendit au royaume pendant la guerre contre les Anglais. C'était pour le récompenser que Charles VII lui avait donné les terres de Parthenay. Dunois n'était point tout à fait un étranger pour la Gâtine. Il avait épousé, en 1439, Marie d'Harcourt, fille de Jacques d'Harcourt, dont nous avons raconté plus haut la fin tragique, et petite-fille de Jeanne de Parthenay, sœur de Jean II Larchevêque. Par conséquent il avait hérité d'une partie des droits que la maison d'Harcourt prétendait avoir sur les anciens domaines des Larchevêque, et qu'elle ne cessait de réclamer contre la couronne depuis plus de trente ans. Charles VII, en signant la donation de 1458, réserva formellement les droits des parties qui étaient toujours en instance devant le parlement (\*). [Collection Dupuy, 634. — C'étaient Dunois, sa femme, le comte de Tancarville et le sire d'Husson qui plaidaient contre le procureur général.] Mais ce long procès ne fut jamais jugé. Remarquons d'ailleurs que les droits de la couronne, qui paraissaient les mieux fondés, furent consacrés de nouveau par l'arrêt d'enregistrement de la donation de 1458, où l'on inséra la clause de retour au domaine à défaut d'héritiers mâles dans la famille de Longueville (\*). [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 50. —Revue anglo française, t. 1er, p. 243.]

Dunois avait plus de soixante ans lorsqu'il devint seigneur de Parthenay. S'étant associé à la ligue du bien public, il encourut la disgrâce de Louis XI. Tous ses domaines de Gâtine furent confisqués, et le roi en confia la garde à des personnes dévouées. Le château de Coudray-Salbart notamment fut remis aux soins de Louis Chasteigner, seigneur de Malvaut (près Cherveux) (\*). [Hist. des Chasteigners, par Duchêne. Ce Louis Chasteigner épousa Catherine de Saint-Aubin, fille du seigneur de la Billouère, près Adilly.] Louis XI, par des lettres signées à Thouars au mois de mars 1464, donna les terres de Parthenay au comte du Maine, son oncle. (\*) [Archives de l'empire, registre P. 333, n° 447.]. Mais celui-ci ne les conserva pas longtemps dans sa possession. Un article spécial, inséré dans le traité de Saint-Maur-les Fossés (29 octobre 1465), qui termina la guerre du bien public, rendit à Dunois la baronnie de Parthenay (\*). [Divers traités faisant suite aux Mémoires de Comines, par Denis Godefroy, t. 3, p. 58, éd. 1744.]

Lorsque le comte de Longueville venait en Gâtine, il faisait du château de Mervent sa résidence ordinaire. C'est là qu'il perdit sa fille Jeanne. Elle est inhumée dans l'église de Mervent où son père fonda une messe perpétuelle pour le repos de son âme (\*) [Revue anglo-française, t. 1er, p. 243 et suiv.]. Dunois mourut le 28 novembre 1468 à Saint-Germain-en-Laye, laissant ses terres de Parthenay à son fils unique François d'Orléans.

Une bulle du pape Paul II, du 12 janvier 1468, sécularisa l'église cathédrale de Luçon. Le prieuré de Saint-Laurent de Parthenay, qui dépendait de cette abbaye bien avant son érection en évêché (\*) [La création de l'évêché de Luçon date de 1347.], fut compris dans la mesure. Il fut érigé en prévôté, et le prieuré de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai qui lui était uni fut supprimé, et ses revenus réunis à la mense capitulaire. Le prévôt de Saint-Laurent était un des dignitaires de l'église de Luçon il avait sous sa direction cinq prêtres chanoines et le curé de la paroisse, jouissant chacun de quatre-vingts livres tournois de rente (\*). [Dom Fonteneau, t. 2, p. 257. — Pouillé général de l'arch. de Bordeaux ; Paris, Alliot, 1648. — Le prévôt de Saint-Laurent, existant à l'époque de la bulle de Paul II, s'appelait Guillaume Gervais.]

### **FRANÇOIS 1er D'ORLÉANS, Comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay (1468-1491).**

Louis XI avait négocié le mariage de François d'Orléans avec Agnès de Savoie, sa belle-sœur, au commencement de l'année 1466. Cette union procura au seigneur de Parthenay une brillante position à la cour de France. Lui et ses descendants y furent toujours considérés comme des princes du sang; mais il ne joua un rôle politique qu'à l'avènement de Charles VIII. Jusqu'à cette époque, il ne prit aucune part importante aux événements.

On se rappelle les lettres royales de 1441 qui avaient rétabli le siège de Saint-Maixent en lui attribuant comme précédemment le ressort du bailliage de Gâtine. Depuis cette époque le ressort de la justice de Parthenay avait été distrait de Saint-Maixent pour être attribué au siège de Niort (\*) [Dom Fonteneau, t. 20, p. 257. — Thibaudeau, t. 2, p. 50. — La cause de cette distraction était la donation que Charles VII avait fait de la seigneurie de Saint-Maixent au comte du Maine.]. Louis XI, par ses lettres du 8 juillet 1482, rendit au siège de Saint-Maixent le ressort de Parthenay (\*) [Dom Fonteneau, t. 16, p. 351.] ; mais, cédant aux instances des habitants de Niort, il déclara bientôt, par ses lettres du 7 février 1483, que le bailliage de Gâtine ressortirait de nouveau du siège de Niort (\*) [Dom Fonteneau, t. 20, p. 299.]. Cet état de choses maintenu en 1505 (\*) [Idem.] fut encore changé dans la suite sous François 1er, et le ressort de Parthenay fut définitivement attribué au siège de Poitiers (\*) [Thibaudeau, Hist. du Poitou, t. 2, p. 54.].

La mort de Louis XI (1483) devint le signal d'une réaction féodale. Le duc d'Orléans, qui voulait enlever la régence à Anne de Beaujeu, se mit à la tête des mécontents. Ce qui le rendait surtout redoutable, c'est qu'il avait pour conseiller intime le comte de Dunois, esprit intrigant et rusé

diplomate, qui exerça une grande influence sur les événements de cette époque. Obligé de s'exiler à Ast en Italie, à la suite du traité de Beaugency en 1485, le seigneur de Parthenay ne tarda pas à obtenir de la cour la permission de résider en Dauphiné. Du fond de sa retraite il entretenait une correspondance active avec le duc d'Orléans, et parvint à organiser contre la régente un vaste complot dans lequel il fit entrer le duc de Bretagne, le duc de Lorraine, Maximilien d'Autriche, le comte d'Angoulême, le sire d'Albret, le gouverneur de la Guienne et autres personnages notables. Quand Dunois crut que le moment favorable pour agir était arrivé, il quitta secrètement le Dauphiné et se rendit dans sa ville de Parthenay. On était alors au mois de novembre 1486. Madame de Beaujeu et le jeune roi Charles VIII qui se trouvaient à Amboise furent très mécontents lorsqu'ils apprirent la fuite du comte de Dunois. Sa présence à Parthenay, ville voisine des marches de Bretagne, leur inspirait de justes alarmes. En effet, Dunois déployait la plus grande activité il faisait réparer les fortifications de Parthenay, ramassait des vivres en abondance et levait des gens de guerre. Le roi lui ordonna de sortir de cette ville en lui laissant la faculté de se retirer dans son comté de Longueville en Normandie; mais Dunois répondit que Parthenay était sa propriété, et qu'il y resterait malgré ses ordres. Cette attitude insolente et la fuite du duc d'Orléans en Bretagne (janvier 1487) éclairèrent la cour sur l'imminence du danger.

Le 9 février 1487, Charles VIII, accompagné de madame de Beaujeu, partit de Tours à la tête de forces imposantes et se dirigea par Poitiers vers la Guienne pour soumettre les rebelles de cette province. Dunois, qui d'abord avait craint une attaque, continua ses préparatifs de défense dans Parthenay, et envoya des courriers aux ducs de Bretagne et de Lorraine pour leur demander des secours et les engager à faire diversion pendant que le roi était occupé en Guienne. Mais, contre toute attente, l'expédition de Charles VIII fut aussi heureuse que rapide. Vers le milieu du mois de mars 1487, l'armée royale quittait Bordeaux et arrivait vers le 25 du même mois devant, les murs de Parthenay, sous le commandement du maréchal de Gié et de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier. Informé de son approche, Dunois, qui n'avait point encore terminé ses travaux de défense et qui comprenait bien d'ailleurs l'inutilité de la résistance contre un ennemi supérieur en nombre, avait abandonné Parthenay et s'était enfui à Nantes auprès des ducs de Bretagne et d'Orléans, laissant le commandement de la place au sire de Joyeuse. En vain, le maréchal de Gié se mit à sa poursuite, il ne put l'atteindre et fut obligé de revenir sur ses pas. Le roi, qui suivait ses troupes de près, les rejoignit devant Parthenay le 28 mars. Le sire de Joyeuse n'attendait que ce moment pour capituler, car il ne voulait se rendre qu'à Charles VIII en personne. Le jour même de son arrivée, il lui remit la ville et le château de Parthenay après avoir obtenu de sa générosité le pardon de la garnison et la liberté de se retirer « les bagues sauvées. » Charles VIII quitta Parthenay dans les premiers jours d'avril pour aller attaquer les rebelles en Bretagne; mais, avant son départ, il y laissa des forces suffisantes pour s'en assurer la possession (\*). [Histoire de Charles VIII, par Guillaume de Jaligny ; Paris, 1684. — Hist. de Charles VIII, par Varillas, t. 1er, p. 174 et s.; Paris, 1691. — Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay. — Hist. De France, par Daniel.]

Cependant le comte de Dunois continuait à soutenir avec ardeur la cause des princes révoltés. Il prit notamment une part très active à la défense de Nantes contre l'armée royale. Charles VIII irrité confisqua tous ses domaines en accordant toutefois une pension à sa femme et à ses enfants puis il ordonna de démanteler les fortifications de Parthenay. Le maréchal de Gié, chargé de cette opération, s'en acquitta avec zèle (juin 1487) (\*). [Hist. de Charles VIII, par Jaligny. — Hist. de Charles VIII, par Varillas. — Ces historiens prétendent que les murailles de Parthenay furent entièrement rasées ; ils auraient dû dire qu'elles furent seulement démantelées, car les ruines qui subsistent encore sont bien antérieures au XV<sup>e</sup> siècle.] [Comme le stipule Bélisaire Ledain, les fortifications ne furent dérasées que dans leurs parties supérieures. La porte Saint-Jacques, comme les autres portes de villes, fut particulièrement abaissée. Il fallut attendre les années 1515-1516 pour que la porte Saint-Jacques fut reconstruite (premier étage et plate-forme).],



Réfugié à la cour de Bretagne, Dunois ne cessa d'y jouir d'une haute influence. Ce fut lui qui reçut la mission de conduire une ambassade auprès de Charles VIII à Angers pour demander la conclusion d'un traité que la victoire des troupes royales à Saint-Aubin-du-Cornier avait rendu nécessaire (1488). Mais l'acte le plus important de sa vie, celui qui sans contredit lui fait le plus d'honneur, c'est la négociation du mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Charles VIII. Pour arriver à ce résultat si heureux pour la France, il eut à surmonter les plus grands obstacles, ce fut le triomphe de son habileté. Malheureusement il n'eut pas le temps d'en jouir. La mort l'enleva subitement, le 25 novembre 1491, quelques jours avant la célébration du mariage qu'il avait préparé. Pour prix de cet immense service, le roi lui avait rendu tous ses biens.

François d'Orléans, comte de Dunois, seigneur de Parthenay, laissait trois fils : François II d'Orléans qui hérita de ses domaines, Jean, cardinal et évêque d'Orléans, né à Parthenay en 1492 après la mort de son père, et Louis d'Orléans qui recueillit plus tard tout l'héritage de la famille (\*) [Histoire généalog. de la maison de France, parle P. Anselme, t. 1er, p. 212 et s. — Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.]. Sa veuve, Agnès de Savoie, ne mourut qu'en 1508.

Le lendemain du décès de François 1er d'Orléans (26 novembre 1491), l'arrière-ban du Poitou était convoqué par Jacques de Beaumont, sénéchal de cette province. La guerre semblait alors imminente entre la France et l'Angleterre. Parmi les nombreux gentilshommes de Gâtine qui figurent sur les rôles de convocation, soit en qualité d'hommes d'armes, soit en qualité d'archers, nous remarquons Louis du Fouilloux, aïeul de Jacques du Fouilloux, le célèbre veneur ; Jean Légier, seigneur de la Sauvagère et de Leigné ; Jacques Rataut, sieur de Cursay, bailli de Gâtine depuis l'an 1465 environ ; Guillaume Tutant et Nicolas Roigne, appartenant probablement tous les deux aux mêmes familles que Robert Tutant et Pierre Roigne, qui concoururent à la rédaction de la coutume du Poitou en 1417 (\*). [Rôles des bans et arrière-bans ; Poitiers, Jean Fleuriau, 1667. — Voici là liste complète des gentilshommes de Gâtine convoqués pour la montre de l'arrière-ban à Poitiers le 26 novembre 1491 Guillaume Malemouche en archer ; Louis du Fouilloux, sieur dudit lieu, en homme d'armes ; Gauvain du Chillau en archer ; Jean Aymer, id. ; Charles du Chillau, id. ; Philippe Goulart, id. ; Mery Adam, id. ; Tascheron Poirier, brigandier ; Lyon Pyzon, archer ; François Grignon, id. ; Jacques Viaut, id. ; Jean de Champellois, sieur de Rouillé, en archer au lieu de son père qui est vieux ; Jean Légier, sieur de la Sauvagère, archer ; Louis Raouleau, id. ; maistre Guillaume Thutant pour lui et Geoffroy, son père, archers, demeurant à Parthenay ; Louis de Marconnay, sieur de la Mayré, homme d'armes ; Archambault Rataut, sieur de la Vaut, id. ; Jacques Rataut, sieur de Curzay, id. ; Léon Pison de la Selle, archer ; Guillaume de Neufchêze, 2 archers ; Jean Jau, archer ; Jean de la Mothe, id. ; Léon de Luaius, id. ; René Marcyron, id. ; Colas Berne, id. , de Parthenay ; Louis Grignon, id. ; Louis Darot, id. ; Jean Chauvin, id. ; Claude Cadu, id. ; Nicolas Roigne, id. ; Jean de Brenezay, id. ; Jacques des Francs, id. ; Eustache Nouzillé a présenté son fils Pierre Nouzillé, archer ; François de Longeville, archer ; Artus Goulard, id. ; Pierre du Pont pour Jacques du Pont, son père, qui est vieux ; Guyot de Neuchêze, archer ; Jacques Rouant présenté en habillement de 2 archers, enjoint de faire un homme d'armes à la prochaine montre. Geoffroi de Mazière, sieur dudit lieu, archer ; Geoffroi Guischard, sieur de la Cousdrelle, id. ; Vincent Bonnet, sieur de la Chapelle-Bertrand, id. ; Mathurin du Teil pour lui et Colas du Teil, demeurant ensemble, feront un archer ; Thibaut Partenay, sieur du Reteil, archer ; Thibaut Partenay, sieur d'Eruy, id. Les suivants faisaient partie de la garnison de Tiffauges : Jean Goulard, sieur de la Rejasse (châtell. de Vouvent) ; Colas Gorbeiller, Jean Chauvin, François Brethon, sieur de Pressec, 2 archers ; Louis Butant, archer ; Mathurin de la Voyrie, id. ; Pierre Barillon, id. ; Colas de Neufchêze s'est présenté pour Michel de Neufchêze qui s'est deffailly. Guyot de Neufchêze, Jean Desfrancs, archer ; Jean de Brenazay, chevalier, sieur de la Barbanche, archer ; Guillaume de Brenazay, sieur de l'ingrinière ; Guillaume Gillet pour Marguerite Maintrolle, veuve de feu Jacques du Teil et son fils ; Jean Sapin pour J. Riche.]

## **Les LONGUEVILLE, seigneurs de Parthenay, depuis 1491 Jusqu'aux guerres de religion.**

Durant la première moitié du seizième siècle, l'histoire de Parthenay offre peu d'intérêt. Les Longueville, suivant en cela la tendance générale qui entraîne les grands seigneurs à la cour, résident rarement dans leur baronie. François II d'Orléans, premier duc de Longueville, seigneur de Parthenay, n'a laissé aucun souvenir de son passage en Gâtine. Mais il se distingua au service de Charles VIII et de Louis XII. Il accompagna ces deux monarques dans leurs expéditions d'Italie en 1495 et 1502. A la bataille d'Agnadel, il commandait l'arrière-garde. Nommé gouverneur de la Guienne, il prit part en cette qualité à l'expédition envoyée en Navarre au secours de Jean d'Albret contre les Espagnols (1512). Il mourut à Châteaudun le 12 février 1513 (\*) [Hist. Généal., par le P. Anselme, t. 1er, p. 242 et suiv.]. Sa fille unique, Renée d'Orléans, ne tarda pas à le suivre au tombeau (23 mai 1515).

Le bailli de Gâtine, François Chapellain, et le procureur du seigneur de Parthenay, Jean Grignon, assistèrent à la publication solennelle de la Coutume du Poitou, qui eut lieu dans le couvent des frères mineurs de Poitiers au mois d'octobre 1514. Le travail des commissaires envoyés par le roi, pour la rédaction officielle de cette coutume, dut être singulièrement facilité par le recueil composé jadis à Parthenay en 1417, et imprimé dans la suite en 1486 (\*). [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 262 et 264. — Un exemplaire de cet imprimé de 1486 existe à la bibliothèque de Poitiers.]

Louis 1er d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois ; succéda à sa nièce, Renée d'Orléans, dans la baronie de Parthenay (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.]. Il avait assisté à la bataille d'Agnadel et avait été fait prisonnier à celle de Guinegate sous Louis XII. Remis en liberté, moyennant une rançon de cent mille écus, il eut encore la gloire de combattre à la célèbre journée de Marignan qui inaugura d'une manière si brillante le règne de François 1er (1515). Il mourut à Beaugency, le 1er août 1516, laissant trois fils : Claude, Louis II et François, marquis de Rhotelin. Claude d'Orléans l'aîné, duc de Longueville, qui hérita de ses nombreuses baronies, périt glorieusement d'un coup de mousquet au siège de Pavie, le 9 novembre 1524. Il n'était âgé que de dix-sept ans (\*). [Histoire généalogique, par le P. Anselme, t. 1er, pag. 212 et suiv. — Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.]

Louis II, duc de Longueville, confia, vers l'an 1530, l'administration de Parthenay et de tous ses domaines de Gâtine à Raoul de la Porte, écuyer, seigneur de la Lunardière, dont les descendants devaient remplacer plus tard les Longueville à Parthenay (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.]. Raoul de la Porte était encore en possession de son emploi en 1536, ainsi que cela résulte de son compte de gestion rendu au mois de juin de cette année (\*) [Bibi. imp. départ. des manuscrits, suppl. français, 1875.]. On peut se convaincre par ce fait de ce que nous disions plus haut : les seigneurs de Parthenay abandonnent de plus en plus leurs domaines aux soins de leurs intendants pour aller briller à la cour ou verser généreusement leur sang sur les champs de bataille. Louis II mourut le 23 juin 1536 (\*) [Journal de Guillaume le Riche.]. Son fils, François III, lui succéda sous la tutelle de la duchesse de Longueville, sa mère, puis sous celle de Claude de Lorraine, duc, de Guise, son grand-père (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert. — Affiches du Poitou, année 1781, chron. des seig. de Parthenay.]. Il fut grand chambellan de France. Étant mort sans postérité en 1551, ce fut son cousin Léonor d'Orléans, duc de Longueville, qui hérita de la baronie de Parthenay. Léonor d'Orléans assista à la funeste bataille de Saint-Quentin où il fut fait prisonnier (1557). Il épousa Marie de Bourbon Saint-Paul (\*) [Hist. généal., par le P. Anselme, t. 1er, p. 212 et suiv. — Joseph Aubert. — Affiches du Poitou.].

La ville de Parthenay fut souvent désignée pour recevoir garnison de troupes royales. En 1535, une partie de la compagnie d'Antoine de Montpezat, sénéchal du Poitou, s'y trouvait logée (\*) [Journal de Guillaume le Riche.]. Au mois de mai 1540, on y plaça des gens d'armes de la compagnie du comte de Saint-Paul (\*) [Idem.]. Les habitants devaient loger les soldats et leur fournir des vivres aux prix fixés par les règlements ; mais ce qu'il y avait de plus onéreux pour la

ville, c'était l'obligation qu'on lui avait imposée de faire transporter chaque mois cent quintaux de foin à Chauvigny, où un autre détachement de la compagnie du comte de Saint-Paul se trouvait en garnison. Cet état de choses était contraire aux prescriptions des ordonnances royales qui voulaient que les compagnies de gens d'armes fussent réparties de telle sorte que les habitants du pays n'eussent pas plus de six lieues à faire pour transporter les vivres et autres munitions nécessaires aux troupes. Les officiers et habitants de la ville de Parthenay firent présenter leurs réclamations à François Doyneau, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, par l'intermédiaire du procureur du roi Belluteau. Ils sollicitaient simplement la faveur de payer en argent la valeur des cent quintaux de foin, au lieu de les livrer en nature. François Doyneau répondit à leur requête en rendant, le 3 juillet 1540, une ordonnance par laquelle il remettait au sire de la Trémouille, gouverneur et lieutenant général du Poitou, spécialement chargé en vertu de ses fonctions de l'administration militaire, le soin de distribuer les gens d'armes dans leurs cantonnements et de pourvoir à leurs besoins, conformément aux prescriptions des ordonnances (\*) [Dom Fonteneau, t. 26, p. 647.]. Au mois de décembre 1544, Parthenay reçut une nouvelle garnison de neuf hommes d'armes et seize archers appartenant aux compagnies de du Bellay, sire de Langey, du comte de Brissac et du comte du Lude, gouverneur du Poitou, qui étaient alors cantonnées dans différentes villes de la province (\*) [Journal de Guillaume le Riche, p. 60 et 64, éd. de la Fontenelle.]. Parfois les soldats commettaient des désordres graves qui excitaient de justes plaintes de la part des populations. Ce fut pour réprimer des faits de cette nature que le comte du Lude, gouverneur du Poitou, vint à Parthenay, au mois de janvier 1546, accompagné du procureur du roi et de plusieurs gentilshommes (\*) [Journal de Guillaume le Riche.].

Le roi François 1er, à son retour de la Rochelle où il était allé apaiser une révolte des habitants à l'occasion du nouvel impôt sur le sel, traversa la Gâtine et s'y arrêta quelques jours pour se livrer aux plaisirs de la chasse. Ce fut dans les bois de la Ferrière, non loin de Parthenay, contrée magnifique où il y avait du gibier en abondance, qu'eut lieu la chasse royale (janvier 1543) (\*) [Idem.].

A cette époque vivait en Gâtine un célèbre chasseur qui a rendu son nom impérissable par un traité remarquable sur la vènerie (\*) [Ce livre a été imprimé pour la première fois à Poitiers, en 1561, par les de Marnefz et Bouchetz frères; il a eu de nombreuses éditions jusqu'à nos jours.]. Jacques du Fouilloux, fils d'Antoine du Fouilloux et de Guérine Taveau, naquit, en 1521, au manoir de ce nom, non loin de Parthenay. Ayant perdu de bonne heure son père et sa mère, il fut élevé au château de Liniers par son oncle et tuteur René de la Rochefoucault. Il y passa quinze années de sa jeunesse, s'adonnant à la chasse pour laquelle il montrait déjà une aptitude merveilleuse, sans négliger toutefois l'étude, ainsi que le démontre l'instruction dont il a fait preuve dans son livre. Un jour, à l'âge de vingt ans, il s'échappa du château de son oncle, dont la surveillance était trop gênante pour son bouillant caractère, et courut se réfugier dans son domaine du Fouilloux en Gâtine. Ce pays, où il put s'abandonner dès lors librement à sa passion dominante, fut toujours son séjour de prédilection.

Chère Gastine! avant la mort me donne  
Le coup du dart, qu'ingrat je t'abandonne.

Noble pays, qui sur toute la France  
Avez produit des filles d'excellence,

s'écrie-t-il avec enthousiasme dans son poème de l'adolescence ; car Jacques du Fouilloux était en même temps poète. C'était aussi un vert galant et un causeur plein d'esprit, menant joyeuse vie et saisissant avec empressement toutes les occasions de se divertir au milieu de ses nombreux amis. Les aventures comiques et le plus souvent grivoises dont il fut le héros sont innombrables : on en ferait un recueil très amusant ; mais ce serait presque inutile. Elles sont restées

profondément gravées dans le souvenir des habitants de la contrée, qui fut le théâtre des exploits libertins de Monsieur du Fouilloux (\*). [On rapporte qu'il avait cinquante enfants, tant « légitimes que bastards, dont il fist une compagnie qu'il mena au roy lorsqu'il fist son entrée à Poitiers. » Il n'y a qu'une petite rectification à faire à cette assertion, c'est qu'il n'eut sur ces cinquante enfants qu'un seul fils légitime.]

Il disait « que la meilleure science que nous pouvons apprendre (après la crainte de Dieu) est se tenir joyeux, usant d'honnêtes exercices entre lesquels il n'en avait trouvé aucun plus louable que l'art de vénerie. » Il fit, en effet, de cet art l'étude de toute sa vie, et c'est à sa longue expérience que les chasseurs et les naturalistes doivent ce curieux traité de la Vénerie où sont consignées avec beaucoup d'esprit et d'originalité des observations dont Buffon et Daubenton eux-mêmes n'ont pas dédaigné de profiter. Jacques du Fouilloux mourut le 5 août 1580. Il avait épousé, en 1554, Jeanne Berthelot, fille de René Berthelot, lieutenant criminel de Poitiers (\*) [Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest, t. 18, année 1850, p. 395 et suiv.].

La ville de Parthenay n'a jamais joui de privilèges aussi étendus que ceux dont Poitiers et Niort, par exemple, ont été en possession. Aucune charte de commune ne lui a été accordée comme à ces deux villes ; du moins nous n'en avons trouvé aucune trace. Cependant elle n'a pas été privée de toute liberté municipale. Ses habitants formaient une corporation jouissant du droit d'administrer librement ses affaires. Un procureur syndic, élu chaque année en assemblée générale, était chargé de percevoir les deniers de la ville, de veiller à leur emploi, et, à l'expiration de ses fonctions, il devait rendre un compte exact de sa gestion. Les habitants pouvaient se réunir, quand bon leur semblait, pour délibérer en commun sur leurs intérêts et prendre les mesures qui leur paraissaient nécessaires. Ils étaient convoqués au son de la cloche municipale, à la requête du syndic (\*) [L'ancienne cloche de la ville de Parthenay sert de timbre à l'horloge depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle environ, époque à laquelle on la plaça pour cet usage sur la porte de la citadelle où elle est encore. Cependant nous ne pourrions affirmer si elle n'y fut placée qu'à ce moment, c'est-à-dire lors de l'établissement de l'horloge, ou si elle s'y trouvait déjà auparavant. La magnifique inscription en caractères gothiques et en rime gravée sur ses parois ne nous le dit pas ; mais elle nous apprend son âge et sa destination. La voici telle que M. Bonsergent, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, a eu l'obligeance de nous la déchiffrer et de nous l'expliquer :

On moys doctobre et en date  
Mil CCCC L I I I I  
Me firent refaire par vray  
Les habitans de Partenay.

Ainsi cette cloche n'est pas la première. La municipalité de Parthenay en possédait une autre avant l'année 1454. Cette révélation curieuse nous apprend un fait qui d'ailleurs ne semblait pas douteux, c'est que les habitants de Parthenay formaient une corporation, un corps de ville, jouissant de certains privilèges, bien antérieurement au XV<sup>e</sup> siècle. [Concernant l'horloge, un document en atteste la présence dès 1456.] La défense et la police de la ville étaient confiées à une milice bourgeoise. On connaît l'importance des milices communales au moyen âge et les services qu'elles rendirent aux cités surtout pendant les guerres de religion. Les villes attachaient le plus grand prix au privilège de se garder elles-mêmes, et c'était toujours avec répugnance qu'elles recevaient des troupes royales dans leurs murailles. La ville de Parthenay ne jouissait point de cet avantage on y plaça fréquemment des garnisons durant le cours du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais elle faisait tous ses efforts pour échapper à cette nécessité, et nous la verrons même, dans une certaine circonstance, fermer ses portes et refuser de recevoir les soldats qu'on lui envoyait. La milice bourgeoise de Parthenay, dont nous ignorons, du reste, l'organisation, exista jusqu'à la révolution (\*) [Les anciens registres de l'hôtel de ville mentionnent une dépense

de 1393 livres faite en 1784 pour armer 36 hommes de milice bourgeoise, de fusils, bayonnettes, sabres et gibernes. C'était un sieur Guibert, armurier, qui avait fait ces fournitures.]. Les revenus de la ville de Parthenay étaient alors peu considérables. L'une de ses principales ressources consistait en droits de barrage perçus aux portes de la ville. Chaque année les barrages étaient mis en adjudication et affermés au plus offrant et dernier enchérisseur. Ainsi en 1562, par exemple, les droits de barrage de la porte du Sépulcre furent adjugés pour vingt-six livres, ceux de la porte Saint-Jacques pour vingt-huit livres, et ceux de la porte du Marchiou pour vingt-quatre livres. Les adjudicataires étaient tenus de faire fermer chaque soir les portes de la ville et de les entretenir de ferrures sous peine d'amende. On affermait également la pêche des douves : le prix d'adjudication s'éleva, pour la même année 1562, à la somme de cinquante-quatre livres (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay.].

Il ne nous est pas possible de préciser l'époque à laquelle remonte l'origine de l'ancienne constitution municipale de notre ville, ni de dire par qui elle fut établie. Mais si l'on examine ce qui s'est passé ailleurs, on peut avancer, sans être téméraire, qu'elle fut octroyée, selon toute vraisemblance, par un des anciens seigneurs de Parthenay, agissant soit de son propre mouvement, soit en vertu d'une convention conclue entre lui et les bourgeois. On admettra aussi, et cela sans difficulté, que la concession de cette charte communale, s'il est permis de lui donner ce nom, est très certainement antérieure au XVe siècle, ainsi que le prouve péremptoirement l'inscription de l'ancienne cloche de la ville (voir plus haut). A cette époque, on le sait, toutes les autres cités étaient en possession de leurs franchises depuis fort longtemps. Il y a donc tout lieu de le croire; il faut remonter jusqu'au temps où les communes surgissaient de toutes parts, pour trouver la véritable origine des libertés municipales de Parthenay. [Les droits, dont fait mention Bélisaire Ledain, appartiennent au seigneur de Parthenay. Ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que sera établi un octroi municipal chargé de remplacer la Taille, cet impôt impopulaire.]

Quoi qu'il en soit, le premier syndic de cette ville, dont le nom nous soit parvenu, s'appelait maître Jean Dupond. Il exerça ses fonctions durant l'année 1561, et fut remplacé par maître André Nayrault, praticien, qui fut élu le 29 janvier 1562 (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay.].

C'est pendant l'administration de Nayrault qu'intervint la transaction qui termina le grand procès que la ville soutenait depuis plusieurs années contre la Maison-Dieu. Le prieuré de la Madeleine, on se le rappelle, avait été fondé en 1174 par Guillaume IV, seigneur de Parthenay. Dans la suite une petite aumônerie ou hôpital, primitivement situé devant l'église du Sépulcre et dont le fondateur n'est pas connu, avait été transféré et annexé au prieuré, à la demande des habitants et du consentement des anciens prieurs. De nouveaux bâtiments furent alors construits près de l'église pour recevoir les malades, et leur donner des soins (\*) [Une partie de ces bâtiments existent encore en face de la Maison-Dieu, ils servent aujourd'hui d'auberge.] ; en sorte que depuis ce temps-là, les religieux demeurèrent chargés de l'administration de cet hôpital, et les deux établissements confondus n'en formèrent plus, pour ainsi dire, qu'un seul. De là le nom de Maison-Dieu, par lequel on désignait le plus souvent le prieuré de la Madeleine. Outre les soins qu'ils prodiguaient aux malades, les religieux avaient l'habitude de distribuer l'aumône aux pauvres trois fois la semaine. Un premier procès fut intenté en 1545 par la ville, nous ne savons en vertu de quel droit, à Pierre Fresniau, prieur de la Maison-Dieu, pour le contraindre à faire plus exactement cette aumône. Bientôt le syndic de Parthenay, dans l'intérêt des pauvres de la ville, fit saisir tous les biens de la Maison-Dieu. Cette mesure, qui semble avoir été amenée autant par l'esprit d'envahissement de la municipalité que par la négligence possible des religieux dans l'emploi des revenus de leur bénéfice, occasionna un procès long et difficile qui fut porté au parlement de Paris. La ville prétendait que la Maison-Dieu n'était point un prieuré, mais qu'elle n'avait jamais été qu'un hôpital ou aumônerie dont elle réclamait maintenant l'administration en vertu des nouvelles ordonnances royales sur les hôpitaux. Jacques Duplessis, prieur de la Maison-Dieu, répondait que son bénéfice avait été fondé sous le titre de prieuré conventuel pur et simple; qu'un ancien hôpital y avait été annexé, il est vrai, mais que ces deux établissements

étaient parfaitement distincts. En conséquence, il demandait la distraction des biens du prieuré de la Madeleine d'avec ceux de l'hôpital. Là était la vérité. Le parlement rendit un arrêt qui, avant de faire droit sur la distraction demandée, accordait au prieur, par provision, main-levée partielle de la saisie et délivrance des revenus nécessaires pour le service divin, l'entretien des religieux et les autres besoins du prieuré. Il nomma en même temps des commissaires qui durent se transporter sur les lieux pour prendre des informations sur l'état des revenus et des charges de l'établissement. Les commissaires arrivèrent à Parthenay au mois de mai 1562. Plusieurs conférences eurent lieu en leur présence, entre Jacques Duplessis, assisté de François Berland, sénéchal du prieuré, et les officiers de Parthenay, dont on sera peut-être bien aise de connaître les noms. C'étaient Jean Rolland, lieutenant général du bailli de Gâtine ; Jean Sabourin, assesseur du bailliage ; François de Congnac, juge châtelain ; Jacques Duvignault, son assesseur ; François Garnier, procureur fiscal, et André Nayrault, syndic des habitants, assisté de six notables, Guillaume Buignon, Pierre Sabourin, François Chapelain, Jacques Dudoit, Pierre Guilleinard et Jean Duvignault. Après avoir entendu les dires des parties, pris des informations, visité les lieux et examiné les papiers, les commissaires dressèrent procès-verbal de leurs opérations. Mille livres tournois de revenus furent adjugées à Jacques Duplessis pour subvenir aux besoins de son prieuré. Le surplus des biens consistant en cinq métairies, la Boulaye, la Paillerie, les Violières, Doux et le Bouchet, et en plusieurs rentes valant en tout deux cents setiers de blé et deux cents livres, fut abandonné à la ville. Les bâtiments, situés en face le prieuré et destinés à recevoir les malades, furent avec tout le mobilier, ainsi qu'une autre maison appelée la Cave, rue de la Petite-Saulnerie, mis également à la disposition de la ville. Quoique la décision des commissaires n'eût été rendue que par provision, néanmoins les parties l'acceptèrent à titre de transaction définitive, et le procès ne fut pas poussé plus loin. C'est ainsi que l'administration de l'hôpital, qui avait été si longtemps confiée aux religieux du prieuré de la Madeleine, passa entre les mains de l'autorité municipale de Parthenay.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cet établissement ayant pris une plus grande extension fut érigé en hôpital général, ainsi que nous le verrons plus loin (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — Voici les noms des terres qui demeurèrent la propriété du prieuré : la Bersandière produisant 50 setiers de blé, la Foye 40 setiers, la Thimarière 40 setiers, la métairie de la Maison-Dieu 30 setiers, une métairie à Fénéry 20 setiers, la Drounière 4 setiers, Guinéault 40 setiers, la Fraudière 50 setiers, Brézillon 80 setiers, des rentes et cens valant 110 setiers, le moulin de la Quarte 50 livres, le moulin d'Airvault et des cens 50 livres, les vignes du Chillou 20 pipes de vin, les vignes de Guinéault 10 pipes de vin.].

## Chapitre VII

### « PARTHENAY PENDANT LES GUERRES DE RELIGION. »

#### Sommaire

Premières prédications de la Réforme en Gâtine ; elles obtiennent peu de succès. — Pillage de Parthenay par les huguenots. Prise de Parthenay par d'Andelot. — Le capitaine Allard. — Passage des armées catholiques et protestantes après la bataille de Montcontour. — Contre-coup de la Saint-Barthélemy à Parthenay. — La ville refuse de recevoir garnison. — Passages du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Inondations. — Effets de l'édit de Nemours à Parthenay. — Tentative des huguenots sur la ville ; procession du Pétard. — Peste. — Nouvelle tentative des huguenots. — M. de Malicorne, gouverneur du Poitou à Parthenay. — Tentative des ligueurs sur Parthenay. — Transaction entre les catholiques et les protestants de la ville. — Élection de Parthenay. — Lettre de Louis XIII au gouverneur de la ville. — Passage de ce monarque. —

Richelieu à Parthenay. — Établissement des capucins et des ursulines. — Collège de Parthenay. — Ruine du château.

Le protestantisme, dont les funestes doctrines devaient couvrir la France de sang et de ruines, fut prêché pour la première fois à Poitiers par Calvin on 1533. [Comme nous l'avons déjà écrit par ailleurs, Bélisaire Ledain ne fait guère preuve de tolérance vis-à-vis des autres religions. Tout son travail sur la période des Guerres de Religions en témoigne.] Le réformateur réussit à y faire quelques prosélytes de distinction, notamment Régnier, lieutenant général de la sénéchaussée. Les disciples travaillèrent avec zèle à répandre les doctrines du maître dans la province (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 285.] ; mais ce fut surtout à des prédicateurs étrangers, la plupart gens sans aveu, parcourant en secret les villes et les campagnes, que l'hérésie fut redevable de ses plus grands succès. Un de ces novateurs nommé Pivet, ayant été chassé de Niort où il avait eu l'audace de prêcher en public le dimanche des Rameaux 1559, se réfugia à Saint-Maixent. Là, malgré les défenses du maire et des officiers de justice, il osa renouveler le même scandale sous les halles de la ville le 26 mars, jour de Pâques. Il parvint même à opérer plusieurs conversions. Obligé de s'enfuir pour échapper à un décret de prise de corps rendu contre lui, l'audacieux Pivet ne tarda pas à reparaitre ; mais cette fois il se fit accompagner de sectaires armés. Le prêche eut lieu à Azay-sur-Thouet, à deux lieues de Parthenay, le dimanche après Pâques. Plusieurs personnes de Saint-Maixent y assistèrent (\*) [Journal de Guillaume et de Michel le Riche. éd. de la Fontenelle.]. Malgré les efforts de tous ces prédicateurs ambulants, les doctrines calvinistes eurent beaucoup moins de succès à Parthenay et dans les environs que dans certaines autres contrées du Poitou. La grande majorité de la population de cette ville demeura fidèle à la foi catholique. Cependant là comme ailleurs l'erreur eut ses adhérents, principalement vers, la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais elle ne parvint jamais à y exercer la prépondérance.

Peu satisfaits de l'édit de janvier 1562 qui leur accordait la liberté de se réunir en dehors des villes, les protestants, dont le but fut toujours la ruine de la religion catholique, firent appel aux armes et préludèrent à la guerre civile par des excès de tout genre. A Thouars (1561), à Saint-Maixent (le jour de la Fête-Dieu 1562), à Luçon (1562), et dans beaucoup d'autres lieux, ils pillèrent les églises, maltraitèrent ou chassèrent le clergé. Mais les actes de violence et de brigandage les plus épouvantables furent ceux que Sainte-Gemme et Grammont commirent à Poitiers à la tête de leurs bandes hérétiques, le 26 mai 1562 et jours suivants (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 299 et suiv., éd. 1839.]. La ville de Parthenay ne fut pas plus heureuse que les autres. Au mois de juin de la même année, les huguenots s'en étant rendus maîtres par surprise saccagèrent horriblement les églises. Les vases sacrés, les ornements, en un mot, tous les objets précieux qu'ils purent rencontrer, devinrent leur proie. Ils ne respectèrent même pas les sépultures. La violation des tombeaux de Guillaume Larchevêque et de son épouse dans l'église de Sainte-Croix est vraisemblablement leur oeuvre, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs (voir plus haut). Le clergé catholique fut surtout l'objet de leur fureur, et les religieux cordeliers notamment eurent à souffrir de leur part les traitements les plus indignes (\*) [Notes de M. Allard de la Resnière, qui m'ont été communiquées par M. Allard, notaire à Parthenay.].

La prise de Poitiers par le maréchal de Saint-André (1<sup>er</sup> août 1562) vint mettre enfin un terme aux odieuses déprédations dont les catholiques de la province étaient depuis trop longtemps victimes. Les protestants, vaincus sur tous les points, obtinrent néanmoins la paix d'Amboise. Ce ne fut qu'une trêve. Le roi Charles IX en profita pour faire un long voyage dans ses États. Au mois de septembre 1565, il traversa la Gâtine tout entière. Le 20, après avoir quitté Niort, il était allé dîner à Echiré, puis était venu coucher à Champdeniers. Le 21, il dînait à une petite métairie nommée Baubarre, passait devant Parthenay sans s'y arrêter, et se rendait au château de la Rochefaton où il devait passer la nuit. Ce château appartenait alors à Jean Pidoux. De là, le roi se rendit à Oiron par Airvault (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 311.]. Cependant les huguenots, malgré la paix, continuaient leurs brigandages dans le Bas-Poitou (\*) [Idem, t. 3, p. 518,

519, note, éd. 1839-1840.]. Mais ce fut surtout pendant l'année 1568 que la guerre civile devint affreuse dans nos contrées. Le prince de Condé et l'amiral Coligny venaient de se réfugier à la Rochelle, ville presque entièrement protestante. D'Andelot, frère de l'amiral, étant parvenu à réunir des troupes en Normandie et en Bretagne, passa la Loire et se dirigea en Poitou pour opérer sa jonction avec eux. Le comte de Montgommery l'accompagnait. Les protestants reçurent un accueil favorable à Thouars, car Jeanne de Montmorency, femme du vicomte, avait embrassé l'hérésie. Il n'en fut point ainsi à Parthenay. Le capitaine Malo, qui commandait dans le château, se prépara à une vigoureuse résistance (octobre 1568). Malheureusement la ville était dépourvue d'artillerie, et ses fortifications déjà très anciennes n'avaient point été réparées depuis près d'un siècle. Ce fut ce qui causa sa perte. D'Andelot fit placer ses canons sur un coteau très élevé d'où l'on dominait une grande partie de la ville, et qui depuis cette époque porte le nom significatif de Champ de la Batterie. De cette position avantageuse il put foudroyer la place tout à son aise. Les boulets eurent bientôt pratiqué une brèche dans la muraille, à l'endroit même où se trouve la porte de la Brèche qui doit son origine et son nom, à cet incident. [Il est curieux que Bélisaire Ledain n'ait pas eu connaissance de documents qui donnent la véritable origine de la porte de la Brèche. En fait, l'affaire remonte seulement à la période révolutionnaire. En avril 1791, « certains citoyens considèrent que l'abolition des droits d'entrée » à compter du 1/5/1791, « leur permet de percer les murs de la commune ». Le 1er mai 1791, « des inconnus ont démolé une partie des murs de clôture dans un endroit appelé vulgairement la dégagée. La brèche a 14 pieds de largeur par le bas, est de niveau avec le pavé entre la rue Godineau et le plan hors la ville. » Il n'est pas impossible que les canons d'Andelot aient réellement percé les fortifications de Parthenay à cet endroit, mais il est certain qu'elles furent reconstruites immédiatement après. La ville allait subir d'autres sièges et cet endroit n'avait alors nul besoin de comporter une porte !] Les défenseurs de Parthenay, incapables de répondre au feu de l'ennemi faute de canons, se virent contraints de céder à la supériorité des moyens d'attaque, et notre ville se trouva pour la seconde fois à la merci des hérétiques. D'Andelot usa peu généreusement de sa victoire il fit pendre le brave Malo qui avait voulu continuer la résistance dans le château ; cruauté inutile qui, jointe à bien d'autres, devait provoquer nécessairement des représailles. L'amiral Coligny, qui venait de la Rochelle au devant de son frère, le rallia dans les environs de Parthenay : peut-être même contribua-t-il pour quelque chose à la prise de cette ville. Ils dirigèrent aussitôt leurs forces réunies contre Niort dont ils se rendirent maîtres (\*) [Histoire des troubles, par la Popelinière, p. 131, éd. 1573. — Hist. du calvinisme, par Soulier. — Notice sur Parthenay, par le baron Dupin, Mém. de la Soc. des Ant. De France, t. 3, p. 270.].

La guerre continua avec acharnement en Poitou pendant toute l'année 1569. Parthenay, dont la défense avait été confiée au capitaine Allard, originaire de cette ville et catholique dévoué, fut peut-être la seule qui n'eût point à déplorer les scènes de carnage et de destruction qui ensanglantèrent presque toutes les autres villes de la province. Durant le siège de Poitiers par l'amiral Coligny, d'Aunoux, qui commandait à Saint-Maixent, ayant reçu du duc de Guise l'invitation pressante d'amener des renforts dans la place, jeta ses canons dans un puits, choisit dans la garnison six cents hommes d'élite et envoya le reste avec ses bagages au capitaine Allard à Parthenay. Quant à lui, il partit dans la nuit du 30 juillet 1569 et arriva en six heures à Poitiers, où il réussit à s'introduire à travers les postes ennemis (\*) [Journal de Michel le Riche. — Hist. De d'Aubigné.]. Il paraît que le capitaine Allard concourut à l'entrée de d'Aunoux dans Poitiers en attaquant à l'improviste le camp des protestants (\*) [Siège de Poitiers, par Liberge, éd. ann. par Beauchet-Filleau, 1846, notes.]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il rejoignit à la tête de toutes ses forces l'armée royale commandée par le duc d'Anjou devant Châtellerault, et assista le 3 octobre 1569, à la célèbre bataille de Montcontour. Le seigneur de Parthenay, Léonor d'Orléans, duc de Longueville, eut aussi l'honneur de combattre dans les rangs catholiques (\*) [Histoire généalogique, par le P. Anselme, t. 1er, p. 212 et suiv.].



La veille de la bataille, l'amiral Coligny envoya prier les princes de Condé et de Navarre, qui se trouvaient depuis peu de jours à Parthenay, de venir se montrer à l'armée afin d'encourager les soldats par leur présence. Ces princes, malgré leur extrême jeunesse, se rendirent avec leur suite dans les plaines où leur cause allait recevoir un si grave échec. Mais il n'y demeurèrent pas longtemps. Peu d'heures avant l'action, l'amiral, qui commençait à concevoir de sérieuses inquiétudes sur l'issue de la lutte, les renvoya à Parthenay avec une nombreuse escorte. Cette précaution ne fut pas inutile, car les protestants éprouvèrent une déroute complète. Ils perdirent trois mille lansquenets, quinze cents Français, trois cents cavaliers, toute leur artillerie et leurs bagages. Le duc d'Anjou avait détaché le capitaine Allard avec ordre de se porter à marches forcées sur Parthenay et d'occuper cette ville, à la tête de trois enseignes de gens de pied, pour couper la retraite aux vaincus. Mais l'amiral, voulant sauver son armée d'un plus grand désastre, avait confié la même mission à l'Aubouinière de Chaillé. Ce capitaine accéléra tellement sa marche qu'il arriva avant Allard à Parthenay, et assura de cette manière la retraite des protestants. Coligny, conduisant les débris de ses troupes, n'atteignit cette ville qu'à dix heures du soir, cinq heures après la bataille. Immédiatement il tint conseil avec les princes et les autres chefs. On s'empessa d'écrire à tous les partisans de la cause protestante en France et à l'étranger pour leur demander des secours et les inviter à reprendre courage. Puis, sans perdre un temps précieux, les protestants, craignant avec raison d'être poursuivis par l'armée royale, évacuèrent Parthenay sur les trois heures après minuit, prirent la route de Niort (\*) [Histoire des troubles, par la Popelinière, p. 285. — Histoires d'Aubigné. — Histoire du calvinisme, par Soulier.].

En effet, le duc d'Anjou, qui avait campé à Saint-Généroux après sa victoire, ne tarda pas à arriver à Parthenay, qu'il trouva abandonné par l'ennemi. Il en confia de nouveau la garde au capitaine Allard, se dirigea sur Niort qui lui ouvrit ses portes le 8 octobre. (\*) [Histoire des troubles, par la Popelinière, p. 293. — Depuis cette époque, il n'est plus question du capitaine Allard, si ce n'est dans un passage du journal de Michel le Riche où celui-ci nous apprend qu'au mois de septembre 1575 Allard se trouvait à Niort sous les ordres du comte du Lude, gouverneur du Poitou.].

Le contre-coup des tristes événements de la nuit du 24 août 1572 se fit ressentir à Parthenay le 3 septembre. Ce jour-là des désordres graves, dont les détails ne sont pas connus, éclatèrent dans la ville et portèrent la frayeur jusqu'à Saint-Maixent. Les expressions employées par Michel le Riche pour constater cet événement prouvent clairement qu'il n'y eut point de Saint-Barthélemy.

Mais à Parthenay comme ailleurs, les catholiques étaient exaspérés par les excès épouvantables des protestants; ils n'avaient point oublié les pillages encore récents de 1562 et 1568. Aussi, d'après toutes les probabilités, dans un premier mouvement de colère, ils se seront levés en masse contre les calvinistes. Des collisions d'une certaine gravité, il est vrai, auront eu lieu, mais tout se sera borné à des scènes de tumulte, suivant l'expression de Le Riche, sans qu'on ait eu à déplorer des massacres comme à Paris (\*) [Journal de Michel le Riche, « le 3 septembre 1572 y eut une émotion et tumulte à Parthenay qui fut cause que plusieurs de cette ville de Saint-Maixent craignant qu'il en advînt autant s'en allèrent ailleurs. »].

L'année suivante, le seigneur de Parthenay, Léonor d'Orléans, et le sire de la Châtaigneraye, son vassal, faisaient partie de l'armée royale qui assiégea la Rochelle sous le commandement du duc d'Anjou (1573). Léonor mourut peu de temps après à Blois au mois d'août 1573. Son fils aîné, Henri, duc de Longueville, hérita de la baronnie de Parthenay (\*) [Hist. généal., par le P. Anselme, t. 1er, p. 212 et suiv. — Hist. des Chast., par Duchêne.].

Cependant le parti politique ou des malcontents, dirigé en Poitou par Jean de la Haye, lieutenant général de la sénéchaussée, conspirait avec les protestants pour s'emparer du gouvernement. Ceux-ci reprenaient même les armes, et, au mépris de la paix, récemment conclue, s'emparaient par surprise de plusieurs villes. Le roi ordonna au duc de Montpensier de marcher contre eux. Le prince arriva à Parthenay, vers le 8 avril 1574, à la tête de trois mille hommes de pied et de quinze cents cavaliers. C'est là qu'il établit momentanément son quartier général. Avant d'ouvrir

les hostilités, il envoya Strozzi auprès de la Noue, qui commandait les huguenots à la Rochelle, pour lui faire des propositions de paix. Mais il ne fut pas possible de s'arranger. Le 13 avril, il fit avertir les officiers de Saint-Maixent que les huguenots méditaient un coup de main sur leur ville, et qu'il leur envoyait une compagnie d'arquebusiers à cheval. Le lieutenant de Saint-Maixent, accompagné de plusieurs notables, partit aussitôt pour Parthenay, afin d'exposer au duc de Montpensier que Saint-Maixent n'avait pas besoin de ce secours pour se défendre. En route, il rencontra la compagnie d'arquebusiers, commandée par Puygaillard, qui, cédant à ses instances, se retira à Saint-Georges-de-Noiné en attendant la décision du duc de Montpensier. Le lieutenant de Saint-Maixent obtint ce qu'il demandait, et revint bientôt de Parthenay apportant à ses concitoyens des lettres flatteuses dans lesquelles le prince les félicitait de leur zèle pour le service du roi. Vers la fin du mois, le duc de Montpensier fit mettre le siège devant Fontenay ; mais il revint encore à Parthenay, car c'est là qu'il se trouvait lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de Charles IX (30 mai 1574). La lettre qu'il écrivit alors aux maire et échevins de Saint-Maixent ; pour leur recommander de rester fidèles au nouveau souverain, est datée du camp de Parthenay le 2 juin 1574 ; preuve qu'il avait toujours dans cette ville son quartier général (\*) [Journal de Michel le Riche.]. Malgré les difficultés de la situation, il n'en continua pas moins la guerre contre les protestants. Fontenay tomba en son pouvoir, le 17 septembre, après une assez longue résistance. Lusignan ne tarda pas à éprouver le même sort.

Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, envoya à Parthenay, dans les premiers jours de juillet 1575, le capitaine Bassin, à la tête de plusieurs compagnies, pour y tenir garnison. Mais les habitants refusèrent de le recevoir. Ils fermèrent leurs portes, distribuèrent des sentinelles sur les murailles, et les soldats furent obligés de se loger dans les faubourgs et dans les environs. Dans ces temps de troubles et de guerres civiles, les villes redoutaient le séjour des troupes dans leurs murs, à quelque parti qu'elles appartenissent ; car, comme le disaient les habitants de Poitiers dans leurs remontrances au roi Henri III, « entre l'ami et l'ennemi, aux déportements de l'un et de l'autre, nous ne connaissons point de différence (\*) [Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 12.]. »

Cette petite rébellion de la ville de Parthenay ne dura pas moins de quinze jours. A la fin, le comte du Lude, irrité, menaça les habitants d'aller faire ouvrir leurs portes à coups de canon. Ils s'empressèrent aussitôt de se soumettre, et, le 19 juillet, le capitaine Bassin entra dans la ville avec ses compagnies (\*) [Journal de Michel le Riche.].

Le duc d'Alençon, frère du roi et chef du parti politique qui venait de faire alliance ouverte avec le parti protestant, arriva à Parthenay, le 1er décembre 1575 à la tête de toutes ses forces, quelques jours seulement après la trêve de six mois conclue entre lui et la reine-mère à Champigny-sur-Vèdre. Il en repartit le 5 décembre pour se rendre à Saint-Maixent, où ses troupes commirent beaucoup de désordres. Il est probable que de pareils excès avaient eu lieu à Parthenay, et c'est ce qui motiva peut-être la présence du comte du Lude dans cette ville le 13 décembre (\*) [Idem.].

Le roi de Navarre, après son évasion de la cour de Henri III, passa à son tour à Parthenay dans les derniers jours de mai 1576. Cette fois encore les habitants furent sans doute victimes de la rapacité des soldats, car l'armée du prince, au rapport de le Riche, faisait beaucoup de mal partout où elle passait (\*) [Idem.]. L'année suivante, les protestants ayant repris les armes, le prince de Coudé, dans une de ses courses vers Thouars, traversa la Gâtine et logea à Hérisson le dimanche 3 mars 1577 (\*) [Chronique du Langon dans les Chroniques Fontenaisiennes publiées par M. de la Fontenelle, p. 198.].

De nouvelles déprédations furent commises en 1581 à Parthenay par la compagnie du sieur de Lancosme, qui y tenait alors garnison. Mais c'étaient surtout les habitants des campagnes que ces soldats indisciplinés pressuraient de la manière la plus intolérable. Ils s'installaient violemment chez eux, y vivaient à discrétion ; et, après les avoir bien rançonnés, ils les accablaient de mauvais traitements disant qu'on ne leur payait pas leur solde. Ces excès demandaient une

répression sévère. Au mois de décembre de cette année, le prévôt des maréchaux se transporta à Parthenay, fit saisir les coupables et les conduisit à Poitiers où l'on instruisit leur procès (\*) [Journal de Michel le Riche].

Aux calamités de la guerre se joignit le fléau des inondations. Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1582, le Thouet sortit de son lit et causa sur tout son parcours les plus grands désastres. A Parthenay, les ponts de Saint-Paul et de Saint-Jacques furent emportés, les deux faubourgs en partie submergés, et presque tous les moulins et maisons situés sur les bords de la rivière entièrement renversés par le courant. Il y eut même plusieurs personnes surprises par le débordement qui trouvèrent la mort dans les eaux (\*) [idem].

Malgré le dernier traité de paix conclu à Fleix, les villes étaient sans cesse exposées à des attaques imprévues de la part de bandes d'aventuriers calvinistes qui ne cherchaient dans leurs expéditions que des occasions de pillage. Le 18 février 1584, une troupe d'arquebusiers, composée de quatre-vingts hommes environ, fit une tentative à main armée sur le château de Parthenay, espérant qu'il serait facile de s'en emparer par surprise. Cette entreprise hardie aurait réussi sans la vigilance et l'énergie des habitants qui se portèrent en masse sur le point menacé et repoussèrent les assaillants (\*) [Journal de Michel le Riche].

La mort du duc d'Alençon et la formation de la Ligue, qui en fut la conséquence, ranimèrent la guerre civile à peine éteinte, et lui donnèrent plus de vivacité que jamais. Rallié aux ligueurs par nécessité depuis le traité de Nemours (7 juillet 1585), le roi tourna toutes les forces de l'État contre les protestants. Le Poitou devint encore le théâtre des hostilités. Des ordres furent donnés à Poitiers pour établir des magasins d'approvisionnements dans cette ville, ainsi qu'à Parthenay, Saint-Maixent, Niort et Fontenay, car on dirigeait beaucoup de troupes sur cette province. Le duc de Montpensier y arriva bientôt à la tête de vingt-quatre enseignes de gens de pied, de dix-huit compagnies de gens d'armes et de six pièces de canon. Il était à Champigny dans les derniers jours du mois d'août 1585, et se préparait à se rendre à Parthenay dont il voulait faire un centre d'opérations. En apprenant la résolution du prince, les habitants de cette ville, fort peu soucieux de supporter encore une fois les charges d'une occupation militaire, députèrent auprès de lui le bailli de Gâtine, Jean Meschinet, et Jacques le Riche, avocat fiscal, pour le supplier de vouloir bien les exempter de garnison. Leur prière fut exaucée (\*) [Journal de Michel le Riche]. Le duc de Montpensier conduisit la guerre avec mollesse. Il n'en fut point ainsi du prince de Condé, chef des protestants dont les efforts furent d'abord couronnés de succès. Encouragé par ces heureux débuts, Condé résolut d'entreprendre une expédition plus importante contre Angers. Laisant donc le siège de Brouage qu'il avait commencé, il traversa la Gâtine presque en courant, passa non loin de Parthenay, s'empara du château de Chiché, où il mit une petite garnison, et arriva devant Angers le 20 octobre. On sait qu'il éprouva un échec complet à la suite duquel il fut obligé de se réfugier en Angleterre.

L'édit de Nemours avait enjoint aux protestants de sortir du royaume dans le délai de six mois, s'ils ne consentaient pas à rentrer dans la religion catholique. Un nouvel édit plus rigoureux, rendu au mois d'octobre, réduisit ce délai à quinze jours. En Poitou, beaucoup d'hérétiques intimidés se convertirent, mais il y en eut plusieurs, notamment à Saint-Maixent, qui préférèrent l'exil à l'abjuration. A Parthenay, très peu de personnes poussèrent le fanatisme jusque-là : un des magistrats de la ville, le juge châtelain, se trouva au nombre de ceux qui s'obstinèrent à demeurer huguenots. Le nombre des abjurations, au contraire, fut bien plus considérable : quarante-quatre habitants renoncèrent à la religion prétendue réformée pour revenir au catholicisme (novembre 1585) (\*) [Journal de Michel le Riche].

La guerre entreprise contre les protestants recommença l'année suivante. Le comte de Malicorne, nouveau gouverneur du Poitou, faisait tous ses efforts pour résister aux attaques continuelles de l'ennemi et mettre les villes en état de défense. Au mois de janvier 1586, il manda à Niort Jacques le Riche, avocat fiscal de Parthenay, et Laurent Masson, sieur de la Bouillanerie, pour leur donner ses ordres relativement aux mesures à prendre pour la sûreté de cette ville.

Cédant à leurs instances, il promit de ne point envoyer de garnison à Parthenay, montrant ainsi toute la confiance qu'il avait dans la fidélité et le courage de ses habitants. Cependant, peu de temps après, dans les premiers jours de mars, on jugea à propos d'y envoyer deux compagnies de gens de pied qui ne furent reçues dans la ville qu'avec difficulté (\*) [Idem.].

Cette précaution semblait loin d'être inutile, car les huguenots faisaient sans cesse des courses autour des villes, cherchant à s'en emparer par surprise, et Parthenay, notamment, faillit tomber en leur pouvoir dans la nuit du 29 avril 1586. Ils avaient si bien pris leurs mesures qu'ils réussirent à se glisser au nombre de douze cents hommes jusque sous les murs de la ville sans éveiller l'attention des habitants ensevelis dans le plus profond sommeil. Il était deux heures du matin, et personne dans Parthenay ne soupçonnait l'imminence du danger. Les huguenots avaient résolu de pénétrer dans la ville par la porte du Sépulcre qui n'avait point de pont-levis et dont l'accès était par cela même plus facile. Il ne s'agissait plus que de forcer cette porte. Pour y parvenir, ils eurent recours au pétard, espèce de machine infernale semblable à un petit mortier, qui, en faisant explosion, devait briser la porte et ouvrir une issue aux assaillants. Mais le bruit causé par les travaux que nécessita le placement de cette machine réveilla quelques habitants. En un instant toute la ville fut sur pied ; les murailles se couvrirent de défenseurs, et les huguenots, chassés à coups d'arquebuse, se virent contraints de renoncer à leur entreprise. Ils se dirigèrent sur Saint-Loup et Airvault où ils ne furent pas plus heureux. On retrouva le pétard devant la porte du Sépulcre : il était chargé de dix livres de poudre. Les hérétiques n'avaient point eu le temps d'y mettre le feu. Un moment plus tard Parthenay devenait probablement leur proie (\*) [Journal de Michel le Riche.]. Tous les habitants rendirent à Dieu de solennelles actions de grâces pour le remerciement de les avoir préservés d'un si grand danger. Une immense procession fut spontanément organisée autour des murs de la ville. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, une fête religieuse et patriotique, qu'on appelait la Procession du Pétard, a toujours eu lieu tous les ans le 29 avril, jour anniversaire de l'heureux événement dont elle avait pour but de perpétuer le souvenir. Elle se faisait aux frais de la municipalité (\*) [Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.].

M. de Malicorne, gouverneur du Poitou, vint à Parthenay dans les premiers jours de mai 1586 pour veiller à l'exécution de l'édit de Nemours. Il était accompagné de forces assez considérables parmi lesquelles étaient un détachement d'Albanais et les compagnies des sieurs de Villeuisant, d'Airvault, de Monsoreau et de la Châtaigneraye (\*) [Journal de Michel le Riche.]. Ces troupes n'y séjournèrent pas longtemps ; mais il en vint bientôt de nouvelles. En effet, le maréchal de Biron, envoyé par Henri III contre les protestants et récemment arrivé en Poitou, passa à Parthenay, le 1er juillet 1586, à la tête de toute son armée. Il avait avec lui huit pièces d'artillerie qui n'entrèrent point en ville ; elles furent laissées près de l'église de Parthenay-le-Vieux (\*) [Fragment du journal de Claude Charron. — Claude Charron marchand fabricant d'étoffes de laine, né à Parthenay et habitant de cette ville, est l'auteur d'un journal historique dans le genre de celui de Le Riche dont il fut le contemporain. Malheureusement ce journal est anéanti. Quelques fragments ont été retrouvés par hasard chez un marchand de tabac, sur la place des Bancs à Parthenay, par M. Allard de la Resnière. (Notes de M. Allard de la Resnière).]. Peu de temps après, Biron assiégeait Marans défendu par le roi de Navarre, auquel il accorda une capitulation honorable. On sait qu'en agissant ainsi, il ne faisait que suivre la politique de Henri III qui au fond avait entrepris cette guerre avec répugnance.

La peste, ce fléau inséparable de la guerre, désola Parthenay aux mois de septembre et d'octobre. Les ravages qu'elle y exerça furent si grands que les habitants épouvantés désertaient en masse la ville pour aller habiter les campagnes environnantes, malgré le peu de sécurité dont on y jouissait dans ces temps de troubles (\*) [Journal de Michel le Riche.].

L'année suivante (1587), le roi de Navarre recommença les hostilités par la prise de plusieurs places en Poitou. Saint-Maixent, notamment, tomba en son pouvoir le 12 mai sans opposer la moindre résistance. Cette nouvelle jeta l'alarme à Parthenay. Les habitants, sachant que les huguenots étaient si près d'eux, redoublèrent de vigilance et poussèrent la précaution jusqu'à

tenir les portes de ville fermées jour et nuit, afin d'éviter toute surprise (\*) [Anciens registres de l'état civil existant à l'hôtel de ville de Parthenay ; registres de la paroisse de Saint-Laurent contenant un acte de décès du 24 mai 1587 où il est fait mention de cette circonstance.]. Mais Parthenay ne fut point attaqué, et bientôt même le duc de Joyeuse délivra cette ville d'un dangereux voisinage en reprenant Saint-Maixent sur les huguenot (juin 1587).

Parthenay courut de nouveaux dangers lorsque le roi de Navarre rentra en vainqueur dans les places dont il avait été expulsé l'année précédente. Notre ville avait alors pour gouverneur M. de Riaudière qui y commandait à la tête d'une compagnie (1588) (\*) [Anciens registres de l'état civil ; registres de la paroisse de Saint-Laurent (hôtel de ville de Parthenay)]. Elle servit de refuge au gouverneur du Poitou, Malicorne, lorsqu'il fut obligé de quitter Niort à la suite d'une capitulation honorable que voulut bien lui accorder le roi de Navarre (29 décembre 1588) (\*) [Histoire de Niort, par Briquet, t. 1er, p. 331.]. Malgré ce grave échec, Malicorne essaya de résister aux armes victorieuses des protestants : il les repoussa avec perte de Vouvent qu'ils avaient voulu prendre par escalade. On sait que cette petite place appartenait au seigneur de Parthenay. Les huguenots, dirigés par le capitaine Charbonnière, firent dans le même temps une nouvelle tentative pour se rendre maîtres de Parthenay ; mais ils éprouvèrent encore une fois un échec complet (1589) (\*) [Histoire univer., par d'Aubigné. — Thibaudeau, t. 3, p. 71.].

L'assassinat du duc de Guise et l'alliance de Henri III avec le chef du parti protestant soulevèrent l'indignation de tous les catholiques. De toutes parts les villes s'insurgèrent et se prononcèrent pour la Ligue. Le représentant de l'autorité royale en Poitou, Malicorne, chassé honteusement de Poitiers, retourna à Parthenay dont il faisait sa résidence habituelle depuis la prise de Niort (mai 1589). Là au moins il était en sûreté, car tout ce qu'il y avait de catholiques dévoués dans la ville, imitant en cela l'exemple des autres ligueurs de la province, l'avaient abandonnée pour se rendre à Poitiers, centre général de la résistance (\*) [Essai sur l'Hist. de la Ligue à Poitiers, par M. Ouvré; Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest, année 1854.]. D'ailleurs le seigneur de Parthenay, Henri duc de Longueville, homme du parti politique, était demeuré fidèle à Henri III au service duquel il se distingua, notamment à Senlis où il mit en déroute les troupes de la Ligue (mai 1589) (\*) [Histoire de la Ligue, par V. de Chalmert, t. 1er, p. 270.]. Ses vassaux de Gâtine, quoiqu'il n'habitât point au milieu d'eux, subissaient naturellement son influence, ou plutôt celle de ses officiers, qui, étant à sa nomination, agissaient d'après ses vues et par conséquent devaient se montrer tout disposés à retenir le pays sous l'obéissance du roi. Parthenay qui déjà avait accueilli dans ses murs le gouverneur du Poitou, semblait donc une place toute choisie pour devenir momentanément, pendant les troubles, le siège de l'administration provinciale. Aussi Henri III, à la suite de la révolte de Poitiers, s'empressa-t-il d'y transférer le bureau des finances. Parmi les trésoriers alors en fonctions, que cette circonstance amena dans notre ville, était un homme célèbre, Scévole de Sainte-Marthe, dont l'adresse et l'esprit conciliant amenèrent plus tard, en 1594, la soumission de Poitiers à Henri IV. Le présidial lui-même vint tenir pendant un instant ses séances à Parthenay (\*) [Essai sur l'Hist. de la Ligue à Poitiers, par M. Ouvré. — Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay. — Hist. de Niort, par Briquet, t. 1er, p. 338. — Le présidial fut ensuite transféré à Niort.]. Quant à Malicorne, il y demeura jusqu'au rétablissement de la paix; c'est de là qu'il donnait ses ordres et qu'il préparait ses expéditions pour combattre les ligueurs (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert.]. Ceux-ci continuaient à opposer la plus vive résistance aux royalistes, surtout depuis que la mort tragique de Henri III avait ouvert l'accès du trône à un prince huguenot. De Poitiers où ils avaient concentré toutes leurs forces, ils opéraient de fréquentes sorties contre les petites villes et châteaux forts environnants. Souvent ils poussaient leurs courses fort loin, et un jour ils tentèrent de s'emparer de Parthenay de vive force. Mais cette ville était en état de repousser l'ennemi, car Malicorne y avait placé une forte garnison. Les ligueurs échouèrent donc dans leur entreprise. Le bailli de Parthenay, Jean Meschinet, déploya dans cette circonstance beaucoup de courage et d'énergie. Il reçut deux arquebusades en combattant et contribua pour une grande part au succès de la défense. Henri IV, ne voulant pas laisser sans récompense la belle conduite

de Jean Meschinot, lui accorda des lettres de noblesse, datées de Saumur, au mois de mars 1593 (\*) [Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou, par MM. Beauchet-Filleau et de Chergé, t. 2, p. 388.].

Le duc de Longueville donnait à ses officiers de Gâtine l'exemple du dévouement à la cause royale. Aussitôt après l'assassinat d'Henri III, il s'était rallié, quoique catholique, au drapeau du roi de Navarre, à condition toutefois que ce prince abjurerait le calvinisme. Il le servit avec distinction aux sièges de Paris, de Rouen, de Laon et en Picardie dont il était gouverneur. Un malheureux accident mit un terme à ses jours. Ayant été atteint d'un coup de mousquet à Dourlens dans une salve tirée en son honneur, il expira quelques jours après à Amiens des suites de sa blessure (29 avril 1595). Son fils Henri II d'Orléans hérita de la baronnie de Parthenay et de ses autres domaines (\*) [Hist. général. de la maison de France, par le P. Anselme, t. 1er, p. 212 et suiv. — Manuscrit de Joseph Aubert.].

La mise à exécution de l'édit de Nantes, si favorable aux protestants, rencontra de la résistance à Parthenay, et y causa de graves désordres qui faillirent dégénérer en lutte à main armée. Il ne faut point s'en étonner. « A l'exception de quelques politiques indifférents, sinon hostiles à la cause de l'Église, il n'y eut qu'une voix en France et dans la chrétienté pour protester contre une mesure qui accordait à l'hérésie non pas la tolérance seulement, mais une position officielle et privilégiée, meilleure, à certains égards, que celle faite à la religion catholique » (\*) [Histoire de la Ligue, par Victor de Chalmert, t. II, p. 470 ; Paris, 1854.]. Aussi lorsque les protestants de Parthenay, qui ne constituaient d'ailleurs qu'une faible minorité, réclamèrent l'exercice public de leur religion, non pas dans l'intérieur de la ville, ce qui eût été trop formellement contraire à l'édit, mais dans un des faubourgs, les catholiques manifestèrent hautement leur mécontentement. Le terrain, dont les protestants avaient fait choix pour ériger leur temple, était situé entre le faubourg du Marchiou et le faubourg du Sépulcre ; il dépendait de la seigneurie de Saint-Pardoux alors possédée par un calviniste, Pierre Allonneau. Celui-ci, en vertu de son droit de haute justice, s'était empressé d'obtenir l'autorisation de faire exercer publiquement son culte dans toute l'étendue de sa seigneurie où il avait fait en même temps élection de domicile. De leur côté, le bailli de Gâtine, Jean Meschinot, et les autres officiers de Parthenay contestaient au sieur de Saint-Pardoux son droit de haute justice sur le terrain désigné plus haut ; et, en admettant même comme bien établi le droit de Pierre Allonneau, ils invoquaient le texte de l'édit royal en vertu duquel l'exercice de la religion prétendue réformée était interdit dans la ville et faubourgs de Parthenay. En conséquence, ils avaient obtenu du lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, Louis de Sainte-Marthe, une défense expresse

de tolérer l'exercice du culte huguenot dans le lieu où le sieur de Saint-Pardoux prétendait avoir le droit de le permettre. Les protestants se montrèrent peu disposés à tenir compte de la décision du lieutenant général, laquelle, alléguaient-ils, avait été prise sans les entendre. Ils résolurent même de passer outre et de faire prêcher leurs ministres dans les faubourgs de Parthenay, persistant à soutenir qu'ils étaient dans leur droit. Mais les officiers de cette ville, chargés en vertu de leurs fonctions de faire observer les édits royaux, n'eurent pas plutôt appris leur projet, qu'ils y mirent formellement opposition. Les protestants résistèrent. Un débat très animé s'en suivit, les esprits s'échauffèrent et l'irritation ne faisant que croître, le sang aurait peut-être coulé sans la modération des catholiques qui, pour prévenir une lutte regrettable, consentirent à transiger avec leurs adversaires. Les catholiques, par l'organe de Me Jean Meschinot, bailli de Gâtine, et de Me Jean Cossin, avocat fiscal de Parthenay, délégués par eux à cet effet, proposèrent aux protestants, représentés par deux de leurs coreligionnaires, Nicolas Sabourin et Siméon Bonnet, trois endroits situés en dehors de la ville et des faubourgs, dans l'un desquels, à leur choix, on leur laisserait la liberté d'élever un temple et d'exercer leur culte. Les trois terrains désignés étaient le pré Coussotte, un champ dépendant de la Maladrerie et une ouche près de la fontaine de Prépouillet appartenant à un habitant de Parthenay, nommé Nicolas Esquot. Les protestants ayant choisi l'ouche de Prépouillet, et les catholiques ayant déclaré qu'ils approuvaient ce choix, le lieutenant général de Poitiers, Louis de Sainte-Marthe, sanctionna la

transaction en lui donnant son approbation et ordonna de la mettre à exécution (15 décembre 1600) (\*) [Dom Fonteneau, transaction entre les protestants et les catholiques de Parthenay.]. Le temple protestant fut en effet construit à Prépouillet. Plus tard, à la révocation de l'édit de Nantes, il fut démoli, et l'emplacement qu'il occupait fut adjugé à l'hôpital de Parthenay en vertu d'une ordonnance rendue, le 30 mai 1686, par M. Foucault, intendant de la généralité de Poitiers (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay.].

Au seizième siècle, Parthenay était le chef-lieu d'une vaste élection composée de deux cents paroisses qu'on avait distraites des élections voisines de Niort, de Poitiers et de Thouars (\*) [Dom Fonteneau, t. 20, p. 368. — Man. de Joseph Aubert, de Parthenay.]. On appelait autrefois élection une circonscription financière soumise à la juridiction de magistrats royaux nommés élus chargés de répartir les impôts et de juger les procès qui s'élevaient à cette occasion. Nous ignorons l'époque à laquelle fût créée l'élection de Parthenay. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait en 1562, car Me Guillaume Buignon exerçait alors la charge d'élu à Parthenay (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay, transaction de 1562.]. Dans les dernières années du seizième siècle, Pierre Guillemard était procureur du roi dans la même élection, et Nicolas Sabourin, receveur des tailles (\*) [Notes de M. Allard de la Resnière. — Ce Nicolas Sabourin est le même que celui qui figure dans la transaction de 1600.]. L'élection de Parthenay fut supprimée par Henri IV vers l'an 1600 ; les paroisses dont elle se composait furent rendues à leurs anciennes circonscriptions de Poitiers et de Niort (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.]. La ville de Parthenay et les paroisses de l'est et du nord-est de la Gâtine, telles que Gourgé, Thénezay, la Ferrière, la Chapelle-Bertrand, furent attribuées à l'élection de Poitiers ; les paroisses du sud et de l'ouest, telles que Secondigny, Saint-Pardoux, Hérissou, Allonne, revinrent à l'élection de Niort.

Pendant la minorité de Louis XIII, la ville de Parthenay fut momentanément soustraite à l'autorité royale. Le duc de Sully, gouverneur du Poitou, s'étant laissé entraîner dans la révolte de Condé, livra aux troupes de ce prince Parthenay, Saint-Maixent, Fontenay et d'autres places de la province (décembre 1615) (\*) [Essai sur l'Hist. de la ville de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'au min. de Richelieu, par M. Ouvré ; Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest, t. XXII, p. 491.]. Bientôt le traité de Loudun mit un terme à cette guerre (mai 1616). Le duc de Longueville, seigneur de Parthenay, qui s'était jeté lui aussi dans les rangs des mécontents, assista avec Condé aux conférences de Loudun (\*) [Hist. Du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 221, chap. XII.].

Peu de temps après, quelques difficultés qui survinrent entre le duc d'Espèron et les habitants de la Rochelle, produisirent en Poitou et particulièrement en Gâtine de nouvelles agitations d'un caractère moins grave que les précédentes, mais qui n'en causèrent pas moins une certaine inquiétude au pouvoir royal. M. de la Châtaigneraye, gouverneur de la ville et du château de Parthenay, qui était alors absent, avait laissé ses fonctions entre les mains de son lieutenant, François de Brémont, sieur de Balzac et de Vaudoré (\*) [Dom Fonteneau, t. 8. — Le sieur Sarouet avait précédé M. de la Châtaigneraye dans le gouvernement de Parthenay (Joseph Aubert).]. Louis XIII adressa à ce dernier la lettre suivante : « Mons. de Balzac j'ai été bien aise que le sieur de la Châtaigneraye vous ait laissé en ma ville de Parthenay pour y commander en son absence, estimant que vous apporterez tout le soin, affection et fidélité, que je saurais désirer pour conserver et maintenir mes sujets de la dite ville en repos et tranquillité sous mon obéissance, dont j'ai bien voulu vous faire celle-ci pour vous exhorter d'y veiller d'autant plus soigneusement que je le juge être important au bien de mon service et à la conservation de la dite ville, mesmement sur les avis que j'ai des troupes de gens de guerre qui se font sans mes commissions en ma province de Poitou et à ses environs de ma dite ville de Parthenay, sous prétexte des différents qui sont entre mon cousin le duc d'Espèron et mes sujets de la Rochelle, lesquelles encores que j'estime devoir être bientôt dissipés suivant l'ordre que j'y ai donné, néanmoins il est cependant à propos que vous preniez toujours soin de la sûreté de la dite ville et ordonnez aux habitants d'icelle ce qu'ils auront à faire sur ce sujet, afin qu'il n'en puisse arriver inconvénient qui leur peut apporter du trouble et de l'altération à mon dit service: Sur ce je prie Dieu, Mons. de Balzac, qu'il vous ait

en sa sainte garde. Écrit à Paris, ce 16 octobre 1616. Louis (\*) [[Archives départementales à la préfecture de Niort.](#)]. »

Les troubles, qui avaient motivé l'envoi de cette lettre, s'apaisèrent rapidement et n'eurent aucune suite fâcheuse. Il n'en fût point ainsi de la révolte des huguenots qui éclata en 1621 à la suite de l'assemblée qu'ils tinrent à la Rochelle, où ils avaient formé le projet de s'organiser en république indépendante de l'État. Louis XIII marcha en personne contre les rebelles. Après avoir passé par Saumur, dont il ôta le gouvernement à Duplessis-Mornay, et par Thouars où il reçut un accueil favorable du duc de la Trémouille, il arriva à Parthenay le 19 mai 1621. Les habitants de cette ville lui firent une brillante et solennelle réception, et le roi séjourna quatre jours au milieu d'eux, espérant toujours que les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des huguenots, lui enverraient leur soumission. Mais voyant qu'il ne restait plus que la voie des armes, il partit de Parthenay, mit une garnison dans Fontenay, et alla assiéger Saint-Jean-d'Angély, où le duc de Soubise fut contraint de capituler (\*) [[Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 248.](#)].

Louis XIII passa de nouveau à Parthenay, le 7 octobre 1627, en allant au siège de la Rochelle. Après la prise de cette ville, il retourna à Paris par la même route et coucha encore à Parthenay le 20 novembre 1628 (\*) [[Idem, t. 3, p. 266 et 273.](#)].

L'homme à la persistance duquel on fut redevable de cette victoire signalée sur le calvinisme, ce fameux cardinal de Richelieu qui domina Louis XIII de toute la hauteur de son génie, était issu par sa mère d'une famille noble de Gâtine. Suzanne de la Porte, fille de François de la Porte, originaire de Parthenay, et épouse de François Duplessis de Richelieu, eut l'honneur de donner le jour à ce puissant ministre. Notre pays peut donc le réclamer à bon droit pour un de ses enfants. Bientôt, grâce à cet illustre protecteur et aux talents militaires de Charles de la Porte, maréchal de France, son cousin-germain, la famille la Porte-la-Meilleraye allait devenir l'une des premières du royaume. Elle remplaça les Longueville dans la baronnie de Parthenay, en 1641, ainsi que nous l'expliquerons dans le chapitre suivant. Le cardinal de Richelieu, à son retour du Languedoc, au mois de novembre 1632, vint passer quelques jours en Gâtine dans la famille de sa mère. Pendant qu'il se trouvait à Parthenay, la ville de Poitiers lui envoya des députés pour lui adresser les compliments d'usage. Cet acte de déférence le flatta beaucoup, et il en témoigna aux envoyés toute sa satisfaction (\*) [[Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 276.](#)].

Deux nouvelles maisons religieuses, l'une de capucins et l'autre d'ursulines furent fondées à Parthenay au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Lorsque les capucins arrivèrent, en 1612, ils occupèrent provisoirement une petite maison qu'on leur donna dans le faubourg du Sépulcre, et, comme ils n'avaient point de chapelle, ils célébraient la messe dans l'église paroissiale du Sépulcre. Les habitants de Parthenay, à la charité desquels ils firent appel pour faire construire un établissement plus vaste et plus convenable, ne restèrent pas sourds à leurs prières. Une quête eut lieu dans la ville sous le patronage des notables et du sieur de Vivône, gouverneur de Parthenay (\*) [[C'est le même que nous avons désigné plus haut sous le nom de M. de la Châtaigneraye.](#)]. L'argent qu'elle produisit fut employé à l'acquisition de plusieurs maisons, jardins et prés situés dans le faubourg du Marchiou (1620). Là s'éleva le nouveau monastère des capucins. Il subsista jusqu'en 1780, époque à laquelle il fut supprimé faute de sujets, en vertu d'une décision du chapitre général de l'ordre et d'un arrêt du conseil d'État du 20 avril de la même année. Le religieux, qui fut alors délégué à Parthenay pour faire vendre au profit de son ordre le mobilier et les bâtiments du monastère devenus inutiles, rencontra des difficultés inattendues dans l'accomplissement de sa mission. La municipalité prétendit que les capucins n'avaient point la propriété de leur couvent, parce qu'il leur avait été autrefois donné par les habitants de Parthenay, mais qu'ils en avaient seulement la jouissance précaire. En conséquence, elle forma opposition à la vente que venait de conclure le mandataire des capucins, et l'affaire fut portée au conseil d'État. Au fond la prétention de la ville était exorbitante et peu fondée ; mais elle aurait été bien aise de la faire admettre, car elle avait besoin d'un nouvel hôpital pour remplacer l'ancien devenu insuffisant, et les bâtiments du couvent des capucins lui paraissaient très propres à cet



usage. Aussi demandait-elle par des conclusions subsidiaires qu'ouï lui reconnût au moins un droit de préférence pour l'acquisition de cet établissement. Le procès n'avait point encore reçu de solution, au mois de juin 1789, lorsque survint la révolution qui trancha la question à sa manière en confisquant l'objet en litige (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay. — L'ancien couvent des capucins est aujourd'hui occupé par l'école normale.]. [Aujourd'hui, collège du Marchioux.] Les ursulines, dont le but principal était l'éducation des jeunes filles, s'établirent à Parthenay en 1624. Henri-Louis Chasteigner de la Roche-Pozav, évêque de Poitiers, et Henri II, duc de Longueville, seigneur de Parthenay, désirant favoriser l'établissement d'un ordre si utile, leur donnèrent l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Couldre. C'est auprès de cet édifice, illustré jadis par la conversion célèbre du duc d'Aquitaine, que fut construit le couvent des ursulines (\*) [Gallia Christiana, t. II, p. 1207. La remarquable église de Notre-Dame-de-la-Couldre fut en partie démolie à la révolution. La façade qui a échappé à cet acte de vandalisme fait l'admiration de tous les archéologues.]. Vendu nationalement à l'époque de la révolution, il fut rendu dans la suite à sa destination primitive, et aujourd'hui encore il est occupé par des religieuses qui y dirigent un pensionnat de jeunes filles. [Aujourd'hui, école Notre-Dame de la Coudre.]

Un établissement d'un autre genre, le collège, existait à Parthenay au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Son origine peut être placée dans la dernière moitié du seizième siècle. Il y avait autrefois, comme on sait, auprès des églises collégiales et cathédrales des écoles dirigées par l'un des chanoines spécialement chargé de ce soin et qu'on appelait écolâtre. Parmi les dignités du chapitre de Sainte-Croix de Parthenay, il y avait également celle d'écolâtre. Les seigneurs en avaient la collation. Or, l'écolâtrie de Sainte-Croix étant venue à vaquer, en 1561, par la mort de Jean Martin, les habitants de Parthenay adressèrent au duc de Longueville, leur seigneur, une requête par laquelle ils lui demandaient d'appliquer la prébende attachée à cette dignité du chapitre à l'entretien d'un régent et précepteur des écoles publiques de la ville, à l'imitation et exemple de l'ordonnance du roi faite à la remontrance des trois États et publiée en septembre dernier (1561), par laquelle est dit que, aux églises collégiales et cathédrales de ce royaume, l'une des prébendes ou revenu d'icelles sera affectée pour le régent des écoles. Le 29 janvier 1562, les notables, réunis en assemblée pour délibérer sur les affaires de la ville, nommèrent une commission de cinq membres, François de Congnac, Pierre Sabourin, François Chapelain et, en son absence, Adrien Pineau, Mery Guillemard et François Joly qu'ils chargèrent de présenter un homme suffisant pour être régent, d'en obtenir la promotion du seigneur, en un mot, de faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à la création d'une école publique. Il faut croire que les tentatives des habitants de Parthenay, relativement à la prébende de l'écolâtrie de Sainte-Croix demeurèrent sans succès, car cette dignité du chapitre subsistait encore en 1686 (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay.]. Cependant ils n'en réussirent pas moins à fonder un collège. Les gages du régent étaient payés par la ville. Jacques Gentilleau, régent ou principal du collège en 1639, est le premier dont nous connaissons le nom (\*) [Notes de M. Allard de la Resnière.]. Au dix-huitième

siècle, Lamarque, Rousseau et Bernaudeau, tous trois prêtres, dirigèrent successivement le collège de Parthenay. Ce dernier exerçait encore ses fonctions en 1792 (\*) [Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.]. [Pour compléter les mentions de Ledain, citons Pierre Boismoreau, régent ou principal du collège en 1624, Jacques Proust, principal régent en 1648, Lebeau en 1725, Charles Mounoury en 1730, Valentin en 1744-1752, ...] L'ordonnance royale de juillet 1626, inspirée par Richelieu, avait prescrit la destruction des forteresses de l'intérieur, afin de prévenir le retour des guerres civiles. Elle ne tarda pas à être mise à exécution dans notre province. Ainsi le château de Saint-Maixent fut rasé, par ordre de Louis XIII, après la prise de la Rochelle (\*) [Hist. de Niort, par Briquet, t. 1er, p. 377.], En 1633, ce monarque fit également démolir le château d'Argenton, lorsqu'il y passa à son retour du Languedoc (\*) [Extrait de Robert du Dorat dans dom Fonteneau, t. 79.]. C'est donc aussi à la même époque qu'il faut placer le démantèlement des murs et du château de Parthenay, et nous ne nous tromperions peut-être pas en disant que

cette oeuvre de destruction fut accomplie sous les yeux même de Richelieu, lors de son passage dans notre ville, à la fin de l'année 1632. Depuis cette époque, le château de Parthenay a été abandonné, et ses ruines n'ont fait que s'accroître avec les années. Le capucin Joseph Aubert, qui vivait en 1693, affirme qu'il était encore assez bien conservé, et qu'on aurait pu facilement le remettre en état de défense. [On sait, depuis les études et les fouilles pratiquées sur le site du château, qu'il ne fut pas démoli sous les ordres (et les yeux) de Richelieu. La description de 1694 est suffisamment éloquente à ce sujet. C'est au duc de Mazarin, qu'évoque Bélisaire Ledain dans la suite de son ouvrage, que l'on doit une première démolition. Il avait décidé de construire un nouveau château à Parthenay dès 1676. Les seules destructions d'alors étaient en relation avec ces travaux. Ce nouveau château ne fut jamais achevé !]

## **Chapitre VIII**

### **« LES LA PORTE-LA-MEILLERAYE, SEIGNEURS DE PARTHENAY. »**

#### **Sommaire**

*Origine des la Porte. — Leur arrivée à Parthenay. — François de la Porte, avocat au parlement de Paris. — Acquisition de la seigneurie de la Meilleraye. — Biographie du maréchal duc de la Meilleraye, seigneur de Parthenay. — Malversations dans les finances à Parthenay. — Le duc de Mazarin et Hortense Mancini. — Construction du château de la Meilleraye. — Grand procès relatif à la baronnie de Parthenay. — Érection de l'hôpital général de Parthenay. — Établissement des filles de l'Union-Chrétienne. — Derniers ducs de la Meilleraye. — Mairie perpétuelle de Parthenay. — Tarif de 1749. — Renouveau de la mairie par l'édit de 1764. — Le comte d'Artois, dernier seigneur de Parthenay.*

#### **Les LA PORTE depuis leur arrivée en Gâtine jusqu'au maréchal de la Meilleraye.**

Les la Porte-la-Meilleraye descendent en ligne directe de Guillaume de la Porte, fils puîné d'un seigneur de Vezin en Anjou. Raoul de la Porte écuyer, seigneur de la Lunardière, fils de Guillaume, fut envoyé à Parthenay à titre de gouverneur, vers l'an 1530, par Louis II, duc de Longueville, possesseur de cette baronnie. Dès lors il se fixa en Gâtine où sa haute position ne tarda pas à lui acquérir une grande influence et une fortune considérable. Il épousa Madeleine Chapelain, fille du seigneur de Perdonalle, petit château situé près de Parthenay, et appelé depuis Chalandeau. De ce mariage naquirent trois fils et une fille : François de la Porte, Jean de la Porte, prieur de la Maison-Dieu et de Parthenay-le-Vieux, et un autre plus jeune qui entra dans l'état ecclésiastique. La fille fut mariée au seigneur de la Tour Signy (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay.].

François de la Porte l'aîné, seigneur de la Lunardière, la Meilleraye, Boisliet et Villeneuve, quitta de bonne heure la ville de Parthenay qui l'avait vu naître, pour aller à Paris se livrer à l'étude de la jurisprudence. Ses talents lui acquirent une réputation justement méritée, et il exerça avec tant d'éclat la profession d'avocat au parlement de Paris, qu'il fut élevé par ses collègues à la dignité de bâtonnier. Mornac, illustre avocat de son temps, en fait un grand éloge. Ses relations étendues le mirent en rapport avec beaucoup d'hommes distingués, notamment avec le célèbre Dumoulin. Il fut même appelé, dans une circonstance mémorable, à venger l'outrage que ce savant jurisconsulte reçut du premier président Christophe de Thou. Un jour Dumoulin plaidant au parlement, s'énonçait avec difficulté, lorsque le premier président, impatienté, l'interrompit brusquement en lui imposant presque silence d'une façon fort désobligeante. Les avocats, se regardant tous comme offensés dans la personne de leur confrère, résolurent de se plaindre à M. de Thou lui-même, et chargèrent François de la Porte, leur bâtonnier, de porter la

parole. On connaît l'apostrophe très vive qu'il adressa au premier président « Cùm hodiè Molinœum, collegam, verbo læseris, quid abs te factum putes ? Læsisti hominem doctiorem quàm nunquàm eris... » Lorsqu'aujourd'hui vous avez offensé par vos paroles Dumoulin, notre collègue, que pensez-vous avoir fait ? Vous avez blessé un homme qui en sait plus que vous n'en saurez jamais, etc... M. de Thou reconnut noblement son tort et s'excusa de sa vivacité (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 53. — Dict. hist. des familles de l'anc. Poitou, par Beauchet-Filleau et de Chergé, t. 2, p. 539. — Biographie des Deux-Sèvres, par Briquet, p. 92, 93.].

Parthenay produisit à la même époque un autre jurisconsulte, Simon Pouvreau, dont le talent, moins remarqué que celui de François de la Porte, n'en fut peut-être pas moins solide. Simon Pouvreau, issu d'une ancienne famille bourgeoise de Parthenay, après avoir fait ses études à l'université de Poitiers se consacra dans cette ville aux luttes du barreau. Il est l'auteur d'un recueil de jurisprudence intitulé : Sommaire d'arrestz donnez ès cours suprêmes de ce royaume concernans les matières civiles et criminelles, où la science ne brille pas moins que la clarté. Cet ouvrage fut imprimé à Poitiers en 1562 (\*) [Un exempl. de l'ouvrage de Pouvreau existe à la bibliot. de Poit.].

François de la Porte avait épousé en premières noces, le 26 mars 1548, Claude Bochart, fille d'Antoine Bochart, seigneur de Farinwilliers, conseiller au parlement de Paris, dont il eut Suzanne de la Porte, qui épousa François Duplessis de Richelieu, et donna le jour au fameux cardinal-ministre. Sa seconde femme, Madeleine Charles, fille de Nicolas Charles, seigneur du Plessis-Picquet, qu'il épousa le 28 avril 1559, le rendit père de cinq enfants : Charles 1er de la Porte, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraye ; François de la Porte, seigneur de la Jobelinière ; Raoul de la Porte, seigneur de Boisliet ; Amador de la Porte, prieur de la Madeleine de la Maison-Dieu, chevalier de l'ordre de Malte, et Léonore de la Porte, qui épousa, en 1579, François de Chivré, seigneur du Plessis (\*) [Hist. général. de la Maison de France, par le P. Anselme, t. 4, p. 624 et suiv.].

Dans les dernières années de sa vie, François de la Porte abandonna la capitale et la brillante position qu'il s'y était acquise, pour se retirer au château de la Meilleraye, près de Parthenay, qu'il possédait depuis peu de temps. Durant tout le quinzième siècle, cette terre avait appartenu à la famille de Liniers. En 1563, Marguerite de Maillé, veuve de Louis de Maraffin, en était propriétaire (\*) [Affiches du Poitou, année 1781, chronolog. des seigneurs de Parthenay.] ; c'est elle sans doute qui la vendit à la famille de la Porte (\*) [On ignore l'époque précise de l'acquisition de la Meilleraye par les la Porte. Le capucin Joseph Aubert, de Parthenay, nous apprend que cette petite seigneurie fut achetée par Jean de la Porte, prieur de la Maison-Dieu et de Parthenay-le-Vieux, frère de François de la Porte, et il ajoute formellement que ce dernier fut seigneur de la Meilleraye. Le père Anselme, dans son Histoire généalogique, prétend au contraire que ce fut Charles 1er de la Porte, fils de François, qui acheta la Meilleraye. Mais il commet évidemment une erreur. Aubert, qui écrivait au XVII<sup>e</sup> siècle, étant originaire de Parthenay où il habita toujours, et connaissant parfaitement l'histoire de la famille la Porte, est bien plus compétent sur cette question purement locale. Il faut donc admettre avec lui que François de la Porte fut véritablement seigneur de la Meilleraye, et que Jean de la Porte, son frère, en fut l'acquéreur et la lui transmit. D'ailleurs le témoignage d'Aubert, est confirmé par un passage du journal de Michel le Riche, contemporain et ami de François de la Porte. Quant à l'époque précise de l'acquisition de la Meilleraye, on ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'elle eut lieu postérieurement à 1563 et antérieurement à 1584. François de la Porte réunissait parfois à la Meilleraye ses nombreux amis. Michel le Riche, avocat du roi au siège de Saint-Maixent, raconte qu'il assista un jour (18 novembre 1584) à une de ces réunions d'élite. Ce fut la dernière. Peu de jours après, François de la Porte tomba malade et mourut à Parthenay le 19 janvier 1585. Il fut enterré dans l'église de Saint-Laurent (\*) [Voici le passage du journal de Michel le Riche qui a trait à cet événement : « Le dimanche, 18 novembre 1584, j'allais à la Meilleraye où était fort bonne compagnie. Alors M. de la Porte-la-Meilleraye tomba malade d'une maladie qui lui continua

jusqu'au 19 janvier suivant qu'il décéda à Parthenay où il fut mis en sépulture le lendemain en l'église de Saint-Laurent. » M. de la Fontenelle prétend que c'est Charles 1er de la Porte, fils de François, qui est désigné dans ce passage ; cela n'est pas possible. Michel le Riche entend évidemment parler de François de la Porte lui-même, car Charles, qui devait atteindre à peine ses 24 ans, en 1584, ne mourut que bien plus tard.].

Charles 1er de la Porte, fils aîné de François, seigneur de la Lunardière et de la Meilleraye, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, le 16 mars 1596, Claude de Champlais, fille de François de Champlais. De ce mariage naquirent : Charles II de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, et Madeleine de la Porte, abbesse de Chelles en 1645 (\*) [Hist. généal., par le P. Anselme, t. 4, p. 624 et suiv. — Joseph Aubert.].

Amador de la Porte, autre fils de François, entra dans l'ordre de Malte où il parvint aux premières dignités. Il devint, en effet, trésorier général de l'ordre, grand prieur de France, bailli de Morée amiral des galions de Malte. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de rendre de nombreux services à la France, sa patrie. Au siège de la Rochelle, il commandait la flotte, et repoussa victorieusement les vaisseaux anglais qui voulaient pénétrer dans le port. Il fut ensuite nommé intendant général de la navigation, puis, en 1633, gouverneur de la Rochelle et de l'Aunis. Déjà, en 1619, il avait été investi du gouvernement d'Angers, et en 1626 de celui du Havre. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1644, et fut inhumé au Temple.

#### **CHARLES II DE LA PORTE, duc de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, maréchal de France, seigneur de Parthenay (1641-1664).**

Charles II de la Porte, fils de Charles 1er de la Porte, seigneur de la Meilleraye, naquit en 1602 à Parthenay ou au château de la Meilleraye (\*) [Nous ne savons sur quoi s'appuie M. Briquet, dans sa biographie des Deux-Sèvres, pour avancer que Niort est la ville natale du maréchal de la Meilleraye. Rien ne semble justifier cette étrange assertion, puisque la famille la Porte a toujours habité la Gâtine, et principalement Parthenay et la Meilleraye. Rien ne justifie non plus l'assertion de M. Lebas (Dict. encycl. de France, t. 10, p. 14) prétendant qu'il est fils d'un apothicaire de Parthenay. La filiation du maréchal de la Meilleraye est fort bien établie dans l'ouvrage du P. Anselme.]. Élevé d'abord dans les principes du protestantisme, il ne tarda pas à les abjurer entre les mains du cardinal de Richelieu, son cousin-germain, qui lui avait enseigné avec soin les vérités du catholicisme (\*) [Elogium Caroli de la Porte ducis Melleraei auct. Claudio d'Argenson. August. Pictonum, 1664, in-8.]. Il se destina de bonne heure à la profession des armes pour laquelle il avait un goût prononcé. Le cardinal de Richelieu, qui l'aimait beaucoup et qui avait su deviner ses talents militaires, l'entoura de sa puissante protection. Au siège de la Rochelle, en 1628, le jeune Charles de la Porte commandait un régiment. Plein de courage et de présomption, il commit devant cette place une imprudence qui faillit lui devenir funeste. Ayant provoqué en duel la Cottencière-Bessay, gentilhomme protestant, réfugié à la Rochelle, la rencontre eut lieu au milieu d'une sortie de la garnison, afin de ne point donner l'éveil. Mais cette escapade ne put passer inaperçue. On sait avec quelle sévérité les duels étaient; alors défendus. Traduit devant un conseil de guerre, la Meilleraye fut condamné à la dégradation; mais, grâce à la protection du cardinal, cette affaire n'eut aucune suite fâcheuse. Le jeune colonel reprit le commandement de son régiment, et fit oublier son indiscipline par la valeur avec laquelle il repoussa une sortie de la garnison rochelaise à la tête de 50 mousquetaires, sous les yeux même du maréchal de Bassompierre (11 avril 1628) (\*) [Mémoires de Bassompierre.].

Bientôt les deux campagnes du Piémont, entreprises en 1629 et 1630 pour secourir le duc de Mantoue menacé par les Espagnols et les Impériaux, lui offrirent l'occasion de se faire mieux connaître. Il se signala par son brillant courage à l'attaque du Pas-de-Suze (6 mars 1629) et au combat du pont de Carignan (août 1630). Dans l'intervalle de ces deux expéditions, il épousa, le 26 février 1630, Marie Ruzé d'Effiat, fille du maréchal d'Effiat. En 1632, il fut nommé

gouverneur de la ville et du château de Nantes, et le roi le fit chevalier de ses ordres le 15 mai 1633 (\*) [Hist. général. de la maison de France, par le P. Anselme, t. IV, p. 624 et s., et t. VII, p. 519. — Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle de Vaudoré.].

Élevé à la dignité éminente de grand maître de l'artillerie par lettres du 11 août 1632, le seigneur de la Meilleraye ne tarda pas à justifier ce choix flatteur par sa belle conduite au siège de la Mothe, dans la guerre contre le duc de Lorraine qui favorisait les rébellions de Gaston, frère du roi (1634). Mais il n'entra dans l'exercice de ses nouvelles fonctions que le 27 septembre 1634, jour où il prêta serment entre les mains du roi (\*) [Hist. général, par le P. Anselme, t. IV et VII.].

La guerre contre l'Espagne et l'Empire allait faire briller dans tout leur éclat les grandes qualités militaires de Charles de la Porte et son habileté dans l'art des sièges qui le fit surnommer le Preneur de villes. Dès le début des hostilités, il concourut au gain de la bataille d'Avein dans les Pays-Bas (20 mai 1635) ; puis, en sa qualité de grand maître de l'artillerie, commanda le siège de Louvain, qu'on fut obligé de lever le 4 juillet 1635. Nommé lieutenant général le 8 mai 1636, il servit sous les ordres du prince de Condé au siège de Dôle en Franche-Comté (juillet 1636). L'année suivante, il rendit de grands services à l'armée du cardinal de la Valette qui avait été chargé d'envahir le Hainaut. De concert avec lui, il emporta Bohain, Landrecies, Maubeuge, et reprit la Capelle dont les Espagnols et les Impériaux s'étaient emparés (1637). Au milieu de ces occupations guerrières, il contracta, le 20 mai 1637, une seconde union avec Marie de Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac. Sa première femme était morte à Paris en 1633(\*) [I dem. — Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle.].

En 1639, le commandement du corps d'armée destiné à attaquer l'Artois fut confié au seigneur de la Meilleraye. Le 20 mai, il investit l'importante forteresse de Hesdin à la tête de vingt-cinq mille hommes de pied, sept mille chevaux et trente pièces de canon. Son premier soin fut de faire commencer une vaste ligne de circonvallation, afin de se mettre à l'abri des attaques du dehors. Puis, sans attendre la fin de cet immense travail, il fit ouvrir la tranchée dès le 22 mai. Les travaux du siège furent poussés avec tant de vigueur et d'habileté que la place, craignant d'être emportée d'assaut, se rendit au bout de six semaines (29 juin 1639). La prise de Hesdin couvrit de gloire le grand maître de l'artillerie. Louis XIII, qui avait assisté à la fin du siège, le récompensa dignement en le nommant maréchal de France. Ce fut sur la brèche même de la ville conquise que le roi, tenant une canne à la main, lui conféra cette haute dignité:

« Je vous fais maréchal de France, dit-il ; voilà le bâton que je vous en donne ; les services que vous m'avez rendus m'obligent à cela : vous continuerez à me bien servir. » La Meilleraye ayant répondu qu'il n'était pas digne de cet honneur ; « trêve de compliments, reprit le roi, je n'ai jamais fait un maréchal de meilleur cœur que vous (30 juin). » Le 4 août suivant, le nouveau maréchal battit les troupes du marquis de Fuentès, et peu de temps après força le château de Ruminghen en Flandre (\*) [Le siège de Hesdin, par messire Antoine de Ville, chevalier ; Lyon, 1639. Ce livre très curieux et très rare est dédié au maréchal de la Meilleraye. Il m'a été communiqué par M. Bonsergent, conserv. à la bibliot. de Poitiers, qui le possède. — Le maréchal la Meilleraye, par de la Fontenelle. — Biographie des Deux-Sèvres, par Briquet. — Hist. Général., par le P. Anselme, t. IV et VII. — Joseph Aubert. — Hist. de France, par Henri Martin.].

Le maréchal de la Meilleraye fut moins heureux au début de la campagne de 1640. Envoyé dans le Hainaut, il échoua devant Charlemont et Mariembourg (mai). Mais il prit bientôt une revanche éclatante. Ayant reçu l'ordre d'aller se joindre aux maréchaux de Chaumes et de Châtillon pour assiéger Arras, il concourut énergiquement à la prise de cette place importante sur les Espagnols. Après un siège laborieux de deux mois, Arras se rendit le 9 août 1640; la Meilleraye et les autres chefs y firent une entrée solennelle à la tête de l'armée française. L'année suivante, conformément aux ordres de Richelieu, il continua la conquête de l'Artois et enleva successivement aux Espagnols Aire (26 juillet 1641), la Bassée, Lens et Bapaume (18 septembre) (\*) [I dem.].

La campagne de Roussillon ajouta un nouveau lustre à sa gloire. Chargé du commandement de l'armée destinée à reconquérir cette province sur les Espagnols, il s'empara d'abord de Collioure le 10 avril 1642, et assiégea, conjointement avec le maréchal de Schomberg, l'importante ville de Perpignan, qui ne se rendit que le 9 septembre 1642 après une longue résistance. Il prit ensuite Salces (29 septembre), et soumit tout le reste du Roussillon (\*) [Idem.].

Le maréchal de la Meilleraye acheta, le 14 juin 1641, à Henri II, duc de Longueville, la baronnie de Parthenay et les autres châtelainies dont il était possesseur en Gâtine. Cette acquisition lui coûta trois cent mille livres (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert. — Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 52.]. Déjà, en 1637, il avait acquis la seigneurie de Saint-Maixent (\*) [Pièces manuscrites faisant suite à la collection de dom Fonteneau (bibl. de Poitiers)]. Il acheta également la châtelainie de Secondigny (\*) [Joseph Aubert.] érigée en comté et détachée des terres de Parthenay depuis la dernière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle elle appartenait au maréchal de Cossé (\*) [Journal manuscrit de Michel le Riche, année 1578.]. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Louis Gouffier d'Oiron en était possesseur (\*) [Thibaudeau, t. 2, p. 181.]. Ainsi de simples vassaux de Parthenay qu'ils étaient naguère, les la Porte-la-Meilleraye devinrent subitement maîtres de tous les domaines possédés jadis par les Larchevêque.

La mort de Richelieu (4 décembre 1642) ne changea point la position et n'ébranla nullement le crédit du maréchal de la Meilleraye. L'adroit ministre avant d'expirer avait recommandé son cousin au cardinal de Mazarin qui devait lui succéder dans l'administration de l'État. Le maréchal de la Meilleraye resta donc en faveur sous le nouveau règne qui commençait, et une nouvelle dignité, le gouvernement de Bretagne, lui fut conférée au mois de décembre 1643, pendant qu'il se trouvait à Nantes, dont il était déjà gouverneur (\*) [Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle.].

La guerre qui se poursuivait plus vivement que jamais contre l'Espagne et l'Empire le rappela bientôt sur les champs de bataille. Envoyé en qualité de lieutenant général à l'armée des Pays-Bas, sous les ordres du duc d'Orléans, il s'empara de Gravelines, dont il avait dirigé le siège avec beaucoup d'habileté (28 juillet 1644). Rentré un moment en France, il vint à Nantes où il fonda l'Hôtel-Dieu (14 mars 1646), puis il va rejoindre presque aussitôt la grande armée à la tête de laquelle le duc d'Enghien et le duc d'Orléans se préparent à envahir les Pays-Bas. Dans cette expédition, il concourut efficacement à la prise de Courtray (28 juin 1646) et de Mardick (25 août). Il ne quitta le théâtre des hostilités que pour aller prendre part ailleurs à de nouveaux combats et remporter de nouveaux triomphes. Envoyé en Italie avec le maréchal Duplessis-Praslin pour enlever aux Espagnols plusieurs places maritimes, il accomplit dignement sa mission en s'emparant de Piombino en Toscane (9 octobre 1646), et de Porto-Longone dans l'île d'Elbe (29 octobre 1646) (\*) [Hist. général., par le P. Anselme, t. IV et VII. — Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle. — Biographie des Deux-Sèvres, par Briquet. — Hist. de France, par H. Martin.].

Pendant les troubles de la Fronde, le maréchal de la Meilleraye demeura fidèle au pouvoir. Il fut un moment surintendant des finances. A La journée des barricades (26 août 1648), il fut d'abord employé comme négociateur auprès de la multitude par la reine Anne d'Autriche. Obligé ensuite de protéger la cour contre l'insurrection, il montra beaucoup de fermeté sans pouvoir néanmoins opposer une résistance sérieuse aux révoltés, à cause du nombre insuffisant de troupes placées sous ses ordres. La régente lui donna aussi la mission de signer le traité de Rueil (11 mars 1649) (\*) [Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle.]. En 1650, il fut envoyé en Poitou contre le prince de Marsillac, gouverneur de cette province, qui s'était laissé entraîner dans les rangs des frondeurs. Les rebelles se dispersèrent à son approche (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 311.]. Il alla ensuite réprimer les mouvements de la Guienne, et assiégea Bordeaux sous les yeux même de la cour, du jeune roi et de Mazarin. Les frondeurs, après quelque résistance, finirent par lui ouvrir les portes de la ville.

Lorsque l'attitude plus menaçante de la Fronde eût contraint Mazarin de se réfugier en

Allemagne (1651), le maréchal de la Meilleraye se retira momentanément dans ses domaines de Gâtine. Le 9 juillet 1651, nous le voyons avec la duchesse Marie de Cossé, son épouse, tenir sur les fonts du baptême, dans l'église de Sainte-Croix de Parthenay, le fils de Jean Clabat, bailli de Gâtine. Ce magistrat avait épousé Françoise de la Porte, parente du maréchal (\*) [Registres de l'état civil de la paroisse de Sainte-Croix (hôtel de ville de Parthenay). — Nous ignorons le degré de parenté qui unissait Françoise de la Porte au maréchal.].

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, le maréchal de la Meilleraye, que le poids des années et les fatigues de la guerre avaient beaucoup affaibli, ne prit aucune part aux événements militaires. En 1661, il reçut Louis XIV à Nantes en qualité de gouverneur de la ville. Le grand roi, voulant noblement récompenser les services de Charles de la Porte et réaliser en même temps l'intention qu'en avait autrefois manifestée Louis XIII, érigea en duché-pairie, par lettres patentes du mois de décembre 1663, les terres de Parthenay et de la Gâtine, sous le nom de duché de la Meilleraye (\*) [Joseph Aubert, de Parthenay.— Hist. général, du P. Anselme, t. 4, p. 664 et suiv.— Thibaudeau, t. 2, p. 54.]. Le nouveau pair ne jouit pas longtemps de l'insigne dignité qui formait en quelque sorte le couronnement de toutes celles qu'on lui avait prodigué pendant le cours de sa brillante carrière.

Il mourut à Paris, à l'Arsenal, le 8 février 1664, âgé de 62 ans. Son corps, inhumé provisoirement dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, fut transporté plus tard à Parthenay, et déposé, par ordre du duc de Mazarin son fils, dans le chœur de l'église de Sainte-Croix, le 24 mai 1681. La sépulture eut lieu sous la surveillance du sieur Benoît, chapelain du château de la Meilleraye, qui avait été chargé du soin de remettre le corps entre les mains des chanoines de Sainte-Croix (\*) [Inventaire des titres du trésor de Sainte-Croix. Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 54. — Hist. général., du P. Anselme, t. 4, p. 624 et suiv. — Le maréchal de la Meilleraye, par de la Fontenelle.]. Le tombeau en marbre noir, qu'on érigea à l'illustre défunt, fut enlevé de l'église à l'époque de la révolution, et les cendres jetées au vent. Après la restauration du culte, il fut remis à la même place qu'il occupait autrefois (\*) [Le tombeau du maréchal de la Meilleraye a été enlevé de nouveau du milieu du chœur de Sainte-Croix et relégué dans un coin de l'église en 1853. Ce déplacement est très regrettable. En effet, ce monument, qui se composait d'une magnifique table de marbre noir longue de 2 mètres 36 centimètres et reposant sur six pieds également en marbre, n'était point indigne de figurer à la place d'honneur qu'il occupait. Il indiquait par sa position l'endroit même où fut inhumé le maréchal, et rappelait continuellement à l'esprit le souvenir de cet homme éminent et de sa famille, dont la mémoire doit être particulièrement chère à l'église de Sainte-Croix qu'elle combla de bienfaits. Espérons qu'il sera promptement rétabli dans le seul lieu qui lui convienne, et qu'on ne le laissera pas plus longtemps dans une place indigne de lui. Espérons aussi que la ville de Parthenay, à l'exemple des autres cités, qui presque toutes ont honoré par un monument la mémoire de leurs grands hommes, élèvera une statue au vainqueur d'Hesdin, d'Arras et de Perpignan, montrant par là qu'elle est fière d'un de ses plus illustres enfants.]. [La plaque de marbre noire est aujourd'hui incrustée dans le sol du chœur de l'église Sainte-Croix, entre les deux Gisants qui en ornent les murs orientaux.]

Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, des malversations très préjudiciables aux intérêts de Parthenay furent commises par les collecteurs des tailles de cette ville, de concert avec plusieurs notables. La ville de Parthenay, dont les ressources étaient fort minimes jouissait alors d'un droit connu sous le nom de chiquet, consistant dans la perception d'un dixième sur le vin vendu en détail. Le chiquet, dans la possession duquel Parthenay avait été maintenu par arrêt du conseil du 7 janvier 1634 (\*) [Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.], ne lui avait été accordé qu'à la condition d'en employer le produit à des dépenses d'utilité publique, telles que le paiement des gages du maître d'école, l'entretien du pavé, de l'horloge et des murailles de ville. Mais, « contre l'intention de sa majesté, porte la requête, la majeure partie de ces fonds sont, par l'avis des riches et aisés habitants, employés à autre usage

et passent entre les mains des collecteurs des tailles comme il est arrivé la présente année (1659) qu'il leur a été donné une somme de 300 livres. Les riches, par ce moyen, n'ont eu presque rien à payer pour la taille, ayant eu soin de faire nommer des collecteurs à leur dévotion, de telle sorte que plus de quarante d'entre eux, dont les moindres ont plus de 800 livres de rente, et dont quelques-uns ont même deux, trois, quatre mille livres de rente, ne sont taxés qu'à 10, 15, 20 et 30 livres au plus, tandis que le reste des habitants est si surchargé qu'ils sont contraints de mendier leur vie, le tout à cause du divertissement que l'on fait des deniers dudit chiquet, d'où il est résulté que le collège est sans régent, faute de gages suffisants, que les murailles de la ville tombent en ruines, que le pavé est tout dégradé, quoiqu'il y ait des ressources suffisantes pour faire face à ces dépenses, ledit dixain étant affermé plus de 800 écus, outre le loyer considérable des douves et fossés de la ville et le droit de barrage (\*) [Archives de la Vienne à Poitiers.]. » Ces abus demandaient une répression prompte et sévère. Les trésoriers généraux de France à Poitiers firent assigner devant eux les collecteurs des tailles de Parthenay, pour prononcer contre eux les peines qu'ils avaient encourues (1659) (\*) [Idem.]. Depuis cette époque, ces faits regrettables ne se renouvelèrent plus.

### **ARMAND-CHARLES DE LA PORTE, duc de Mazarin et de la Meilleraye, seigneur de Parthenay (1664-1713).**

Armand- Charles de la Porte, duc de Mazarin et de la Meilleraye, fils du maréchal de la Meilleraye et de Marie Ruzé d'Effiat, sa première femme, naquit en 1633. Il hérita de la haute considération et des riches emplois dont jouissait son père, et lui succéda notamment dans la charge de grand maître de l'artillerie ; mais il s'en démit bientôt en faveur du duc du Lude en 1669. Il épousa, le 28 février 1661, la belle Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin ; union brillante qui lui procura une immense fortune. Mazarin, qui aimait beaucoup la famille la Porte et qui avait fait tous ses efforts pour faire réussir ce mariage, institua les nouveaux époux les héritiers et légataires universels, à la condition de prendre son nom et ses armes. Bientôt la mort du cardinal-ministre (9 mars 1661) vint mettre le marquis de la Meilleraye en possession d'une fortune de 28 millions. Depuis ce moment, lui et ses descendants ont toujours porté le nom de ducs de Mazarin (\*) [Hist. généal., par le P. Anselme, t. IV et VI II. — Joseph Aubert. — Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 54. — Dict. historique, par une société de gens de lettres, t. VI, p. 134, 135 ; Paris, 1789.].

Le maréchal de la Meilleraye s'était vivement opposé au mariage de son fils, malgré les avantages de toutes sortes qu'il présentait. Il disait que tant de biens lui faisaient peur, et que leur immensité accablerait un jour sa famille (\*) [Dict. hist., idem, t. VI, p. 134, 135.]. Ses pressentiments étaient malheureusement trop bien fondés. Le duc de Mazarin, privé de tout avantage physique, d'un caractère singulier et d'une humeur bizarre, entièrement adonné aux pratiques d'une piété sincère, mais mal entendue, ne tarda pas à déplaire à une femme vive et légère, comblée de tous les dons de la nature, et dont les goûts et les habitudes de vie étaient en opposition complète avec les siens. Après six années de mariage, pendant lesquelles elle vécut en parfaite intelligence avec son mari, Hortense Mancini conçut presque subitement pour lui une aversion profonde, qu'on attribua, peut-être avec quelque raison, aux suggestions du duc de Nevers son frère, mais qui n'était au fond que le résultat de l'inclination qu'elle avait conçue pour un jeune seigneur des plus galants et des mieux faits de la cour. Ne sachant quel prétexte invoquer pour abandonner la maison conjugale, elle forma d'abord une demande en séparation de biens, qui ne réussit pas (1666). C'est alors que Madame de Mazarin, ne pouvant plus supporter les liens d'une union qui devenait chaque jour plus insupportable pour elle, résolut d'employer un moyen plus décisif, mais en revanche fort compromettant pour son honneur. Dans la nuit du 13 au 14 juin 1667, elle sortit secrètement du palais Mazarin, déguisée en habit d'homme; et, grâce à une escorte qui l'attendait à l'hôtel de Nevers et aux relais que son frère avait fait préparer, elle



put gagner rapidement la frontière, en compagnie du chevalier de R\*\*, son amant. Après avoir voyagé quelque temps en Italie, elle finit par se retirer en Angleterre, où elle mena la vie la plus scandaleuse, ne rougissant même pas de faire de sa maison un rendez-vous de joueurs et de libertins. Le spirituel Saint-Evremont devint l'un de ses courtisans les plus assidus. Quoiqu'en ait dit Madame de Sévigné, que la justification d'Hortense Mancini était dans la figure de son époux (\*) [Lettre de Madame de Sévigné à sa fille, du 27 février 1671.], sa conduite n'en fut pas moins coupable aux yeux de la morale. Cependant, malgré les graves reproches qu'il avait à lui faire, le duc de Mazarin se montra disposé à lui pardonner. En 1688, il la fit solliciter de revenir près de lui; mais, ses prières étant demeurées inutiles, il lui intenta un procès, qui, après un chaleureux plaidoyer de Me Erard, son avocat, se termina par un arrêt condamnant la belle Hortense à rejoindre son époux au bout de six mois. Mais elle se souciait fort peu des ordres de la justice : la petite cour qu'elle s'était formée en Angleterre lui plaisait beaucoup mieux que la compagnie du duc de Mazarin. Elle persista donc à y demeurer jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 juillet 1699 (\*) [Plaidoyers de M. Erard, 7e et 8e plaidoyers ; Paris, 1734. Communiqués par M. Bonsergent. — Dict. hist. des fam. de l'anc. Poitou, par Beauchet-Filleau et de Chergé, t. II, p. 540. — Dict. hist. par une société de gens de lettres, t. 6, p. 134, 135, 1789.].

Le duc de Mazarin, qui jouissait d'un grand crédit auprès du roi Louis XIV, aurait pu parvenir aux plus hautes dignités de l'État. Outre la charge de grand maître de l'artillerie, dont il n'était plus revêtu depuis 1669, on lui avait donné le gouvernement de l'Alsace. Mais il avait peu d'ambition. Il finit par abandonner tout à fait la cour pour se retirer à la Meilleraye, au milieu de ses domaines de Gâtine, où il passa les trente dernières années de sa vie. Par ses soins, le vieux château de la Meilleraye, ancien patrimoine de sa famille, fut abattu, et sur ses ruines s'éleva une splendide demeure digne d'un pair de France. Ce magnifique château, dont on peut voir encore les restes non loin de Parthenay, était précédé de deux grandes cours. Dans la première se trouvaient les écuries et les autres servitudes formant deux pavillons à droite et à gauche. La seconde était ornée de deux grands bassins bordés d'arbres. Puis venait la cour d'honneur dans laquelle on entrait par un pont jeté sur de larges fossés remplis d'eau. Les bâtiments du château l'entouraient de toutes parts, excepté en avant où l'on avait placé une balustrade en pierre sur le bord du fossé. Tout le château était construit en pierres de taille et couvert en ardoises. Il contenait de nombreux et brillants appartements. Au-dessus de la grande porte d'entrée se trouvait placée la statue en marbre du cardinal de Richelieu. Le jardin, situé derrière le château, en était séparé par les fossés ; un pont les mettait en communication. L'orangerie, l'une des plus vastes et des plus belles du royaume, ne contenait pas moins de 104 pieds d'orangers. Une forge à fer, appartenant aux ducs de la Meilleraye, était située tout près de leur demeure, à l'entrée des bois (\*) [Vers le milieu du XVIIIe siècle, on la transporta dans la paroisse de la Peyrate, sur les bords du Thouet, où elle existe encore aujourd'hui sous le nom de forge de la Meilleraye.]. [Aujourd'hui : la Forge à Fer.] De grandes avenues conduisaient aux vastes forêts de la Saisine et de la Meilleraye, dépendances magnifiques qui faisaient du château, que nous venons de décrire, une habitation presque royale (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay, 1693. — État et estimation du duché de la Meilleraye imprimé en 1775 (archives de la préfet. de Niort). — La forêt de la Meilleraye contenait alors 763 arpents divisés en 12 coupes à l'usage de la forge à fer. — Le château de la Meilleraye, dont il subsiste encore des ruines assez considérables, fut vendu nationalement à l'époque de la Révolution. Dès lors, il fut voué à la destruction. Depuis près d'un demi-siècle, on l'a exploité comme une carrière, et beaucoup de maisons modernes ont été construites avec des matériaux qui en proviennent. La tête de la statue du cardinal de Richelieu, brisée pendant la révolution, a servi quelque temps de poids de tournebroche dans une maison de Parthenay.].

Le duc de Mazarin, dont la piété nous est connue, accorda des pensions aux chanoines de Sainte-Croix (\*) [Inventaire des titres du trésor de Sainte-Croix.]. Il paraît que cette église lui doit le beau retable grec orné de quatre colonnes en marbre d'ordre corinthien, qui garnissait

naguère encore tout le fond de l'abside principale (\*) [Ce retable très remarquable en son genre, mais peu en harmonie avec l'édifice qui est tout entier de style roman, a été enlevé en 1853, ce qui a dégagé les gracieux faisceaux de colonnettes qui ornent l'abside.]. Des restaurations peu intelligentes furent exécutées à la même époque dans l'église de Sainte-Croix. Les deux petites absides furent allongées et mises en communication avec celle du milieu au moyen de deux grandes arcades en plein cintre. Une sacristie fut construite à côté de l'abside de gauche. Mais ce qu'il y eût de regrettable, c'est que ces travaux nécessitèrent la suppression de quatre fenêtres, qui, avec les trois autres encore subsistantes, répandaient des flots de lumière dans la grande abside. Les entailles profondes que l'on pratiqua dans les piliers du chœur pour placer la clôture des chanoines furent aussi très maladroitement, car elles produisent un effet des plus disgracieux. Ces réparations ont été faites vraisemblablement de 1665 à 1668 (\*) [L'inventaire du trésor de Sainte-Croix place la construction de la sacristie à l'année 1665; or, comme ce bâtiment n'a pu être élevé qu'au moment de l'allongement des petites absides, c'est donc à cette époque qu'ont dû commencer les travaux. La date de 1668 qu'on pouvait voir inscrite sur la voûte du chœur, avant que les peintures murales faites dans ces dernières années ne vinsent en dérober la vue, indiquait probablement l'époque de leur achèvement.].

Un événement grave et inattendu vint troubler tout à coup le duc de Mazarin dans la possession de la baronnie de Parthenay. L'abbé d'Orléans, dernier héritier mâle des Longueville, anciens seigneurs de Parthenay, étant mort le 4 février 1694, un arrêt du conseil du 9 mars suivant déclara la baronnie de Parthenay réunie au domaine de la couronne. Cet arrêt n'était que la mise à exécution de la clause de réversion à la couronne à défaut de mâles, insérée dans la donation de 1458, souscrite autrefois par Charles VII au profit du comte de Dunois, tige de la maison de Longueville. Comme c'était précisément à cette famille que les la Porte-la-Meilleraye avaient acheté la baronnie de Parthenay et les autres terres de Gâtine, le duc de Mazarin s'empressa d'intenter une action en garantie à la duchesse de Nemours, sœur et héritière de l'abbé d'Orléans. Madame de Nemours forma opposition à l'arrêt du conseil. Elle soutint que les terres de Parthenay avaient appartenu à la maison de Longueville, à titre de propriété patrimoniale, indépendamment de la donation royale de 1458. Elle invoqua aussi, à l'appui de sa demande, des lettres patentes de 1641, par lesquelles Louis XIII avait cédé au duc de Longueville tous ses droits sur Parthenay, même ceux de réversion, à défaut de mâles. De son côté, le directeur du domaine prétendit avec raison, que la famille de Longueville n'avait jamais possédé les terres en litige qu'en vertu de la donation faite par Charles VII, et que les lettres de Louis XIII ne pouvaient produire d'effet, le domaine de la couronne étant inaliénable à quelque titre que ce fut. Un arrêt du conseil, du 28 février 1696, rejeta l'opposition de Madame de Nemours et ordonna l'exécution de celui du 9 mars 1694. En conséquence, la baronnie de Parthenay et les châtelainies de Béceleuf, Coudray-Salbart, Vouvent et Mervent furent réunies au domaine royal. Un siège royal fut créé à Parthenay en 1698 à la place de la justice seigneuriale. Une gruerie ou juridiction des eaux et forêts y fut également établie (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 52-55. — Revue anglo-française, t. 1er, p. 229.]. [De par ce fait, Louis XIV devenait seigneur de Parthenay.]

Cependant le duc de Mazarin ne pouvait consentir à se laisser ainsi dépouiller. Il continua à poursuivre en garantie la duchesse de Nemours, et parvint enfin à obtenir du parlement de Paris un arrêt, en date du 26 janvier 1705, qui la condamnait à lui payer la somme de 300,000 livres, prix de vente des terres de Parthenay. Obligée de s'exécuter, la duchesse de Nemours, par contrat du 16 décembre 1706, céda au roi, en échange de la baronnie de Parthenay, ses terres de Noyelles, Hyermont, Conteville et Mesnil. Puis, des lettres patentes ayant ratifié cet échange, il fut décidé que la baronnie de Parthenay serait rendue au duc de Mazarin, et réunie au duché de la Meilleraye, comme auparavant. En conséquence, le siège royal et la gruerie de Parthenay furent supprimés et le bailliage ducal rétabli. La mort de la duchesse de Nemours, survenue en 1707, retarda l'exécution de ces mesures. Ce ne fut qu'en 1710 que les choses furent remises

définitivement dans l'état où elles étaient avant 1694 (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 2, p. 52-55. — Factum imprimé pour le duc de Mazarin. — Commission pour procéder à l'évaluation des domaines échangés entre sa majesté et feu dame de Nemours, 1741. — Vouvent et Mervent, n'ayant pas été compris dans l'échange de 1706, demeurèrent au domaine royal.].

Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, mourut, peu de temps après la fin de ce long procès, au château de la Meilleraye, le 9 novembre 1713, âgé de 82 ans. Son corps fut apporté à Paris et inhumé dans la chapelle du collège des Quatre-Nations. Il laissa quatre enfants : Paul-Jules de la Porte, son successeur ; Marie-Charlotte de la Porte, qui épousa le marquis de Richelieu, comte d'Agenois ; Marie-Aune de la Porte, abbesse du Lys en 1698, et Marie-Olympe de la Porte, épouse de Louis-Christophe Gigault, marquis de Bellefonds, colonel du régiment Royal-Comtois infanterie, mort de ses blessures, à la bataille de Steinkerque, le 3 août 1692 (\*) [Hist. généal., par le P. Anselme, t. 4. — Dict. hist. des fam. de l'anc. Poitou, par Beauchet-Filleau et de Chergé, t. 2.].

Depuis sa sécularisation en 1562, l'hôpital de Parthenay avait toujours été administré par les officiers de la ville et du bailliage, auxquels était adjoint un receveur nommé tous les ans dans l'assemblée des notables. Eu 1678, le duc de Mazarin, de concert avec l'évêque de Poitiers, organisa une nouvelle commission administrative, qui, sous le nom de Bureau de charité, devait se composer, non-seulement des officiers de la ville et du bailliage, mais encore de plusieurs autres personnes, tant ecclésiastiques que laïques, choisies parmi les habitants de la ville. Comme le vieux bâtiment, que l'hôpital occupait encore devant la Maison-Dieu, était fort incommode et trop éloigné du centre de la ville, on l'abandonna et on en transféra le mobilier dans une maison de la rue du Bourg-Belay, appelée la maison de Frauze (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — Cette maison a été pendant longtemps un hôtel connu sous le nom d'hôtel du Cheval-Blanc.]. Pierre Leroy de Moré, prévôt de Saint-Laurent, agissant au nom du syndic et de la ville de Parthenay, en avait fait l'acquisition, le 25 septembre 1684, moyennant la somme de 1900 livres fournie par le duc de Mazarin. Ce nouveau local ne paraissant pas encore suffisant, l'hôpital fut définitivement établi dans une maison de la rue de la Citadelle, donnée, le 21 décembre 1686, par Armand Clabat, seigneur du Chillou, fils de Jean Clabat, ancien bailli de Gâtine (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — C'est là que se trouve encore l'hôpital. La donation d'Armand Clabat fut faite à condition qu'on dirait dans la chapelle six messes basses annuelles, à perpétuité, et une grande messe à Sainte-Croix, pour le repos des âmes de ses père et mère.]. Son installation était entièrement terminée en 1696, car, le 29 septembre de cette année, la chapelle fut bénite par René Paistrault, curé et chanoine de Sainte-Croix (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — Une nouvelle chapelle fut inaugurée, le 30 août 1771, par Jean Poignand de Lorgère, doyen de Sainte-Croix. C'est celle qui existe aujourd'hui.].

Les revenus de l'hôpital avaient tellement augmenté, soit par suite de donations, soit par la réunion d'anciennes aumônes qui se faisaient dans la ville, telles que le trezain de Saint-Jean, que les habitants de Parthenay conçurent le projet de le faire ériger en hôpital général. Le duc de Mazarin voulut favoriser de tous ses efforts l'accomplissement de ce dessein. Le 28 mars 1685, il autorisa la réunion de toutes les aumônes fondées par les seigneurs de Parthenay, ses prédécesseurs. Dans le même but, le prévôt de Saint-Laurent, Leroy de Moré, consentit, le 1er avril 1685, à réunir à la dotation de l'hôpital les 57 setiers de blé que sa prévôté distribuait tous les ans aux pauvres depuis un temps immémorial. Enfin, les notables, convoqués au son de la cloche, suivant l'antique usage, se réunirent, le 11 avril 1685, dans l'auditoire de Parthenay, en présence du bailli, Michel Picault, et de ses lieutenants Antoine Leigné et Pierre Pinau, pour délibérer sur les mesures à prendre à cet égard. Là on voyait Jacques-François Chaboceau et Jean Olivier, l'un avocat, l'autre procureur de la duché-pairie; Nicolas Baudoin, Charles Thibaut, François Chaboceau, François Baudoin, avocats ; Jacques Proust, Michel Baudoin, Jean et Michel Taffoireau, Pierre et Barthélemy Boidin, Ézéchiél Augier, Jean Cassin, Nicolas Texier, procureurs; François Baudoin, Barthélemy Marchant, prêtre, Jacques Jarry, Louis Ayrault,

Jacques Brangier, Nicolas Albert Louis Chossé, Jacques Caunier, Pierre Cadet, Antoine Féry, Jean Pineau, Pierre Mignon, prêtre, Antoine Sorin, Jean Denis, Jean Gilbert, Louis Pointot, Jacques Vidy, Jacques Boureau, et autres faisant la plus grande et saine partie des manants et habitants de cette ville. L'assemblée, sur la proposition de Pierre Bon, syndic de Parthenay, décida qu'on ferait les démarches nécessaires pour obtenir de sa majesté des lettres patentes érigeant l'hôpital en hôpital général. En effet, après les formalités d'usage, Louis XIV, au mois de mars 1687, accorda les lettres patentes demandées. Elles portaient que toutes les aumônes générales et autres fondations pieuses existant dans la ville et châtellenie de Parthenay seraient réunies à la dotation de l'hôpital, à la charge d'y recevoir les pauvres des localités où se faisaient ces aumônes, tout aussi bien que ceux de la ville. Elles contenaient également les statuts et règlements intérieurs. Cette mesure ne tarda pas à produire de bons résultats. Bientôt les revenus de l'hôpital, qui s'élevaient alors à 1017 livres et 210 setiers de blé, prirent un accroissement considérable. Un arrêt du conseil, du 18 mars 1693, rendu en vertu des lettres patentes de 1687, condamna le prieur commendataire de Parthenay-le-Vieux, Jean-Baptiste de Brilhac, à délivrer annuellement aux administrateurs 80 setiers de blé, valeur de l'aumône qui se distribuait trois fois la semaine à son prieuré. D'autres lettres patentes, du mois de décembre 1695, mirent l'hôpital en possession des biens de la Maladrerie de Parthenay et de l'aumônerie de Gourgé. L'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui jouissait de ces deux établissements depuis l'édit de 1672, venait d'en être dépouillé par l'édit de 1693 (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — La Maladrerie, on le sait, était autrefois administrée par des chapelains.]. Plus tard, un décret de l'évêque de Poitiers, du 5 novembre 1787, confirmé par des lettres patentes du mois de février 1788, supprima la Maison-Dieu et réunit les biens de cet ancien prieuré à l'hôpital de Parthenay, pour en jouir partiellement à la mort du second des trois religieux existants (\*) [Anc. reg. des dél. de l'hôtel de ville de Parthenay. — Depuis 1720, le prieuré de la Madeleine de la Maison-Dieu dépendait des clercs séculiers de la doctrine chrétienne du collège de Brive-la-Gaillarde, qui en étaient devenus prieurs perpétuels commendataires.]. La commission administrative de l'hôpital, se sentant incapable de faire donner par elle-même des soins suffisants aux malades, introduisit une amélioration salutaire dont elle dut se féliciter. En 1722, elle fit venir deux sœurs de la Société de Saint-Thomas de Villeneuve, Marie Lory et Anne Grézil d'Auverger, auxquelles elle confia le soin des malades, tout en se réservant la surveillance générale. Depuis cette époque jusqu'en 1792, l'hôpital a toujours été dirigé par des religieuses de cet ordre (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay.].

L'établissement des filles de l'Union-Chrétienne à Parthenay est dû à l'initiative du prévôt de Saint-Laurent, Leroy de Moré. Ce fut lui qui, le premier, en amena deux dans notre ville, Louise de Genoillé et Madeleine Lallemand. Les habitants consentirent d'abord sans difficulté à leur installation, et ils n'eurent pas lieu de s'en repentir, car elles firent beaucoup de bien dans le pays. On sait que la congrégation de l'Union-Chrétienne se vouait spécialement à l'éducation des jeunes filles protestantes nouvellement converties au catholicisme. Mais lorsque parurent les lettres patentes du mois de février 1688, qui confirmaient l'établissement de ces religieuses à Parthenay, des obstacles imprévus surgirent. Le prévôt de Saint-Laurent, soit de son propre mouvement, soit à la demande des religieuses qu'il protégeait, avait fait insérer dans les lettres patentes un article qui leur attribuait la direction des malades de l'hôpital. Les notables, qui tenaient beaucoup à conserver l'administration de cette institution de bienfaisance, se montrèrent fort irrités. Aussi, dans leur assemblée du 29 avril 1688, ils déclarèrent s'opposer sans réserve, non-seulement à l'exécution de l'article qui les blessait tant, mais encore à l'établissement des filles de l'Union-Chrétienne à Parthenay. Le duc de Mazarin approuva d'abord cette résistance; mais, vaincu par les sollicitations du prévôt de Saint-Laurent qui était très influent près de lui, il finit par ordonner à ses officiers de Parthenay de laisser la congrégation s'établir dans la ville. Toutefois, par sa lettre du 26 février 1692, il enjoignit de maintenir l'opposition qu'on avait mise à l'exécution de l'article relatif à l'hôpital. Se conformant à ces

instructions, les notables, à la requête du syndic Nicolas Texier se réunirent, le 15 mars 1692, pour délibérer. Voici leurs noms Michel Picault, bailli du duché de la Meilleraye; Pierre Quinoy, lieutenant général; François Chaboceau et Jean Olivier, avocat et procureur ducaux; Martin Berger, maître-école de Sainte-Croix; Jean-Jacques-René Paistrault, chanoine de Sainte-Croix ; Antoine Babin, Pierre Mignon et Claude Dubois, prêtres, curé et chanoines de Saint-Laurent; Jean Olivier, curé de Saint-Jean; François Audebrant, curé de Notre-Dame-de-la-Couldre; Nicolas Baudoin, Jacques Poignand, François Chaboceau, Philippe Turquand, Pierre Esquot, avocats ; Pierre Boidin et Jean Cassin, procureurs ; François Proust, apothicaire ; Jean Thibaut, Isaac Thibaut, Henri Garnier, Jacques Biget, Louis Picard, Jacques Allonneau, François Baudoin, Charles Guillon, Louis Pointot, Pierre Trinchet. Ils consentirent à l'établissement des dames de l'Union-Chrétienne, à condition qu'elles n'auraient point la direction de l'hôpital. Celles-ci, de leur côté, y renoncèrent formellement. Dès lors elles purent s'installer sans difficulté à Parthenay. Leur couvent et leur chapelle furent construits près de la porte de l'Horloge, le long du mur de la citadelle (\*) [Archives de l'hôpital de Parthenay. — L'ancien couvent de l'Union-Chrétienne forme aujourd'hui la sous-préfecture. La chapelle est démolie depuis la révolution, sauf une partie qui a servi pendant longtemps de salle de spectacle et qui doit bientôt disparaître. Ce monument n'avait, du reste, rien de remarquable.].

### **Derniers ducs de la Meilleraye, seigneurs de Parthenay (1713-1776)**

Paul-Jules de la Porte-Mazarin, duc de Mazarin et de la Meilleraye, seigneur de Parthenay, comte de Secondigny, gouverneur de Port-Louis, du Blavet, d'Hennebon et de Quimperlé, succéda à son père, Armand-Charles de la Porte, en 1713. Il était né le 25 janvier 1666. Il épousa, le 15 novembre 1685, Félicie-Charlotte-Armande de Durfort, fille de Henri de Durfort, duc de Duras, maréchal de France. Jules de la Porte se signala dans les armées de Louis XIV : il assista à la prise de Namur, et se fit remarquer par son courage aux batailles de Steinkerque (1692) et de Nerwinde (1693). Il fut même blessé dans cette dernière journée. Il eut quatre enfants : deux moururent en bas-âge; les deux autres furent Guy-Paul-Jules de la Porte, son successeur, et Armande—Félice de la Porte, qui épousa, en 1709, Louis de Maillé, marquis de Nesle (\*) [Manuscrit de Joseph Aubert, de Parthenay. — Hist. général., par le P. Anselme, t. 4.].

Guy-Paul-Jules de la Porte-Mazarin, duc de Mazarin et de la Meilleraye, seigneur de Parthenay, né en 1701, épousa, en 1717, Louise-Françoise de Rohan, fille d'Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan. Il mourut le 30 janvier 1738 ne laissant qu'une fille, Charlotte-Antoinette de la Porte, qui avait épousé, en 1733, Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, colonel du régiment de Duras infanterie (\*) [Dict. hist. des fam. de l'anc. Poitou, par Beauchet-Filleau et de Chergé.].

Charlotte de la Porte était veuve depuis plus de deux ans lorsque mourut son père. Elle-même ne tarda pas à descendre au tombeau, ne laissant qu'une fille mineure, Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin. Des lettres de la chancellerie, des 12 mars 1738 et 7 juillet 1739, déclarèrent cette jeune fille seule héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Guy-Paul-Jules de la Porte (\*) [Dom Fonteneau, t. 44, p. 179.].

Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de la Meilleraye, baronne de Parthenay, épousa Marie-Guy d'Aumont, qui devint, par ce mariage, duc de Mazarin. Mais son héritage ne tarda pas à lui être disputé par les dames de Maillé, ses parentes. Deux arrêts du parlement, des 23 février et 18 août 1758, déclarèrent propriétaires par indivis du duché de la Meilleraye et baronnie de Parthenay, Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, épouse du marquis d'Aumont ; Adélaïde de Maillé, épouse du duc de Lauraguais ; Félicité de Maillé, épouse du marquis de Flavacourt, et Pauline de Maillé, épouse de Félix de Vintimille (\*) [Affiches du Poitou, année 1781, chronologie des seig. de Parthenay.]. Cet état de choses a existé jusqu'en 1776, époque à laquelle le comte d'Artois acheta le duché de la Meilleraye. Ce sont ces derniers

héritiers des ducs de la Meilleraye qui firent reconstruire à Parthenay, vers l'année 1760 environ, les halles, le palais de justice et les prisons. Ces bâtiments n'ont point changé de destination, et c'est encore dans l'ancien auditoire du bailliage ducal que le tribunal de première instance tient ses audiences (\*) [État et estimation du duché de la Meilleraye imprimé en 1775.].

Nous avons dit plus haut que les intérêts de la ville de Parthenay étaient confiés à la direction d'un syndic élu chaque année par les notables et administrant d'après leurs délibérations. Cette institution municipale, dont l'origine était si ancienne, tomba comme toutes les autres, devant l'édit royal du mois d'août 1692, qui créait des offices de maires perpétuels, conseillers de sa majesté, dans toutes les villes du royaume. Ainsi disparaissait le principe d'élection, dernier vestige des libertés municipales du moyen âge, devant la centralisation administrative. « En mettant à l'enchère ces offices devenus royaux et parés du titre de conseillers du roi, on avait spéculé d'une part sur la passion des riches familles bourgeoises pour les charges héréditaires, de l'autre sur l'attachement des villes à leurs franchises immémoriales » « Les villes grandes ou petites se firent un devoir et un point d'honneur du rachat de leurs privilèges ; au prix de sacrifices onéreux, elles devinrent adjudicataires de la majeure partie des offices nouvellement créés (\*). [Essai sur l'histoire du Tiers-État, par Aug. Thierry, t. 2, p. 24.] » La ville de Parthenay n'était point assez riche pour s'imposer un tel sacrifice, et d'ailleurs ses institutions municipales étaient loin d'avoir l'importance qu'avaient celles de beaucoup d'autres villes. Le dernier syndic, Nicolas Texier, qui était en charge en 1692, fut donc remplacé par un maire perpétuel, Josias-Charles Olivier, sieur de la Chûtelière, conseiller du roi (\*) [Mémoire Mst sur le Poitou, par M. de Maupeou d'Ableige, 1698, art. élection de Poitiers (bibl. imp.). — Archives de l'hôpital de Parthenay.]. On conserva néanmoins le titre de syndic, mais celui qui en était revêtu n'était plus que le receveur des deniers de la ville.

A partir de 1724 environ jusqu'en 1765, la charge de maire resta vacante, personne ne s'étant présenté, sans doute, pour acheter cet office. Durant cet intervalle, les fonctions d'officiers municipaux furent remplies par les officiers du bailliage, c'est-à-dire par le bailli, le lieutenant général, le lieutenant particulier, le procureur ducal et l'avocat ducal, assistés du greffier du siège faisant les fonctions de secrétaire de la maison de ville, et d'un syndic-receveur. Le secrétaire recevait 15 livres de gages, et le syndic-receveur 30 livres. Leur administration fut signalée par une réforme heureuse dans la répartition de la taille, qu'ils parvinrent à obtenir du roi Louis XV. On n'a pas oublié les abus et les détournements commis à Parthenay dans le dernier siècle (voir plus haut). Depuis cette époque, la taille et les autres impôts n'avaient été guère mieux répartis. Ces injustices criantes avaient suscité des haines très vives parmi les habitants, et beaucoup d'entre eux, écrasés par l'impôt, abandonnèrent la ville pour aller fixer ailleurs leur résidence. Une situation si déplorable avait amené, comme conséquence naturelle, sinon la ruine des fabriques de draps de laine et de droguets, du moins un grand ralentissement dans cette précieuse industrie qui faisait la richesse de Parthenay depuis plusieurs siècles. Pour ramener la prospérité et la paix dans la ville, les habitants réunis en assemblée générale, le 20 janvier 1749, reconnurent qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de supplier sa majesté de convertir la taille arbitraire de Parthenay en une taille fixe, dont le recouvrement s'opérerait au moyen de droits perçus aux portes de la ville sur les denrées et marchandises, d'après un tarif déterminé. Ce tarif, qui ne contenait pas moins de 289 articles, fut en effet fixé et approuvé par tous les habitants dans leurs assemblées des 27, 31 janvier et 6 février 1749. La requête, adressée au roi par les officiers municipaux, fut bien accueillie. Un arrêt du conseil d'État, du 24 juin 1749, ordonna qu'à partir du 1er octobre suivant, les impositions de la ville et faubourgs de Parthenay seraient converties en droits fixes levés conformément au tarif adopté sur toutes les denrées et marchandises. Il fut décidé que, si la recette dépassait le montant de la taille, l'excédant serait employé aux besoins de la ville, mais qu'au contraire, si elle ne l'atteignait pas, le déficit serait comblé par une capitation à laquelle seraient soumis tous les habitants. Quant aux moyens d'exécution, la perception des droits du tarif devait être donnée à l'adjudication par les officiers

municipaux, et l'adjudicataire devait être tenu de verser entre les mains du receveur des tailles la somme à laquelle s'élevaient les impositions de la ville. En 1767, le prix du bail courant était de 18 375 livres (\*) [Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.]. [Il est curieux que Bélisaire Ledain passe sous silence les difficultés de trésorerie qui émaillent une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle à Parthenay ; à cause, notamment, de détournement de fond par le receveur qui gère l'octroi. Cette affaire serait trop longue à expliquer ici.]

Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population de Parthenay avait subi proportionnellement la diminution qui se fit sentir à cette époque dans toute l'étendue du royaume. Elle descendit au chiffre de 780 feux, c'est-à-dire à 3120 âmes environ (\*) [Nouveau dénombrement du royaume par généralités; Paris, Saugrain, 1720.]. Mais, vers l'année 1750, elle remonta à son chiffre à peu près habituel de 850 feux, c'est-à-dire à 3400 âmes environ (\*) [Carte alphabétique du Poitou, Mst qui m'a été communiqué par M. Bonsergent, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, auquel il appartient.]. Aujourd'hui la ville de Parthenay, en y comprenant les faubourgs, compte environ 5000 habitants.

Les édits royaux du mois d'août 1764 et du mois de mai 1765 réorganisèrent la municipalité de Parthenay. Elle devait se composer d'un maire, de deux échevins et de dix notables nommés dans l'assemblée générale. Leurs fonctions étaient fort restreintes : elles devaient se borner à l'administration des affaires économiques de la ville. Quant à la police, elle rentrait dans les attributions des officiers du bailliage, ainsi que cela fut décidé en 1769, à l'occasion d'un conflit qui éclata entre les deux autorités. La première réunion du nouveau corps de ville eut lieu le 25 juillet 1765. Voici les noms de ceux qui le composaient Gentilz, maire de Parthenay ; Esquot et Baraton, échevins ; Turquand-Duparc, procureur ducal ; Verrière, Bernaudeau, Lemoyne, Ferry, Cornuau, Petit, Marchand, Richard et Bignand de la Salinière, notables. Pierre Andrieux était syndic-receveur. Le 6 mai 1766, le corps de ville décida qu'il tiendrait ses séances tous les quinze jours dans la salle de la maison de ville (\*) [Anciens registres des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay. — L'ancien hôtel de ville, dont plusieurs personnes ont conservé le souvenir, était un monument d'architecture gothique. Il devait remonter probablement au X<sup>e</sup> siècle. Il fut abandonné en 1792 parce qu'il était tout délabré, et resta inhabité jusqu'en 1820 environ, époque à laquelle il fut reconstruit tel qu'il existe aujourd'hui. C'est durant cet intervalle que les bureaux de la mairie occupèrent une ancienne maison située près de la sous-préfecture, et que l'on a démolie il y a trois ans.]. [La sous-préfecture, dont fait état Bélisaire Ledain, correspond à l'actuelle mairie.] Ce vieil édifice avait changé de destination depuis un certain temps. En effet, on l'avait affecté au logement des officiers des troupes royales en garnison à Parthenay. Une inscription en vers latins, composée en leur honneur par un habitant de la ville, dont on ignore le nom, fut gravée en 1751 au sommet du pignon de sa façade

Deposuit tandem clypeum bellator et hastam  
Mars, optata diu pax adest ; hostis abest.  
Laurigeri redière duces ducibusque reversis  
Has aedes procerum provida cura dedit,  
Incola cum liber vectigal solvere cappit  
Undique, vos, cives prospera fata juvant (\*) [Affiches du Poitou, année 1781.].

Les soldats de la garnison logeaient dans les deux casernes de Ferrole et du Cerf appartenant à la ville. En 1766, c'était un détachement du régiment de Provence qui tenait garnison à Parthenay; en 1770, c'était un escadron du régiment de Bourgogne (\*) [Anc. reg. des délibérations de l'hôtel de ville de Parthenay.]. [L'étude que j'ai commencée sur le XVIII<sup>e</sup> siècle à Parthenay, montre que ces casernes furent peu occupées.]

Jean-Baptiste Esquot, premier échevin, succéda à Gentilz dans les fonctions de maire. Il fut nommé par brevet du roi du 28 janvier 1769, et prêta serment le 15 février entre les mains de

Aimery Ayrault, bailli de Parthenay. Les échevins, de la Salinière et de Sauzay, et les notables de la maison commune, Petit, de Talhouet, Barrion, Coyreau des Loges, Verrière, Bernaudeau et Marchand approuvèrent ce choix. Il fut remplacé, en 1774, par Pierre-Paul Allonneau qui demeura maire jusqu'à la révolution. Leur administration ne fut signalée par aucun acte remarquable (\*) [Anc. reg. des dél. de l'hôtel de ville de Parthenay.].

La duchesse de Duras, de Mazarin et de la Meilleraye, et les autres propriétaires par indivis de la baronnie de Parthenay, la vendirent au comte d'Artois, en 1776, pour la somme de 1 400 000 livres. Les revenus du duché de la Meilleraye s'élevaient alors à 51 768 livres (\*) [État et estimation du duché de la Meilleraye, 1775 (arch. de Niort)]. Le comte d'Artois aliéna plusieurs parties de ses nouveaux domaines de Gâtine, notamment Coudray-Salbart et Béceleuf. Il engagea également, par acte du 25 février 1780, le domaine et comté de Secondigny à madame Catherine d'Arot, moyennant 6 300 livres de rente annuelle, ce qui fut confirmé par arrêt du conseil du 11 juillet 1780 (\*) [Manuscrit communiqué par M. Bonsergent. — Le comté de Secondigny avait été de nouveau réuni au domaine de la couronne pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.]. Le comte d'Artois fut le dernier seigneur de Parthenay. La révolution, après l'avoir contraint de quitter la France, le dépouilla de ses biens. [Mentionnons que le comte d'Artois fut le dernier roi de France : Charles X.]

Lors de la formation des assemblées provinciales et des assemblées d'élections créées dans toutes les généralités par l'édit de 1787, plusieurs notables de Parthenay furent désignés pour faire partie de l'assemblée de l'élection de Poitiers, dans la circonscription de laquelle notre ville était comprise. M. de la Haye, curé de Saint-Laurent, représentait le clergé; M. Giraudeau de Germond, avocat ducal à Parthenay, et M. Allard, avocat, procureur du roi de la maison de ville, représentaient le tiers-état (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 489 et 490, éd. 1839-1840.]. Parmi les questions qui furent agitées dans l'assemblée provinciale réunie à Poitiers, au mois de novembre 1787, deux intéressaient plus particulièrement la ville de Parthenay : les réparations des routes de Poitiers à Nantes et de Saint-Maixent à Thouars, et la canalisation du Thouet. Vu l'urgence des premiers travaux, l'assemblée décida que des ateliers de construction seraient placés pour l'année 1788 sur ces voies de communication (\*) [Ces deux routes étaient bien déjà tracées ; mais elles se trouvaient dans le plus mauvais état. Ce n'est que depuis 1830 que Parthenay a l'avantage de jouir de routes magnifiques qui le mettent en communication avec tous les points importants du département des Deux-Sèvres et des départements voisins.]. Quant au second projet qui consistait à rendre le Thouet navigable depuis Parthenay jusqu'à la Loire, l'assemblée chargea sa commission intermédiaire de le mettre à l'étude (\*) [Hist. du Poitou, par Thibaudeau, t. 3, p. 504, 503.] ; mais la révolution interrompit brusquement son oeuvre.